



Plan de gestion des matières résiduelles
2023-2030 révisé - version modifiée
suite aux consultations publiques

**Projet initial adopté par
le conseil de la MRC le 17 mai 2022,
aux termes de la résolution
2022-05-160**

**Projet modifié pour donner suite
aux consultations publiques,
adopté le 17 janvier 2023 aux
termes de la résolution 2023-01-009**

26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
418 233-2102 / 1 866 228-0223
www.mrchcn.qc.ca

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Marie-Michèle Couture, directrice du service technique et de l'environnement

Valérie Samson, conseillère en développement durable et économie circulaire

Catherine Tremblay, coordonnatrice d'opérations

Guylaine Valois, adjointe administrative

CONSEIL DE LA MRC

M ^{me} Micheline Ancil	Mairesse de la Ville de Forestville et préfet de la MRC
M ^{me} Lise Boulianne	Maire de la Municipalité de Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Maire de la Municipalité des Escoumins
M. Richard Foster	Représentant de la Ville de Forestville
M. Donald Perron	Maire de la Municipalité de Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Maire de la Municipalité des Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Mairesse de la Municipalité de Colombier
M. Richard Therrien	Maire de la Municipalité de Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Maire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer

REMERCIEMENTS

Les membres du conseil et la Direction de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles révisé, notamment, le personnel de la MRC impliqué et engagé dans ce projet.

Note : Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

AVANT-PROPOS : CONTEXTE ET ÉNONCÉ DE VISION

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire via l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles, en conformité avec les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR), de son plan d'action, mais aussi des stratégies qui en découlent.

Un PGMR est un outil de planification régionale :

- Intégré, car il nécessite une concertation et une coordination entre les différents intervenants en gestion des matières résiduelles (GMR), les municipalités et les usagers du territoire ;
- Concerté, avec un processus de consultation publique transparent et une tribune pour assurer la participation des usagers ;
- Dynamique, puisqu'il est révisé périodiquement et doit évoluer au fil des avancées technologiques, des modifications légales, des nouvelles orientations gouvernementales et des besoins régionaux.

En 2005, la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté la toute première version de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), qui visait à doter la MRC des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (1998-2008). Un 2^e PGMR couvrant la période 2016-2020 a par la suite été adopté et déployé afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux de 2011-2015.

Le présent PGMR (2023-2030) répond aux exigences prévues dans la LQE, tout en tenant compte du contexte régional. Il présente, entre autres, les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre, et parfois surpasser, les objectifs du *Plan d'action 2019-2024 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles* : ¹

- Réduire 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant, soit une réduction de 175 kg par habitant comparativement à 2016 ;
- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels ;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle ;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

¹ RECYC-QUÉBEC, Guide d'accompagnement pour la rédaction d'un PGMR — version 2, 2020

Rappelons que la Politique québécoise vise également un grand objectif :

Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Inspirée par cet objectif, la MRC de La Haute-Côte-Nord a élaboré un énoncé de vision et un PGMR qui la guideront dans ses choix de gestion des matières résiduelles, non seulement dans le présent PGMR, mais également dans ses prochaines versions révisées.

Le présent document est un document de travail appelé PGMR Révisé qui doit être déposé au gouvernement pour fin de commentaires et approbation.

À l'automne 2022, des consultations publiques sont prévues afin d'intégrer les commentaires reçus au document final.

L'adoption du PGMR final est prévue pour le début de l'année 2023.

LEXIQUE

Pour les besoins du présent document, les termes suivants sont ainsi définis.

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Hiérarchie des 3RV-E

Selon l'article 53.4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchie des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant :

le réemploi; le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol; toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières (valorisation matière); la valorisation énergétique; puis ultimement l'élimination.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mesure

Toute disposition que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion des matières résiduelles ou celles qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. L'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.

Récupération

Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer ou conditionner (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus ultimes

Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la valorisation des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Valorisation de matières résiduelles

Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

Valorisation énergétique

Utilisation de matières récupérées dans un procédé de production d'énergie par combustion.

LISTE DES SYMBOLES, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Symboles, des sigles et des acronymes	Signification
CRD	Construction, rénovation et démolition
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieux d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté, en l'occurrence, la MRC de La Haute-Côte-Nord
MRF	Matière résiduelle fertilisante
n.d.	Non disponible
PE	Produits électroniques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RDD	Résidus domestiques dangereux
s.o.	Sans objet
t	Tonne métrique
TNO	Territoires non organisés, en l'occurrence, le TNO Lac-au-Brochet
VHU	Véhicules hors d'usage

TABLE DES MATIÈRES

<u>1</u>	<u>PRÉSENTATION ET DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION.....</u>	<u>12</u>
1.1	GÉOGRAPHIE.....	12
1.2	DÉMOGRAPHIE	15
1.3	CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES ET STRUCTURE ÉCONOMIQUE	19
1.4	PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIAUX ÉCONOMIQUES	21
1.5	STRUCTURE ÉCONOMIQUE.....	22
<u>2</u>	<u>RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....</u>	<u>26</u>
2.1	LISTE DES MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN	26
2.2	DÉLÉGATION DE POUVOIRS.....	26
2.3	DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS	27
2.4	RÈGLEMENTS RELATIFS À LA GMR	29
2.5	ENTENTES ET CONTRATS AVEC DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES PRIVÉES	31
<u>3</u>	<u>DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS ACTUELLEMENT</u>	<u>35</u>
3.1	DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES DES USAGERS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL ET ICI.....	35
3.2	RÉSIDUS DE CRD.....	36
3.3	ENCOMBRANTS.....	37
3.4	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET PRODUITS ÉLECTRONIQUES (PE)	37
3.5	TEXTILES.....	37
3.6	BOUEILLES DE PROPANE	38
3.7	RÉSIDUS ALIMENTAIRES	38
3.8	RÉSIDUS VERTS	38
3.9	COMPOSTAGE DOMESTIQUE	38
3.10	PNEUS	39
3.11	SERVICES AUX ZECs ET TNO	39
3.12	BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	39
3.13	BOUES MUNICIPALES DES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	40
3.14	BOUES ISSUES DES ICI	41
<u>4</u>	<u>RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISE EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE ET À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE</u>	<u>42</u>
4.1	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE	42

4.2	INSTALLATIONS GÉRÉES PAR LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS.....	44
4.3	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS UTILISÉES PAR LA MRC, SITUÉES À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE.....	49
5	<u>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE</u>	54
5.1	MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE.....	54
5.2	MATIÈRES ÉLIMINÉES	58
5.3	MATIÈRES RECYCLABLES.....	59
5.4	MATIÈRES ORGANIQUES	61
5.5	MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (BOUES)	63
5.6	RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION.....	68
5.7	RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	70
5.8	AUTRES RÉSIDUS	71
5.9	TABLEAUX RÉCAPITULATIFS.....	72
6	<u>DIAGNOSTIC ET BILAN TERRITORIAL</u>	80
6.1	BILAN DU PGMR 2016-2022.....	80
6.2	CONSTATS DU BILAN ACTUEL.....	82
7	<u>OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU PGMR 2023-2030.....</u>	84
7.1	OBJECTIFS PROVINCIAUX	84
7.2	OBJECTIFS RÉGIONAUX	84
7.3	ORIENTATIONS RÉGIONALES	85
8	<u>PLAN D'ACTION</u>	86
9	<u>PRÉVISION BUDGÉTAIRE ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉS</u>	106
9.1	SOURCES DE FINANCEMENT	113
10	<u>PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI.....</u>	115
10.1	RESPONSABLES DU SUIVI ET DE LA SURVEILLANCE	115
10.2	OUTILS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE	115
10.3	DIFFUSION DU SUIVI ET RÉSULTATS.....	118
11	<u>DROIT DE REGARD.....</u>	119

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord	13
Figure 2 : Carte du secteur ouest de la MRC	14
Figure 3 : Carte du secteur est de la MRC	15
Figure 4 : Carte du Secteur est de la MRC	15
Figure 5 : Perspective démographique de la MRC de La Haute-Côte-Nord	16
Figure 6 : Perspective démographique de la MRC de La Haute-Côte-Nord	17
Figure 7 : Installations gérées par la MRC et les municipalités	44
Figure 8 : Matières résiduelles éliminées et recyclées, tous secteurs, 2020.....	75
Figure 9 : Répartition des matières générées par secteur, 2020	76
Figure 10 : Déchets et matières recyclables récupérés, par mois, en 2020	79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données territoriales et démographiques de la MRC de La Haute-Côte-Nord	18
Tableau 2 : Unité d'habitation en 2022 dans la MRC de La Haute-Côte-Nord.....	19
Tableau 3 : Description du parc d'habitation dans la MRC en 2022	20
Tableau 4 : Répartition par secteur d'emploi — MRC de la Haute-Côte-Nord	22
Tableau 5 : Liste des zecs présentes dans la MRC	23
Tableau 6 : Liste des pourvoiries avec droit exclusif présentes sur le territoire	24
Tableau 7 : Pourvoiries sans droit exclusif présentes sur le territoire	25
Tableau 8 : Parcs et projets de parcs ou territoires protégés	25
Tableau 9 : Répartition des responsabilités en GMR	27
Tableau 10 : Liste des règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.....	31
Tableau 11 : Distribution des responsabilités (règlements, ententes et contrats)	32
Tableau 12 : Fréquence des collectes des résidus ultimes et des matières recyclables	35
Tableau 13 : Bacs et conteneurs acceptés lors de la collecte des résidus ultimes et matières recyclables	36
Tableau 14 : Période et heures d'ouverture des écocentres	45
Tableau 15 : Procédures et tarifications applicables aux écocentres	45
Tableau 16 : Tarification ICI dans les écocentres en 2022.....	46
Tableau 17 : Centres de tri de résidus de CRD partenaires de la MRC en 2022.....	53
Tableau 18 : Type de données et sources par catégorie de matières.....	57
Tableau 19 : Matières éliminées en 2020.....	59
Tableau 20 : Nature des matières envoyées au LET directement par des ICI en 2020	59
Tableau 21 : Matières recyclables générées, récupérées et recyclées en 2020	60
Tableau 22 : Détails des matières recyclables générées — secteur résidentiel, 2020.....	60
Tableau 23 : Détails des matières recyclables générées — Secteur ICI, 2020	61
Tableau 24 : Répartition des matières organiques par secteur, 2020	62
Tableau 25 : Détails des matières organiques par sous-catégorie— secteur résidentiel, 2020	63
Tableau 26 : Détails des matières organiques par sous-catégorie— secteur ICI, 2020	63

Tableau 27 : Nombre de fosses septiques autodéclarées, par municipalité, 2022.....	64
Tableau 28 : Type de traitement des boues par les entreprises présentes sur le territoire	66
Tableau 29 : Détails des matières CRD par sous-catégorie, 2020	68
Tableau 30 : Type de traitement effectué par sous-catégorie de résidus de CRD.....	69
Tableau 31 : Estimation des sous-catégories de CRD selon l’outil d’inventaire.....	70
Tableau 32 : Autres résidus par sous-catégorie – secteur résidentiel, 2020.....	72
Tableau 33 : Estimation des taux de mise en valeur— secteur résidentiel, 2020.....	73
Tableau 34 : Estimation des taux de mise en valeur— secteur commercial, 2020.....	73
Tableau 35 : Estimation des taux de mise en valeur — secteur CRD, 2020	74
Tableau 36 : Estimation des taux de mise en valeur — tous secteurs	75
Tableau 37 : Inventaire global des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Côte-Nord, 2020.....	77
Tableau 38 : Bilan des performances régionales et comparaison avec les moyennes et objectifs québécois	81
Tableau 39 : Bilan des forces et faiblesses régionales en GMR.....	82
Tableau 40 : Prévisions budgétaires et échéancier du plan d’action 2023-2030.....	106
Tableau 41 : Sources de financement pour la mise en application du plan d’action.....	113
Tableau 42 : Indicateurs et paramètres pour le suivi de la mise en œuvre du plan d’action	116

1 PRÉSENTATION ET DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1 Géographie

1.1.1 Note concernant le schéma d'aménagement de la MRC

Les renseignements de la présente section sont tirés, en partie, du second projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC, lequel fait actuellement l'objet d'une révision et devrait être adopté vers la fin de l'année 2022. Il est à noter que les éléments pertinents de la présente version révisée du PGMR seront donc intégrés à la version finale du schéma d'aménagement et de développement.

Il en va de même avec le Plan directeur de l'eau réalisé par l'OBV régional. Le PGMR et ce Plan directeur ont été harmonisés au niveau de la gestion des objectifs et plans d'action en ce qui a trait aux matières résiduelles fertilisantes humaines issues des systèmes de traitement municipaux des eaux usées et des fosses septiques.

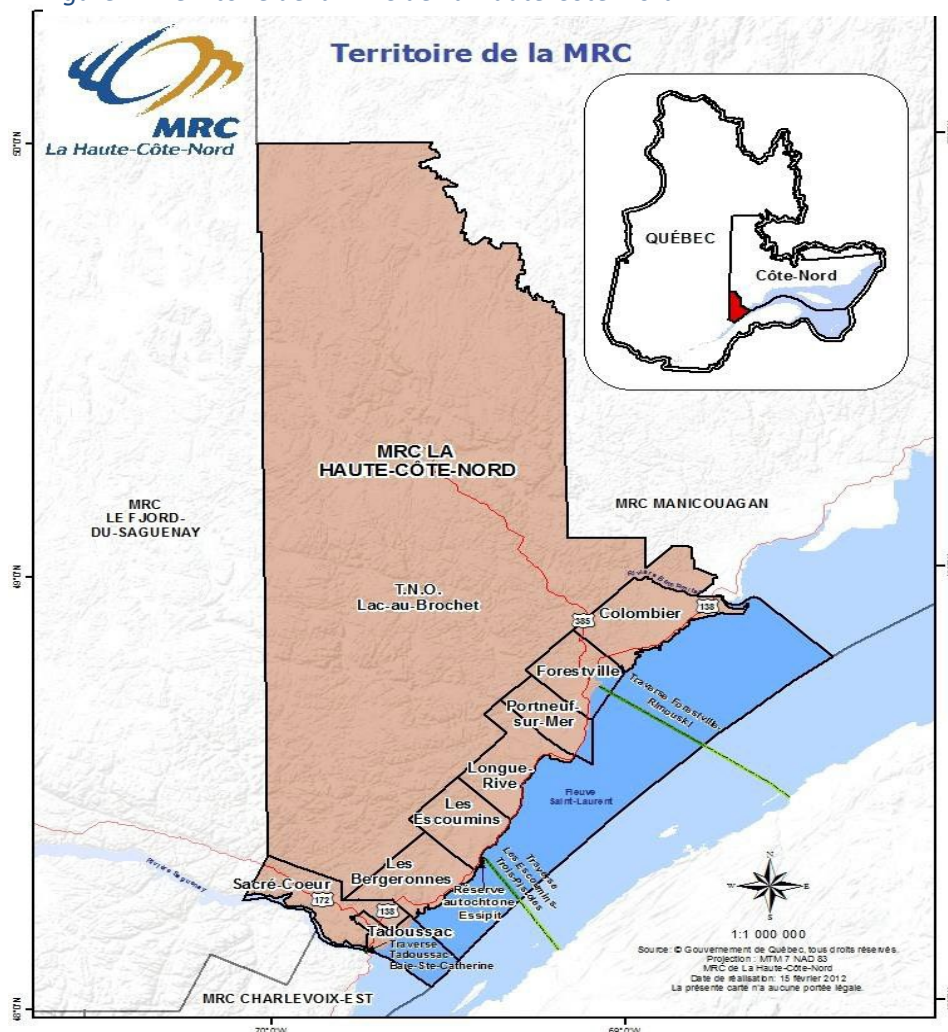
1.1.2 Description et étendue du territoire

La MRC de La Haute-Côte-Nord est composée des municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier. Le territoire de La Haute-Côte-Nord comprend également la communauté innue d'Essipit, localisée à l'intérieur même du périmètre d'urbanisation de la municipalité des Escoumins, ainsi que le territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet.

Située à l'extrémité sud-ouest de la Côte-Nord, la MRC constitue la porte d'entrée de la grande région de la Côte-Nord, qui couvre près du quart de la superficie de la province de Québec. Le territoire de la MRC s'étale sur la rive nord du Saint-Laurent, de l'embouchure de la rivière Saguenay à celle de la rivière Betsiamites, et vers le nord jusqu'au 50° parallèle. La MRC de La Haute-Côte-Nord est adjacente à la MRC de Manicouagan à l'est et au nord, à celle de Charlevoix-Est au sud, ainsi qu'à celle du Fjord-du-Saguenay vers l'ouest (voir figure 1.1). Le nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord vient de sa position relativement en amont sur le fleuve (tout comme la MRC de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent en aval). La MRC couvre une superficie de 11 261,28 km² et s'étend sur environ 160 km de littoral, ce qui correspond à 4,8 % de la superficie totale de la Côte-Nord.

Par ailleurs, La Haute-Côte-Nord est reconnue pour ses villages qui se sont développés le long du fleuve, à l'embouchure des rivières. La majorité de ceux-ci sont positionnés de façon linéaire le long de la route 138 et de la route 172 (pour la municipalité de Sacré-Cœur). En effet, c'est essentiellement via la route 138 que les habitants de la MRC peuvent se déplacer sur le territoire, continuer plus à l'est sur la Côte-Nord, ou rejoindre la région de Charlevoix et le reste du Québec en empruntant le traversier sur la rivière Saguenay. De même, c'est par la route 172 qu'il est possible d'atteindre la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean. De plus, les traversiers œuvrant sur le fleuve Saint-Laurent facilitent l'accès au Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie. Ces traversiers sont inactifs en hiver.

Figure 1 : Territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord



1.1.3 Éléments géographiques significatifs

À l'échelle des paysages, la forêt couvre environ 90 % du territoire de la MRC ($\pm 11\,000\text{ km}^2$). La forêt publique s'étend sur tout le nord du corridor municipalisé longeant le fleuve ainsi que sur la majeure partie du territoire non organisé (TNO Lac-au-Brochet), correspondant à l'arrière-pays. Les propriétés privées, les aires agricoles, les agglomérations urbaines et la communauté innue d'Essipit se partagent le reste du territoire. Quant à la forêt privée, on la retrouve le long du fleuve Saint-Laurent, dans une bande de quelques kilomètres de profondeur à l'intérieur des terres. Elle est dispersée inégalement sur l'ensemble des municipalités et occupe environ 7 % du territoire (872 km^2) de la MRC.

D'ailleurs, la prédominance du couvert forestier influence grandement le mode de vie des habitants de La Haute-Côte-Nord. En effet, la zone forestière, riche en lacs et rivières, permet et agrmente la réalisation d'activités récréotouristiques en période estivale et attire annuellement son lot de villégiateurs et d'adeptes des grands espaces. D'un autre côté, pour les adeptes de la nature et des mammifères marins, le fleuve et la rivière Saguenay génèrent une dynamique touristique impressionnante en période estivale.

Le volet municipalisé de la MRC est très faiblement densifié. Toutes les petites localités ont des petits cœurs urbanisés, mais de tailles très modestes. Les distances à parcourir entre les localités et les maisons elles-mêmes sont des enjeux à considérer, car ils impactent fortement le coût des collectes. Les cartes suivantes démontrent les enjeux de grands espaces et de distances entre les municipalités.

Figure 2 : Carte du secteur ouest de la MRC

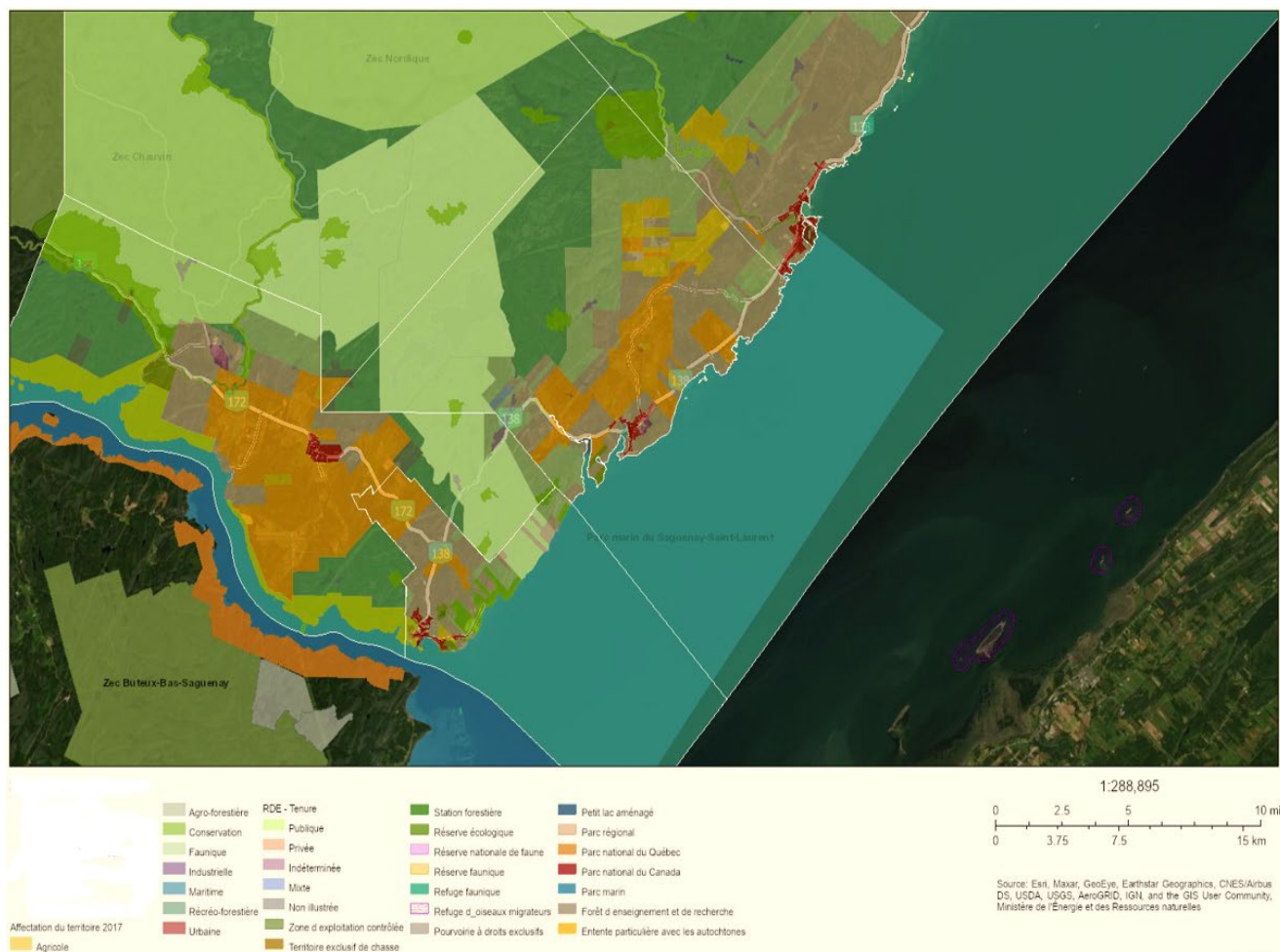
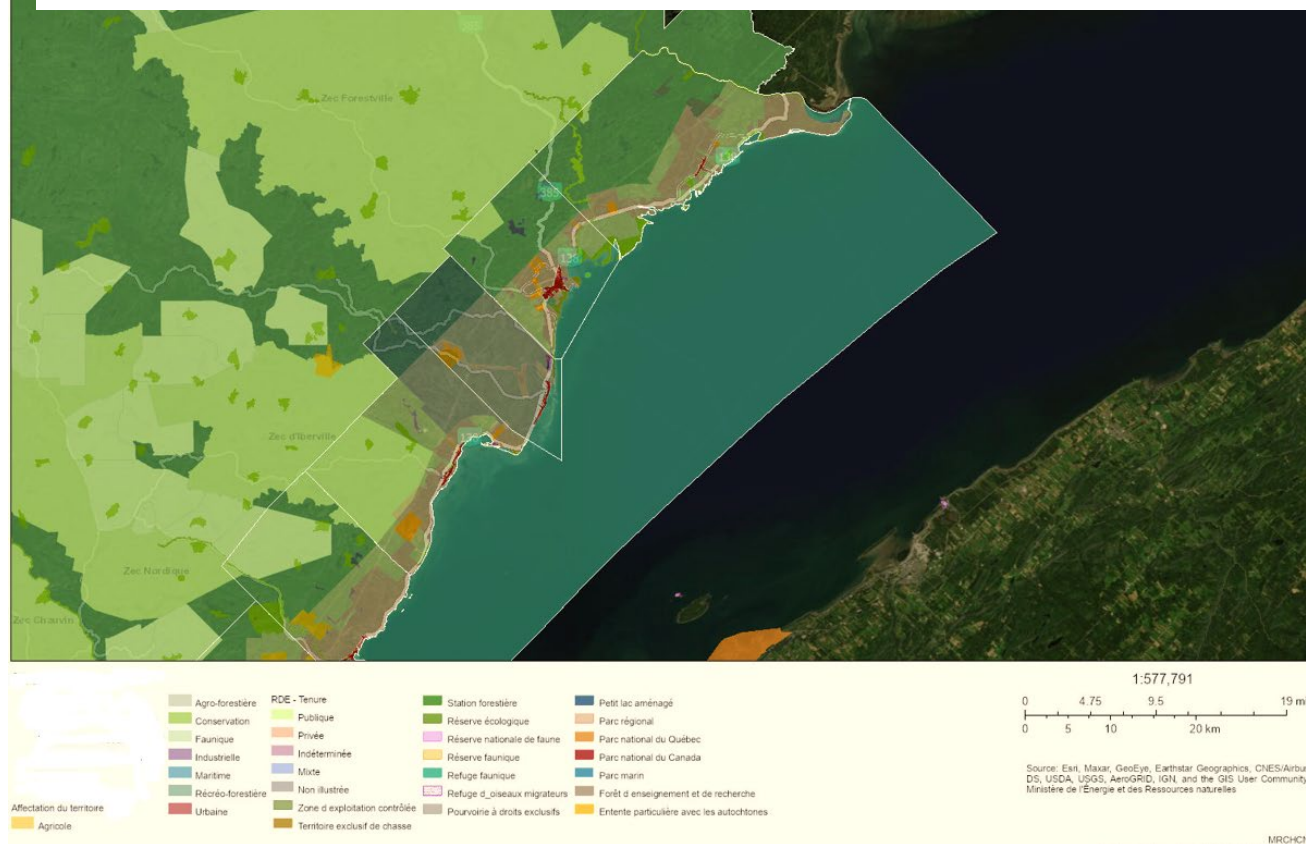


Figure 3 : Carte du secteur est de la MRC



1.2 Démographie

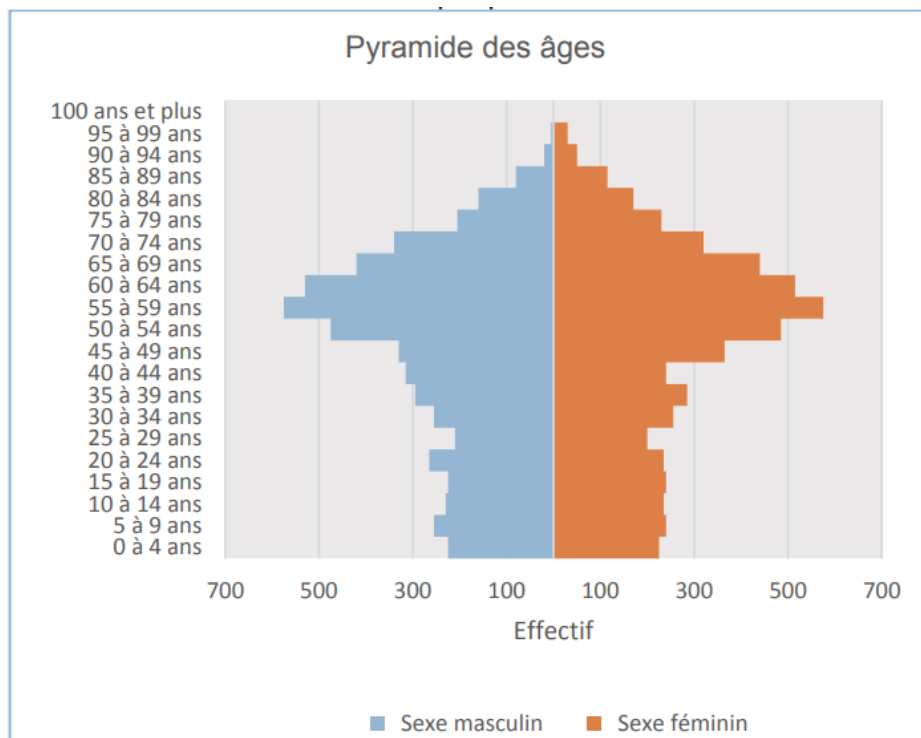
La population de la MRC de La Haute-Côte-Nord est estimée à 10 462 habitants en 2021.² La pyramide des âges de la région illustre bien le fait que La Haute-Côte-Nord compte une proportion à peine plus grande de femmes (50,2 %) que d'hommes (49,8 %). On remarque également que la population est vieillissante, 16 % ayant moins de 19 ans, 55 % ont entre 20 et 65 ans et 29 % plus de 65 ans.³

² Institut de la statistique du Québec. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions intraprovinciales, janvier 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc>, consulté en ligne le 4 avril 2022.

³ Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. Compilation effectuée par Services Québec.

1.2.1 Projections démographiques

Figure 5 : Perspective démographique de la MRC de La Haute-Côte-Nord



Source : Statistique Canada, recensement 2016. Compilation effectuée par Services Québec.

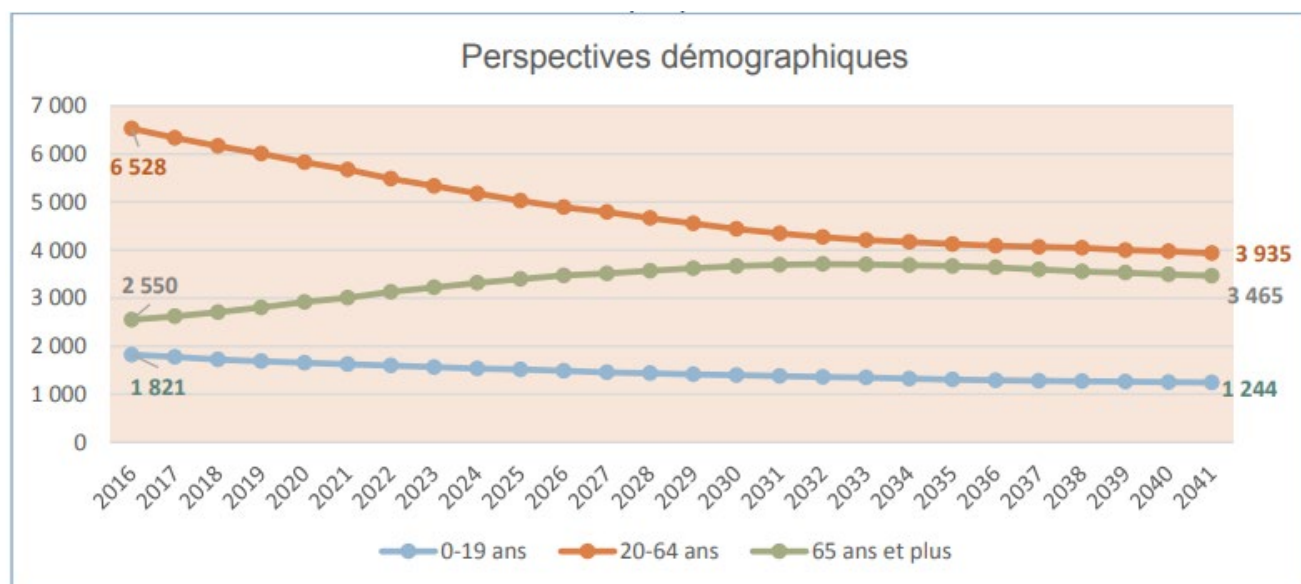
Depuis 1980, la MRC subit une baisse démographique régulière et importante. Entre 1980 et 2016, cette baisse démographique a été de l'ordre de 24,5 %.⁴ Puis de 2016 à 2021, la région a subi une baisse démographique de 5,2 %⁵.

Les projections de l'Institut de la statistique du Québec⁶ indiquent que la baisse démographique dans la MRC de La Haute-Côte-Nord et le vieillissement de la population qui l'accompagne se poursuivront dans les années à venir. Ainsi, la MRC perdra 20,7 % de sa population totale entre 2016 et 2041, pour un total de 8 644 personnes en 2041.

⁴ Statistique Canada. 2016. Recensement de la population de 2016. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm>, consulté en ligne le 30 mars 2022.

⁵ Statistique Canada. 2022. (Tableau). Recensement de la population de 2021, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm>, consulté en ligne le 30 mars 2022.

⁶ Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. Compilation effectuée par Services Québec.

Figure 6 : Perspective démographique de la MRC de La Haute-Côte-Nord⁷

1.2.2 Répartition de la population

La Haute-Côte-Nord présente un caractère rural, puisque sept des huit municipalités la composant sont de petite taille (moins de 2 000 habitants) et que son économie est largement basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Seule Forestville entre dans la catégorie des villes malgré sa population inférieure à 4 000 habitants (voir tableau 1.1).

La MRC de La Haute-Côte-Nord peut être perçue en deux (2) secteurs, soit les secteurs est et ouest, qui sont partagés par la rivière des Petits-Escoumins, à la frontière des municipalités des Escoumins et de Longue-Rive. Il s'agit, en quelque sorte, du centre géographique de la partie municipalisée de la MRC. Basé sur cette démarcation, 51 % de la population de la MRC se trouve dans le secteur ouest (de Sacré-Cœur aux Escoumins), comparativement à 49 % dans le secteur est (de Longue-Rive à Colombier). Les municipalités étant toutes éloignées les unes des autres, aucune ne forme d'agglomération urbaine importante.

La communauté innue d'Essipit couvre une superficie de 1,10 km² et compte une population de 285 résidents. Quant au territoire non organisé (TNO), il constitue plus de 80 % de la superficie de la MRC, s'étendant de la limite nord des municipalités jusqu'au 50^e parallèle (TNO Lac-au-Brochet).

⁷ Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041. Compilation effectuée par Services Québec.

Tableau 1 : Données territoriales et démographiques de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Données territoriales et démographiques de la MRC de La Haute-Côte-Nord en 2021 ⁸					
Municipalité	Superficie (km ²)	Population	% de la population totale	Densité (personne/km ²)	Désignation
Sacré-Cœur	301	1 761	17	5,85	Municipalité
Tadoussac	51	786	8	15,41	Village
Les Bergeronnes	268	651	6	2,43	Municipalité
Les Escoumins	268	1 819	17	6,79	Municipalité
Essipit	1,1	285	3	259,09	Réserve
Longue-Rive	311	968	9	3,11	Municipalité
Portneuf-sur-Mer	179	594	6	3,32	Municipalité
Forestville	193	2 884	28	14,94	Ville
Colombier	360	684	7	1,90	Municipalité
TNO Lac-au-Brochet	9 328	-	-		TNO
Total MRC :	11 260,1	10 432	100 %	0,93	MRC

⁸ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2021), Répertoire des municipalités, www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/, consulté en ligne le 30 mars 2022.

1.3 Caractéristiques socioéconomiques et structure économique

1.3.1 Nombre d'unités d'occupation

Le nombre d'unités d'occupation par municipalité influence les analyses relatives aux modes et aux coûts de collecte. On dénombre généralement une légère baisse du nombre total d'habitations depuis plusieurs années sur le territoire. En effet, la MRC de La Haute-Côte-Nord étant une des régions les plus dévitalisées du Québec, son parc immobilier tend à se réduire d'environ 0,2 % par année, depuis 20 ans. Le tableau suivant détaille la répartition des unités d'habitation résidentielles et commerciales sur le territoire.

Tableau 2 : Unité d'habitation en 2022 dans la MRC de La Haute-Côte-Nord

Unités d'occupation d'habitation en 2022					
Municipalité	Nombre d'unités d'occupation				Total
	Secteur résidentiel — permanent	Secteur résidentiel — saisonnier	Secteur résidentiel global	ICI – incluant les entreprises agricoles, mais excluant les exploitations forestières	
Colombier	345	129	474	14	488
Forestville	1223	57	1275	119	1394
Portneuf-sur-Mer	325	6	331	25	356
Longue-Rive	484	101	585	49	634
Les Escoumins	807	187	994	82	1076
Les Bergeronnes	329	65	376	78	454
Sacré-Cœur	658	137	795	128	923
Tadoussac	376	60	436	110	546
Essipit	148	50	198	21	219
TNO	0	1313	1313	1320	1320
Total sans TNO	4695	792	5464	626	6090
Total avec TNO	4695	2105	6935	633	7568⁹

⁹ Rôles d'évaluation municipale de l'année 2022, MRC de La Haute-Côte-Nord, mars 2022

1.3.2 Catégories d'habitation — secteur résidentiel¹⁰

Les catégories d'habitation présentes sur un territoire peuvent également influencer les coûts et modes de collectes des différents types de matières résiduelles.

Dans la MRC de La Haute-Côte-Nord, la structure de l'habitat est relativement homogène. En effet, en excluant les habitations du TNO ainsi que les chalets en zone municipalisée (c'est-à-dire les résidences généralement saisonnières et non desservies par les services de GMR à l'année), les maisons unifamiliales constituent 87,8 % des habitations du secteur résidentiel.

Pour ce qui est des multilogements, la répartition est la suivante : 8 % sont des duplex, 4 % ont entre 3 et 9 logements et enfin le territoire ne compte que 8 complexes d'habitation ayant plus de 9 logements, soit seulement 0,2 % du parc immobilier de la MRC.

Tableau 3 : Description du parc d'habitation dans la MRC en 2022

Municipalité	Unifamiliales (excluant chalets et autres bâtiments de villégiature)	Duplex	Entre 3 et 9 logements	Plus de 9 logements	Total
Sacré-Cœur	552	53	23	1	629
Tadoussac	314	34	12	0	360
Les Bergeronnes	261	13	4	0	278
Les Escoumins	552	52	26	1	631
Essipit	121	6	4	0	131
Longue-Rive	420	22	9	0	451
Portneuf-sur-Mer	290	18	6	1	315
Forestville	1026	88	69	5	1188
Colombier	302	10	3	0	315
TNO Lac-au-Brochet	0	0	0	0	0
Totale MRC :	3 838,00	296,00	156,00	8,00	4 298,00

¹⁰ Rôles d'évaluation municipaux de l'année 2022, MRC de La Haute-Côte-Nord, mars 2022

1.4 Principaux indicateurs sociaux économiques

1.4.1 Revenus

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le revenu personnel moyen par habitant sur La Haute-Côte-Nord était de 28 343 \$ en 2019, ce qui était 16,4 % plus faible que pour l'ensemble du Québec, qui obtenait une moyenne 37 800 \$. Cela peut s'expliquer par le fait que le taux de chômage de la MRC est plus important que celui de la moyenne québécoise, et de la quantité de personnes âgées. Le revenu médian était de 37 422 \$, alors qu'il est de 44 936 \$ au Québec. On dénombre 3 832 travailleurs pour un taux de travailleurs de 68,9 %.¹¹

1.4.2 Emploi

Au recensement de 2016, il y a eu repli de la plupart des indicateurs du marché du travail comparativement à ceux du recensement de 2006. Le taux d'activité et le taux d'emploi ont baissé respectivement de 3,5 points de pourcentage pour se situer à 53,9 % en 2016 et 2,8 points de pourcentage pour se situer à 44,4 % en 2016.¹²

Du recensement de 2006 à celui de 2016, le marché du travail est demeuré plus favorable aux hommes qu'aux femmes, malgré la réduction de l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes. En dix ans, le nombre de jeunes résidents de La Haute-Côte-Nord de 15 à 24 ans sur le marché du travail a considérablement baissé, alors que celui des aînés de 55 ans et plus a beaucoup augmenté. En effet, la population active des 15 à 24 ans a baissé de 49 % alors que celle des 55 ans et plus a augmenté de 62 %.

Le taux de chômage des jeunes (26,2 %) demeure plus élevé que celui de leurs aînés (19,7 %). La part des résidents de La Haute-Côte-Nord en emploi, qui sont détenteurs d'un certificat, diplôme ou grade postsecondaire ou universitaire est supérieure à celle de la moyenne provinciale (67,4 % contre 65,7 %). Cette part est en croissance par rapport à ce qu'elle était en 2006 (58,3 %). La part des jeunes non-diplômés est en recul de -9,1 points de pourcentage.

Les résidents de La Haute-Côte-Nord sont proportionnellement plus nombreux dans les emplois requérant habituellement une formation secondaire générale (26,2 %) ou secondaire professionnelle (25,7 %). À noter aussi que, comparativement au recensement de 2006, les professions exigeant un bas niveau de compétences (les professions de niveau intermédiaire ou élémentaire) ont baissé de 8,4 points de pourcentage, au profit des emplois exigeant un niveau de compétence supérieur (+ 8,3 points de pourcentage pour les emplois du niveau de la gestion, professionnel ou technique).

¹¹ Institut de la statistique du Québec (ISQ), exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec (RQ). https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-emploi-median-des-25-64-ans-selon-le-sexe-mrc-ensemble-du-quebec#tri_sexe=1, consulté en ligne le 4 avril 2022.

¹² Portrait du marché du travail MRC de La Haute-Côte-Nord, Direction régionale de services Québec de la Côte-Nord, BNQ 2021, https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Cotes-Nord/09_imt_portrait_MRC-HN_2020.pdf, consulté en ligne le 4 avril 2022.

En somme, les projections démographiques négatives, la faible marge de manœuvre financière des citoyens de La Haute-Côte-Nord ainsi que la situation préoccupante au niveau de l'emploi et de la scolarité guident les élus de la MRC dans leurs décisions relatives à la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Plus que jamais, les actions entreprises doivent non seulement maximiser les retombées environnementales, mais également respecter la capacité de payer limitée des contribuables, tout en visant la création d'emplois locaux.

1.5 Structure économique

1.5.1 Les secteurs d'activité

Au recensement de 2016, les travailleurs étaient répartis dans ces proportions¹³ :

Tableau 4 : Répartition par secteur d'emploi — MRC de la Haute-Côte-Nord

Secteurs d'activités	% des travailleurs
Production de biens	30,3 %
Transport et machinerie	23,2 %
Vente et services	21,2 %
Soins de santé et assistance sociale	13,4 %
Commerce de détail et de service	10,8 %
Arts et spectacles	1,1 %

1.5.2 Les principales entreprises de la MRC

L'économie régionale s'appuie surtout sur l'exploitation de la ressource agricole et forestière et les autres services, particulièrement représentés par l'industrie touristique, l'hébergement et la restauration.

L'exploitation de la ressource forestière s'avère être encore une activité importante sur le territoire de la MRC. On retrouve deux usines de sciage sur le territoire, soit Boisaco à Sacré-Cœur et Bersaco à Les Bergeronnes. Des usines de transformation se trouvent également à Sacré-Cœur, soit : Ripco inc., une entreprise spécialisée dans les litières animales à base de sciure de bois, SACOPAN qui se spécialise dans la fabrication de portes à partir des résidus d'écorce d'arbres. On retrouve également deux coopératives de travailleurs forestiers, la Nord-Côtière et Unisaco (reboisement, préparation de sol, débroussaillage, abattage, séchage, transport, camps forestiers, etc.) qui emploient plus de 200 personnes dans la région. À Forestville, une nouvelle entreprise verra le jour en 2022, soit Forestco qui fabriquera du bois de chauffage à partir de bois déclassés provenant de l'usine de sciage de Les Bergeronnes.

Le second grand moteur économique régional est le tourisme. En effet, le secteur touristique a remplacé, pour

¹³ Portrait du marché du travail MRC de La Haute-Côte-Nord, Direction régionale de services Québec de la Côte-Nord, BNQ 2021, https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Cotes-Nord/09_imt_portrait_MRC-HN_2020.pdf, consulté en ligne le 4 avril 2022.

certaines municipalités, l'exploitation des ressources naturelles au point de vue du moteur économique principal. Ainsi, le développement du secteur récréotouristique (croisière aux baleines, parcs nationaux, plongée, activités nautiques, randonnée, pêche, chasse, etc.) permet à certaines municipalités de la MRC de profiter de retombées économiques importantes ainsi que de créer plusieurs emplois saisonniers. On retrouve plus de 260 entreprises qui gravitent autour de l'industrie touristique, principalement au niveau de l'hébergement et de la restauration, sans compter les autres entreprises qui bénéficient des retombées du tourisme, comme les commerces de détail et autres services.

Au niveau des pêcheries et des produits de la mer, on retrouve une importante usine de transformation à Portneuf-sur-Mer, soit les Crabiers du Nord, qui emploient plus de 200 personnes en haute saison. Il y a aussi Les Pêcheries Manicouagan qui distribuent les produits en plus de les pêcher à l'aide de six bateaux de pêche.

Enfin, à Longue-Rive et aux Escoumins se trouvent des divisions de l'entreprise de production de Tourbe horticole Lambert. Ces divisions emploient de nombreuses personnes en saison estivale et exportent des quantités importantes de tourbe et de substrat de cultures diverses.

1.5.3 Les pourvoiries, zecs, parcs nationaux et fédéraux

La Haute-Côte-Nord compte plusieurs pourvoiries, zecs ainsi que des parcs nationaux et fédéraux (voir tableaux 1.9 à 1.11). Ces attrait sont majoritairement fréquentés en période estivale et plusieurs posent de sérieux défis relativement à la GMR.

Tableau 5 : Liste des zecs présentes dans la MRC

Zec	Localisation	Statut	Superficie (km ²)
Chauvin	Sacré-Cœur et TNO	Faune	195,37
Nordique	TNO	Faune	408,99
Iberville	Longue-Rive et TNO	Faune	438,79
Forestville	Forestville et TNO	Faune	1322,65
Labrieville	TNO	Faune	404,81
Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2015		TOTAL :	2 793,09

Tableau 6 : Liste des pourvoiries avec droit exclusif présentes sur le territoire

Nom	Localisation	Activités	Superficie (km ²)
Club de chasse et pêche Tadoussac inc.	Sacré-Cœur, Les Bergeronnes	Pêche-Chasse-Piégeage	25,74
Club Claire	TNO	Pêche-Chasse	81,52
Club de Chasse & Pêche Ste-Anne de Portneuf inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	48,16
Club du Lac des Baies inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	45,79
Club du Lac des Perches inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	43,69
Club Lacs des Sables et Paradis	Les Bergeronnes, TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	100,36
Club Paradis Sauvage inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	35,48
Domaine du Canyon (1998) inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	76,18
Domaine du Lac Bernier inc.	TNO	Pêche-Chasse	32,75
Domaine du Lac des Cœurs inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	121,64
Domaine sportif du Lac Loup inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	55,91
Le Domaine du Shamrock	Les Escoumins	Pêche-Chasse-Piégeage	78,02
Le Domaine Orégnac inc.	TNO	Pêche-Chasse	101,65
Chez Pelchat	TNO	Pêche-Chasse	7,89
Club Kergus	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	43,52
De la Truite Rouge	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	69,66
Des Grands-Ducs enr.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	45,62
Des lacs à Jimmy	Sacré-Cœur/Tadoussac	Pêche-Chasse-Piégeage	20,42
Grand lac du Nord	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	23,94
La Rocheuse	TNO	Pêche-Chasse	56,31
Le Chenail du nord inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	94,25
Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2022		TOTAL :	1 208,49

Tableau 7 : Pourvoiries sans droit exclusif présentes sur le territoire

Pourvoirie	Localisation
Club Fontaine	TNO (lac Fontaine)
Domaine du Bois rond	Forestville
Domaine de la Rivière aux lacs	Colombier (lac Girouard)
Auberge de la Rouge	TNO (lac Crevet)
Des Bouleaux blancs	Portneuf et TNO

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2022.

En 2022, les pourvoiries avec droits exclusifs couvrent un territoire de 1 208,49 km² et les zecs, une superficie de 2 793,09 km², pour un total de 4 001,58 m². Cette superficie équivaut à 35,5 % du territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord (11 261,28 km²).

Il existe aussi plusieurs parcs et territoires de juridiction provinciale et fédérale, situés majoritairement sur les territoires municipaux de la MRC.

Tableau 8 : Parcs et projets de parcs ou territoires protégés

Parc/territoire	Juridictions	Localisation
Projet d'aire protégée Pipmuakan	Autochtone	Secteur du réservoir Pipmuakan, TNO
Projet de réserve écologique de la rivière Escoumins	Provinciale	Les Bergeronnes/Les Escoumins
Projet de réserve écologique des Ilets-Jérémie	Provinciale	Colombier
Centre d'interprétation et d'observation du Cap-de-Bon-Désir	Fédérale	Les Bergeronnes
Parc Saguenay	Provinciale	Sacré-Cœur et Les Escoumins
Parc marin Saguenay–Saint-Laurent (fleuve et rivière Saguenay)	Fédérale/ Provinciale	Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes et Les Escoumins (milieu marin seulement)

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2022

En somme, le caractère saisonnier et la fragilité de la structure économique de La Haute-Côte-Nord sont des éléments majeurs à considérer dans les analyses relatives à la GMR. Ainsi, en période estivale, la production de matières résiduelles peut doubler dans les municipalités les plus touristiques de la région, comme Tadoussac et Les Bergeronnes. Parallèlement, on peut anticiper une diminution globale de la production de matières résiduelles au cours des prochaines années si la situation économique continue de se détériorer.

2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan

Toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord sont incluses dans le présent PGMR, en plus de la communauté innue d'Essipit, laquelle est enclavée sur le territoire de la MRC. Les municipalités sont les suivantes d'ouest en est : Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier.

2.1.1 Liste des municipalités environnantes

Les MRC environnantes, qui ne sont pas visées dans le PGMR, mais qui peuvent influencer certaines orientations, sont les suivantes :

- MRC de Manicouagan, à l'est et au nord ;
- MRC du Fjord-du-Saguenay, vers l'ouest.
- MRC de Charlevoix-Est, au sud-ouest ;

2.2 Délégation de pouvoirs

En 2005, avec l'adoption du *Règlement n° 102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles*, les huit municipalités du territoire ont délégué leur compétence à la MRC pour l'ensemble des activités en lien avec la gestion des matières résiduelles, exception faite de la gestion des boues de fosses septiques ainsi que de la collecte des ordures sur le territoire de la ville de Forestville.

Ce règlement a été abrogé en 2012 et remplacé par le règlement n° 121-2012, principalement pour inclure la collecte des ordures à Forestville et pour modifier le mode de répartition des dépenses et quotes-parts. De plus, la collecte des résidus verts est passée sous la responsabilité des municipalités. Le règlement n°121-2012, lequel était toujours en vigueur lors de la publication du présent PGMR, est présenté à l'annexe I. Le règlement ne prévoit aucun droit de retrait de la part d'une municipalité ; aucune échéance n'est donc prévue.

2.2.1 Ententes particulières avec la communauté d'Essipit

La MRC et la communauté innue d'Essipit ont signé une « Entente sur l'utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par Essipit (période débutant le 1^{er} janvier 2013) », présentées à l'annexe II, dont la nature est similaire au règlement no 121-2012. En effet, la MRC est responsable d'offrir aux membres de la communauté les mêmes services qu'aux citoyens de La Haute-Côte-Nord. En contrepartie, Essipit débourse un montant annuel, basé sur les prévisions budgétaires de la MRC, selon le même mode de répartition que les quotes-parts des municipalités. De 2006 à 2012, une entente de service était en vigueur entre les deux parties ; l'entente actuelle inclut désormais la collecte des ordures et des matières recyclables, laquelle était auparavant réalisée directement par Essipit.

2.3 Distribution des responsabilités

La MRC a le mandat d'octroyer les contrats nécessaires aux opérations de collecte, transport et de traitement des différentes matières collectées sur son territoire. Elle offre les services de collecte de déchets et de matières recyclables aux citoyens, ainsi qu'aux ICI sur son territoire.

La MRC a également le mandat d'exploiter les trois (3) écocentres de son territoire en plus d'offrir un service d'accompagnement aux municipalités pour l'exploitation de leur point de dépôt municipal. Les points de dépôt municipaux permettent aux citoyens d'y déposer leurs produits domestiques dangereux et des produits électroniques en fin de vie utile.

Tableau 9 : Répartition des responsabilités en GMR

Services	Responsabilités de la MRC	Responsabilités des municipalités
Planification de la GMR	Coordination de la planification et des consultations des élus, des parties prenantes et des citoyens.	Participer aux consultations et aux processus de planification stratégique
Collectes porte-à-porte des déchets et matières recyclables — secteur résidentiel	Octroi des contrats de collectes et de traitement des matières ; Transbordement des matières en régie interne ; Exploitation des centres de transfert ; Établissement des quotes-parts par municipalité.	Tarifier les services aux propriétaires résidentiels.

Services	Responsabilités de la MRC	Responsabilités des municipalités
Collecte porte-à-porte des déchets et des matières recyclables — secteur ICI	Octroi des contrats de collecte et de traitement des matières; Transbordement des matières en régie interne ; Exploitation des centres de transferts ; Établissement des tarifications commerciales pour toutes les ICI sur le territoire ; Communication aux utilisateurs.	Tarifier les services aux ICI, en fonction de leur volume de conteneurs et du nombre de levées annuelles
Écocentres (Résidus domestiques dangereux, piles, fluorescents, produits électroniques, CRD, bois, pneus, agrégats, encombrants, etc.)	Octroi des contrats nécessaires à l'exploitation des écocentres ; Lien avec les programmes de REP (pneus, ARPE, appareils réfrigérants, fluorescents, etc.) ; Gestion des ressources humaines (régie interne de la MRC) ; Tarification des utilisateurs ; Communication aux utilisateurs.	Aucune responsabilité
Points de dépôts municipaux (résidus domestiques dangereux, piles, fluorescents, produits électroniques)	Octroi des contrats nécessaires à l'exploitation des écocentres ; Lien avec les programmes REP ou les recycleurs (ARPE pour les produits électroniques et Laurentides ressource pour les RDD) ; Formation des employés municipaux (SIMDUT, intervention en cas de déversement, manipulation de RDD, etc.) ; Affichage sur les lieux ; Entretien et acquisition des équipements nécessaires aux collectes (cages métalliques, bacs, abris pour les RDD, etc.) ; Communication aux utilisateurs.	Gestion des ressources humaines pour l'exploitation au quotidien (réception des marchandises, tri et classement aux bons endroits, demande de collecte à la MRC)
Cloches à textiles	Propriété des conteneurs ; Collecte des textiles ; Ententes de traitement des textiles	Aucune responsabilité

Services	Responsabilités de la MRC	Responsabilités des municipalités
	(Commissions scolaires, ressourcerie) ; Entente d'enfouissement.	
Collecte des encombrants	Opération des collectes et transbordements ; Octroi des contrats pour le traitement des matières.	Aucune responsabilité
Collecte des résidus verts	Responsable de la gestion des résidus verts collectés (compostage sur les sites des écocentres) ;	Responsable des collectes, lorsqu'offertes
Gestions des boues municipales	Aucune responsabilité	Responsable de leurs installations de traitement et de leurs boues
Gestion des fosses septiques	Aucune responsabilité	Les propriétaires des fosses
Sensibilisation et communication	Toutes les activités nécessaires pour communiquer les services offerts et sensibiliser les utilisateurs	Relayer l'information auprès de leurs citoyens

2.4 Règlements relatifs à la GMR

En plus du Règlement n°102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles, la MRC a adopté, en juin 2015, un règlement qui encadre la gestion des matières résiduelles au quotidien. Il s'agit du Règlement n°131-2015 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord et qui a été amendé en 2020 par le règlement 145-1-2020 (*disponible sur le site internet de la MRC*)¹⁴.

Par l'adoption et l'application de ce règlement, la MRC vise l'atteinte des objectifs de récupération fixés par le MDDELCC, notamment en ce qui concerne la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en regard des modalités liées aux matières recyclables, aux ordures, aux matériaux de construction, rénovation et démolition, aux résidus domestiques dangereux et aux produits électroniques. La MRC souhaitait également apporter des modifications concernant le service de collecte et de récupération de ces matières ainsi que les dispositions pénales, entre autres.

Ainsi, en vertu de ce règlement, « tout usager doit obligatoirement trier à la source les matières résiduelles [et]

¹⁴ Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles, 145-1-2020, MRC de La Haute-Côte-Nord, <https://www.mrchcn.qc.ca/fr/la-mrc/documentation/>

les mettre dans les contenants prévus à cet effet ». De plus, « toutes les matières triées à la source faisant l'objet d'une collecte spécifique (matières recyclables, encombrantes, résidus verts) ou d'un service spécifique (écocentres, dépôts municipaux, dépôts pour vêtements) sont exclues de la collecte des ordures ».

En d'autres termes, tous les usagers, autant ceux du secteur résidentiel que du secteur ICI, doivent obligatoirement participer à la collecte des matières recyclables et s'assurer que leurs encombrants, matériaux de CRD, résidus verts et vêtements soient récupérés en les apportant aux endroits prévus à cette fin. De plus, la MRC a mis en place la *Procédure relative à la fourniture et au remplacement des bacs pour les matières recyclables*, selon laquelle la MRC est responsable de payer 50 % des coûts de réparation et de remplacement des bacs roulants bleus destinés aux matières recyclables du secteur résidentiel.

En somme, la MRC envoie un message clair à ses citoyens : l'époque où n'importe quelle matière pouvait prendre le chemin de l'élimination est révolue ! Plusieurs services de récupération sont en place et nous devons collectivement nous responsabiliser et les utiliser.

Des amendes plus sévères que celles du règlement précédent sont également prévues pour les contrevenants, mais la MRC continue de miser en premier lieu sur la sensibilisation (voir section 6). Ainsi, l'intention de la MRC est de réserver les amendes uniquement aux usagers qui ont été sensibilisés, mais refusent de se conformer.

De leur côté, les municipalités adoptent leur règlement annuel venant fixer la tarification des services.

Tableau 10 : Liste des règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Entité	Règlements
MRC de la Haute-Côte-Nord	Règlement 145-1-2020 : Gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord.
Sacré-Cœur	Règlement 551 : décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022.
Tadoussac	Règlement 387 : Les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles 2022.
Les Bergeronnes	Règlement 2021-147 : déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022.
Les Escoumins	Règlement 2021-132 déterminant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022
Longue-Rive	Règlement 21-06 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'année 2022, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 21-01.
Portneuf-sur-Mer	Règlement 22-319 : Gestion des matières résiduelles et tarification pour l'année d'imposition 2022
Forestville	Règlement 2022-300 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.
Colombier	Règlement 2022-02 fixant les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2022.

2.5 Ententes et contrats avec des organismes et des entreprises privées

Afin d'offrir l'ensemble des services de gestion des matières résiduelles, la MRC procède régulièrement à des appels d'offres afin de conclure des contrats ou ententes avec des organismes à but non lucratif, ou encore avec des entreprises privées. Le tableau suivant résume les principaux contrats et ententes actuellement en vigueur, de même que les règlements et ententes mentionnés aux sections précédentes.

Tableau 11 : Distribution des responsabilités (règlements, ententes et contrats)

Titre du règlement, entente ou contrat	Conclu entre la MRC et :	Objet de l'entente	Matière(s) visée(s)	Durée	Échéance ou renouvellement
Règlement n° 102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles	Toutes les municipalités du territoire	La GMR est sous la responsabilité de la MRC	Toutes les matières, sauf les boues de fosses septiques	Permanent ; aucun droit de retrait	s.o.
Règlement no 145-1-2020 : Gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord.	Toutes les municipalités du territoire	Collectes, matières acceptées et refusées, type d'équipements de collectes, tarification et quotes-parts, pénalités financières, etc.	Toutes les matières, sauf les boues de fosses septiques	Permanent ; aucun droit de retrait	s.o.
Entente sur l'utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par Essipit	Essipit	La GMR est sous la responsabilité de la MRC. Mode de calcul de la contribution d'Essipit	Toutes les matières, sauf les boues de fosses septiques	3 ans (débutant le 1 ^{er} janvier 2013)	31 décembre 2015 (renouvelable automatiquement pour des périodes de 5 ans)
Gestion des dépôts municipaux	Toutes les municipalités du territoire et Essipit	Responsabilités de chacun pour assurer le service aux dépôts municipaux	RDD et PE	(en cours de rédaction)	(en cours de rédaction)
Gestion et propriété de l'écocentre de Sacré-Cœur	Municipalité de Sacré-Cœur	Gestion sous la responsabilité de la MRC ; la municipalité est propriétaire des infrastructures	CRD	5 ans (2015-2019)	Renouvelable automatiquement 3 fois par périodes de 5 ans (sauf si préavis de l'une ou l'autre des parties), pour couvrir une période maximale de 20 ans

Titre du règlement, entente ou contrat	Conclu entre la MRC et :	Objet de l'entente	Matière(s) visée(s)	Durée	Échéance ou renouvellement
Entente de partenariat — gestion des matières résiduelles sur le TNO	Zecs Labrieville, Forestville, Iberville et Nordique et Chauvin	Soutenir les zecs dont les postes d'accueil constituent des dépôts de matières provenant du TNO	Ordures, matières recyclables, encombrantes	5 ans (2015-2019)	Renouvelable automatiquement par périodes de 5 ans (sauf si préavis de l'une ou l'autre des parties)
Collecte porte-à-porte	SSAD inc.	Collecte et transport des ordures et matières recyclables, sur l'ensemble du territoire	Ordures, matières recyclables	5 ans (octroyé en octobre 2018)	Octobre 2023
Transport en vrac des déchets, du recyclage et CRD par plancher mobile	Groupe Bouffard	Transport en vrac des déchets et matières recyclables du site de transfert Les Bergeronnes	Ordures, matières recyclables et CRD	2 ans (octobre 2021)	Octobre 2023
Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer	Transport Lamarre inc.	Opération de l'écocentre, incluant le centre de transbordement des matières recyclables	CRD, matières recyclables	3 ans (octroyé en octobre 2020)	Octobre 2023
Transport des matières recyclables	Transport Y.N. Gonthier	Transport des matières recyclables en semi-remorques, du centre de transbordement de PSM jusqu'au centre de tri	Matières recyclables	3 ans + 1 an (octroyé en octobre 2018)	Octobre 2022
Tri des matières recyclables	Société VIA inc.	Tri et conditionnement des matières recyclables	Matières recyclables	3 ans (octroyé en mars 2020)	Mars 2023
Récupération de la peinture et des huiles usagées	Laurentide Re/Sources	Transport et recyclage de la peinture et des huiles usagées récupérées aux dépôts municipaux et écocentres	RDD	Aucune échéance, sous les seuils (débutant en 2004 pour la peinture et en 2005 pour les	s.o.

Titre du règlement, entente ou contrat	Conclu entre la MRC et :	Objet de l'entente	Matière(s) visée(s)	Durée	Échéance ou renouvellement
				huiles)	
Récupération des résidus domestiques dangereux organiques et inorganiques	Laurentide Re/Sources	Transport et recyclage des RDD organiques et inorganiques récupérés aux dépôts municipaux et écocentres	RDD	Aucune échéance, sous les seuils (débutant en 2007)	s.o.
Collecte des lampes fluocompactes et tubes fluorescents	Recycflu	Transport et recyclage des lampes fluocompactes et des tubes fluorescents récupérés aux dépôts municipaux et écocentres	RDD	Aucune échéance, sous les seuils (débutant en 2008)	s.o.
Récupération de l'huile usée	Véolia	Transport et recyclage de l'huile à moteur	RDD	Aucune échéance, sous les seuils (débutant en 2015)	s.o.
Récupération de l'huile végétale	Sanimax	Transport et recyclage de l'huile végétale	RDD	Aucune échéance (débutant le 16 octobre 2013)	s.o.
Récupération des bonbonnes de propane	Rapidgaz	Transport et recyclage des bonbonnes de propane provenant de camping	RDD	Aucune échéance, sous les seuils (débutant en 2021)	s.o.
Bardeaux d'asphalte	Transport Charette	Transport et valorisation des bardeaux d'asphaltes	CRD	Aucune échéance, sous les seuils (débutant en 2020)	s.o.

3 Description des services offerts actuellement

3.1 Déchets et matières recyclables des usagers du secteur résidentiel et ICI

Tel qu'expliqué précédemment, la MRC offre les collectes de déchets et de matières recyclables aux secteurs résidentiel et des ICI. Seulement 4 entreprises envoient directement à l'enfouissement des déchets, sans passer par nos services de collecte et de transbordement.

3.1.1 Collectes porte-à-porte

La collecte des résidus ultimes et des matières recyclables est effectuée par une entreprise privée. Un seul contrat couvre l'ensemble des usagers du secteur résidentiel (incluant les multilogements) et ICI des huit municipalités ainsi que de la communauté innue d'Essipit et du TNO. L'entreprise détenant actuellement le contrat est l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes, située au 3, route à Cœur à Trois-Pistoles. Le tableau suivant présente la fréquence des collectes, selon le type d'usager.

Tableau 12 : Fréquence des collectes des résidus ultimes et des matières recyclables

Usager/chaque type de collectes	Fréquence des collectes		
	Ordures ménagères	Matières recyclables	Encombrants
Résidentiel en chargement latéral	1 X/2 semaines (toute l'année)	1X/2 semaines (toute l'année)	5 X/année, sur inscription (fin mai à la mi-octobre)
Résidentiel utilisant des conteneurs communs <u>en chargement avant</u>	1 X/semaine ou 1 X/2 semaines (toute l'année)	1 X/semaine ou 1 X/2 semaines (toute l'année)	5 X/année, sur inscription (fin mai à la mi-octobre)
ICI – service de base	1 X/2 semaines (toute l'année)	1 X/semaine ou 1 X/2 semaines (toute l'année)	s.o.
ICI requérant des collectes supplémentaires à Tadoussac ¹⁵	+ d'une fois/semaine (en saison estivale)	s.o.	s.o.
ICI requérant des collectes supplémentaires à Forestville ¹⁶ +	+ d'une fois/semaine, (en périodes variables)	s.o.	s.o.

¹⁵ Pour la municipalité de Tadoussac, 10 établissements ICI requièrent une collecte supplémentaire par semaine pour les ordures, de la mi-juin à la mi-septembre, pour un total de 13 semaines.

¹⁶ Pour la ville de Forestville, 19 ICI requièrent une collecte supplémentaire par semaine pour les ordures, et ce, pour une période variable selon les commerces.

Le tableau suivant présente les bacs et conteneurs acceptés lors de la collecte. Les bacs roulants (240 l ou 360 l) sont obligatoires pour les collectes résidentielles, aucun sac ou résidu déposé au sol ne sont acceptés ou collectés.

Tableau 13 : Bacs et conteneurs acceptés lors de la collecte des résidus ultimes et matières recyclables

Type de contenants autorisés	Matières	Municipalités où ils se retrouvent
Bac roulant de 240 ou 360 litres, prise européenne	✓ Matières recyclables ✓ Ordures ménagères	Toutes les municipalités, incluant Essipit
Bac de 1100 litres, plastique à couvercle plat/prise européenne	✓ Matières recyclables ✓ Ordures ménagères	Toutes les municipalités, incluant Essipit
Conteneur à chargement avant	✓ Matières recyclables ✓ Ordures ménagères	Toutes les municipalités, sauf Colombier

Au niveau commercial, la majorité des municipalités ont adopté une tarification incitative qui prend en compte la taille des contenants et le nombre de levées annuelles afin de que la taxation aux ICI soit en représentative du volume de déchets collectés dans une année. Les ICI ont donc tout avantage à réduire leurs déchets, et leur nombre de levées afin de voir leur tarification diminuer.

3.1.2 Transbordement et traitement

Les résidus ultimes sont transbordés dans le centre de transfert de Les Bergeronnes. Ce site est pleinement opérationnel depuis le mois d'octobre 2018. Les résidus ultimes sont ensuite envoyés au LET de Ragueneau.

Les matières recyclables sont pour leur part transbordées, à parts égales entre deux sites, soit celui de Les Bergeronnes et celui de Portneuf-sur-Mer. Une fois chargées dans une semi-remorque fermée, les matières recyclables sont transportées jusqu'au centre de tri appartenant à Société VIA, située à Lévis, pour y être triées et conditionnées.

3.2 Résidus de CRD

Comme décrit précédemment, les résidus de CRD transitent par les trois écocentres de la MRC, situés à Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur. Un tri est effectué sur place par les usagers qui séparent leurs matériaux par catégorie en les déposant dans les conteneurs ou enclos prévus à cet effet. Des abris sont également installés pour favoriser le réemploi des meubles, électroménagers et autres objets encore fonctionnels, ainsi que des matériaux de construction pouvant être réutilisés.

Les matériaux récupérés à l'écocentre de Sacré-Cœur sont ensuite transportés par camion transroulier à l'écocentre des Bergeronnes. Les matériaux sont entreposés à l'écocentre des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer, avant d'être chargés à l'aide de chargeuses sur roues. Des camions à plancher mobile d'une capacité approximative de 150 m³ sont utilisés pour transporter les matières vers les centres de tri.

3.3 Encombrants

Tous les usagers peuvent apporter leurs encombrants (meubles, électroménagers, tapis, etc.) aux écocentres. Depuis 2020, la MRC effectue la collecte des encombrants sur inscription pour l'ensemble du territoire, pour le secteur résidentiel. Un total de cinq (5) collectes par année par municipalité sont offertes.

La collecte est effectuée par les employés de la MRC. Lors de l'inscription, nous demandons aux gens si leurs articles sont encore bons ou réutilisables. Si oui, pour le secteur est (Colombier à Longue-Rive), nous demandons à l'organisme communautaire le Nordest s'ils sont intéressés à récupérer les articles et au Centre de dépannage des Nords-Côtiers pour le secteur ouest (Tadoussac aux Escoumins). Les matières récupérées qui ont un potentiel de réutilisation et qui n'ont pas été ramassées par les ressourceries sont acheminées à l'écocentre le plus près pour y être revendues à prix modique ou ultimement recyclées.

3.4 Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits électroniques (PE)

Comme décrit précédemment, les RDD et PE sont recueillis à chacun des dépôts municipaux et des écocentres pour être ensuite transportés et valorisés, en vertu des ententes conclues entre la MRC et Laurentides Re/Sources ainsi que l'ARPE.

3.5 Textiles

Les cloches à textiles et ressourceries présentes sur l'ensemble du territoire permettent aux citoyens de participer à la récupération des vêtements. La MRC gère la collecte des vêtements déposés dans les cloches à textiles en les apportant au Centre d'action bénévole Le Nordest à Forestville et au Centre de dépannage des

Nord-Côtiers aux Escoumins, où ils seront revendus à prix modique.

Depuis l'automne 2021, une partie des surplus ou des invendus aux ressourceries sont apportés aux plateaux de travail des Bergeronnes et de Forestville. Les plateaux de travail sont des activités organisées par le Centre d'éducation des adultes et qui aident à la réinsertion à l'emploi. Ils récupèrent les fermetures éclair, boutons et autres accessoires sur les vêtements usagés pour fabriquer des jouets pour animaux, des tapis tressés ou des tawashis, etc. La balance des résidus de textile est envoyée à l'enfouissement, car la MRC ne trouve plus de débouchés pour ces matières.

3.6 Bouteilles de propane

La MRC fournit des cages de récupération aux campings de la région afin de récupérer les bouteilles de propane de petit format. À chaque deux semaines, durant la saison estivale, un employé de la MRC effectue la tournée des campings pour vider les cages et apporter le tout à l'écocentre des Bergeronnes. Les bouteilles d'une livre sont entreposées dans des barils prévus à cet effet. C'est la compagnie RapidGaz, située au 214, rue Saint-Charles Sud à Granby, qui effectue le transport et le recyclage des bouteilles.

3.7 Résidus alimentaires

La MRC a déployé divers projets pilotes à Les Escoumins, Les Bergeronnes et Tadoussac entre 2016 et 2021 pour la collecte de résidus alimentaires. Ces projets permettaient de détourner en moyenne 12 à 15 T par été. En 2022, la MRC a décidé de mettre fin à ces projets pilotes afin de se concentrer sur l'étude de projets structurants et offerts à l'ensemble du territoire.

3.8 Résidus verts

Les résidus verts sont acceptés gratuitement dans les trois (3) écocentres de la MRC. Les résidus verts collectés à l'écocentre du Sacré-Cœur sont transportés ensuite à l'écocentre des Bergeronnes. Les résidus amassés aux écocentres de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes sont placés en andins, puis retournés quelques fois durant l'été. Pour le moment, la terre ainsi créée est conservée sur les sites pour une éventuelle réutilisation, mais qui n'est pas déterminée pour le moment.

Quelques municipalités font des collectes de résidus verts au printemps et à l'automne. Ces collectes sont réalisées par des employés municipaux à l'aide de camionnette et de remorque. Les résidus verts ainsi collectés sont acheminés soit à l'écocentre des Bergeronnes ou de Portneuf-Sur-Mer. Dans tous les cas, les résidus verts sont acceptés gratuitement. La MRC ne n'offre pas de service de collecte spécifique pour ces résidus.

3.9 Compostage domestique

Depuis 2005 la MRC offre divers programmes de subventions, conférences et formation visant à encourager le compostage domestique et communautaire. La MRC offre également la vente et l'installation de biodigesteurs, qui permettent la décomposition de résidus alimentaires, incluant les viandes et poissons.

3.10 Pneus

Conformément au programme québécois de récupération des pneus hors d'usage, 28 garagistes et détaillants de pneus de la région font office de point de dépôt pour la récupération des pneus usagés. Les municipalités de Colombier et Longue-Rive, de même que la MRC, par l'entremise de ses écocentres de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes, offrent également ce service.

3.11 Services aux zecs et TNO

Les matières résiduelles générées sur le TNO transitent en majorité par les postes d'accueil des Zecs Chauvin, Forestville, Iberville et Nordique. Ces quatre zecs, dont le poste d'accueil est situé en territoire municipalisé, utilisent des conteneurs à chargement avant ou des contenants de 1100 litres pour recueillir les ordures et les matières recyclables. En collaboration avec la MRC, elles offrent également un service de récupération des encombrants, lesquels sont déposés dans un abri permanent. Ces services sont offerts à proximité des postes d'accueil, sauf pour la Zec de Forestville où il n'y a aucun dépôt pour l'encombrant vu la proximité de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer.

Puisque la Zec de Labrieville est située à plus de 84 km sur la route 385, les usagers de ces secteurs sont invités à déposer leurs matières résiduelles dans les conteneurs de la Zec de Forestville à la croisée de la route 138.

À noter que les conteneurs sur les territoires des zecs sont destinés aux villégiateurs des zecs, également aux villégiateurs du TNO (hors zec), et parfois des membres de zecs voisines et des pourvoiries qui empruntent les mêmes chemins forestiers pour accéder à leur chalet.

3.12 Boues de fosses septiques

La gestion des boues de fosses septiques et municipales est exclue de la délégation de la compétence de la MRC, ce qui explique en partie qu'il y ait une absence de données et de suivi à ce niveau.

Bien que l'inventaire ne soit pas à jour, de nombreuses résidences sur le territoire de la MRC ne sont pas reliées

à un système de captage des eaux usées en territoire municipalisé et en forêt, sur le territoire non organisé (TNO). On estime en 2021 qu'il y a environ 1 926 installations septiques sur le territoire.

Les municipalités sont soumises par défaut au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r.22), cependant, plusieurs mentionnent le manque de ressources humaines pour effectuer un suivi adéquat. Au moment d'écrire ces lignes, seule la municipalité de Tadoussac offre un programme municipal de vidange des fosses septiques et encadre la gestion des boues par règlement.

Pour les autres municipalités, la responsabilité de la vidange des fosses septiques repose donc sur le propriétaire privé. Les citoyens font appel à des entreprises spécialisées, situées à l'extérieur du territoire, puisqu'aucune entreprise n'offre ce service en Haute-Côte-Nord. *Sanidro*, de Chicoutimi, possède un centre de traitement à La Baie. Les résidus du centre de traitement sont valorisés localement en agriculture¹⁷. Quant à *Sani-Manic*, située à Baie — Comeau, le traitement se fait par lagunage et produit un terreau qui sert à l'ensemencement et la revitalisation (ex. : ancien site de Kruger). Véolia, également située à Chicoutimi, envoie directement les matières récupérées à Gazon Savard, qui composte le tout.

Enfin, une démarche est en cours avec l'organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord et les inspecteurs des différentes municipalités afin de mettre à jour l'inventaire des installations et offrir un accompagnement pour l'adoption de règlement et d'un programme encadrant la vidange des fosses septiques.

3.13 Boues municipales des usines de traitement des eaux usées

Au moment de l'adoption du présent PGMR, seules quatre municipalités de La Haute-Côte-Nord possédaient des usines de traitement des eaux usées, soit Portneuf-sur-Mer, Forestville, Sacré-Cœur et Longue-Rive. Quant aux autres municipalités, celles-ci rejettent leurs eaux usées dans les cours d'eau (ultimement vers le fleuve Saint-Laurent) sans traitement, sauf pour les municipalités de Tadoussac et des Escoumins qui utilisent un « dégrilleur » afin de retenir les matières solides. La municipalité de Tadoussac utilise un tamis rotatif comme traitement primaire.

Il faut savoir que cette mise aux normes est extrêmement coûteuse et difficile à supporter pour les municipalités de petite taille, dont plusieurs possèdent un indice de développement négatif et le triste statut « à revitaliser ». Néanmoins, la municipalité de Longue-Rive a implanté une usine de traitement des eaux usées depuis le dernier PGMR et elle est pleinement opérationnel depuis 2022.

¹⁷ LAPOINTE, Caroline, (7 janvier 2022). *Demande de renseignements – fosses septiques* [courrier électronique envoyé à Catherine Tremblay], [en ligne], coordoenv@mrchn.qc.ca

Les municipalités possédant des étangs aérés effectueront les vidanges au moment opportun. Sacré-Cœur a effectué une vidange en 2019 et Forestville a prévu de l'effectuer en 2022. Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive, dont les systèmes ont été mis en fonction en 2012 et 2022 n'ont aucune vidange de prévue pour la durée d'application de ce présent PGMR.

3.14 Boues issues des ICI

Selon les renseignements obtenus des municipalités, la grande majorité des ICI rejette leurs eaux usées dans le système d'égout. On ne dénote aucun usager particulier ; par exemple, aucune industrie ou commerce ne rejette des eaux usées en quantité importante ou de nature polluante.

Sur le territoire de la MRC, 90 établissements commerciaux et 50 établissements agricoles ont été identifiés comme possédant une installation septique. Comme pour les résidences unifamiliales, il est de la responsabilité de chacun des usagers de s'assurer du respect de la loi en vigueur quant à la fréquence de vidange des installations.

3.15 Programmes de subvention visant la réduction des déchets ultimes

Depuis 2017, la MRC offre des programmes de subvention ayant pour objectifs de permettre aux citoyens et ICI de réduire à la source ou encore de récupérer ou valoriser leurs déchets.

Au niveau citoyen, la MRC subventionne l'acquisition de composteur, de biodigester ainsi que des produits d'hygiène lavable et réutilisables. Au niveau des ICI, la MRC offre différents programmes de subvention visant la récupération hors-foyer ou encore la promotion d'action visant la réduction, le réemploi et le recyclage des matières résiduelles.

4 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISE EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE ET À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

4.1 Recensement des organismes et entreprises présents sur le territoire

La Haute-Côte-Nord compte peu d'organismes et d'entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles, ce qui est logique en raison du territoire peu densément peuplé. Cette absence d'entreprises spécialisées a parfois forcé la MRC à suppléer, en aménageant et en opérant elle-même certains services en gestion des matières résiduelles. Néanmoins, la région a la chance de compter sur deux organismes qui récupèrent les vêtements et les meubles comme dans le cas du Centre d'action bénévole Le Nordest et le Centre de dépannage des Nord-Côtiens, ainsi que deux entreprises privées œuvrant respectivement dans la récupération des résidus marins et du métal.

4.1.1 Centre d'action bénévole Le Nordest

Cette ressourcerie, située au 9, 11^e Rue, à Forestville, est un organisme à but non lucratif qui offre un service de récupération et de revente de vêtements, de meubles, électroménagers et divers articles usagés, en plus d'autres services non reliés à la gestion des matières résiduelles (ex. : popote roulante, centre de jour pour personnes âgées, etc.). Le Nordest a ouvert de nouveaux locaux en 2014 pour réaménager sa friperie et offrir un service de revente de meubles et d'électroménagers. Le Nordest dessert principalement les usagers du secteur est, soit les municipalités de Colombier, Forestville, Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive, tant du secteur résidentiel que du secteur ICI. L'organisme possède un dépôt pour la récupération des vêtements, une « cloche à textile ». En plus, la MRC achemine au Nordest les vêtements récupérés dans les cloches à textile des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer.

Par ailleurs, depuis 2020, la MRC offre la collecte des encombrants sur appel. Lorsque les biens du secteur est (Colombier à Longue-Rive) sont encore en bon état et réutilisables, ils sont offerts au Nordest pour favoriser leur réemploi via cet organisme.

4.1.2 Centre de dépannage des Nord-Côtiens

Localisé au 4, rue Pelchat, aux Escoumins, le Centre de dépannage des Nord-Côtiens offre un service de récupération et de revente de vêtements usagés (friperie), de meubles, électroménagers, jouets et divers articles tant aux usagers du secteur résidentiel que du secteur ICI. Cependant, considérant le manque d'espace d'entreposage, l'organisme se concentre surtout sur les vêtements et petits items, et non sur les meubles. Cet organisme possède une cloche à textile et récupère également les vêtements provenant des autres municipalités du secteur ouest (Sacré-Cœur, Tadoussac et Les Bergeronnes), qui sont transportés par la MRC. De plus, le centre de dépannage offre un service d'aide alimentaire en effectuant la gestion de six frigos

communautaires dans les municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Portneuf-sur-Mer et Forestville. Les municipalités de Colombier et de Longue-Rive devraient avoir leur propre réfrigérateur communautaire au courant de l'année 2022.

4.1.3 9288-3354 Québec inc. (anciennement Coopérative de travail Unitek)

D'abord lancée sous le nom de Coopérative de travail Unitek en 2004, l'entreprise privée 9288-3354 Québec inc., aussi appelée Bionord, produit des engrais certifiés biologiques à partir des résidus des pêcheries situées non seulement en Haute-Côte-Nord, comme Les Crabiers du Nord (Portneuf-sur-Mer), mais aussi plus à l'est sur la Côte-Nord, comme Poissonnerie Laprise (Chute-aux-Outardes) et Crustacés Baie-Trinité (Baie-Trinité).

L'entreprise composte les résidus de crabes et mollusques, tout en récupérant des résidus d'écorce provenant de scieries de la région, pour l'apport en carbone. Le compost produit est distribué partout au Québec sous la marque Bio-Nord.

L'usine de transformation des produits reçus est située sur la route Maritime, à Forestville, alors que le compostage s'effectue sur un terrain situé entre Portneuf-sur-Mer et Forestville, à proximité de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer.

Annuellement, l'entreprise recevrait approximativement 2 500 t de résidus marins ainsi que 1 800 t de résidus d'écorce provenant, entre autres, de l'entreprise forestière Boisaco, basée à Sacré-Cœur. Un certificat d'autorisation temporaire a permis le début de travaux permettant d'augmenter la capacité annuelle du site à 7 500 m³.

Cette entreprise offre un service de récupération incontournable pour l'industrie de produits marins de la région soit Les Crabiers du Nord à Portneuf-sur-Mer. Les locaux sont situés au 26, route Maritime, à Forestville.

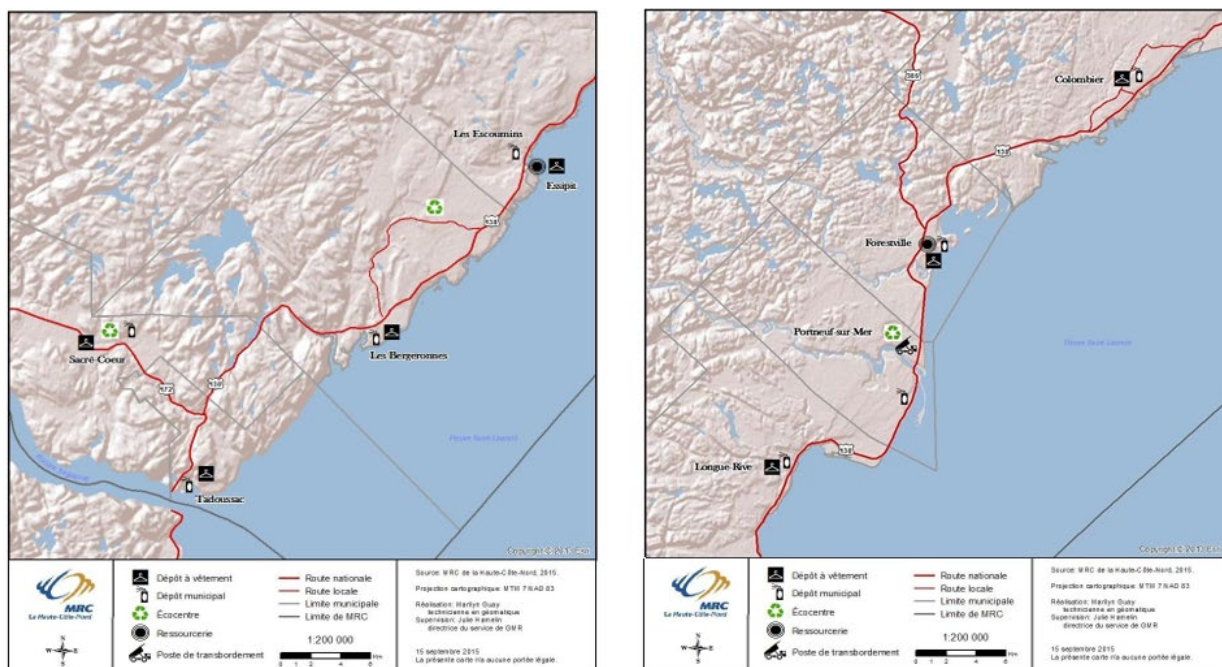
4.1.4 Récupération Brisson

La Haute-Côte-Nord compte un seul récupérateur de métal sur son territoire, soit Récupération Brisson, dont le siège social est au 378, rue Principale, Portneuf-sur-Mer, et dont le site de récupération est situé au 2, route 138, Portneuf-sur-Mer, voisin de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer. La MRC y achemine la majorité des métaux récupérés dans ses écocentres. D'ailleurs, l'entreprise fournit des conteneurs transroulier pour la récupération des métaux à l'écocentre de Sacré-Cœur, Bergeronnes et Portneuf-sur-Mer. De plus, Récupération Brisson récupère les objets métalliques déposés dans le cadre de la collecte des encombrants, en vertu d'une entente conclue avec la MRC.

4.2 Installations gérées par la MRC et les municipalités

La MRC et les municipalités concernées par le PGMR sont propriétaires et gèrent différentes installations relatives à la gestion des matières résiduelles, soit 3 écocentres, 8 cloches à textiles et 8 points de dépôt municipaux pour les RDD et les produits électroniques.

Figure 7 : Installations gérées par la MRC et les municipalités



4.2.1 Écocentres

La MRC de La Haute-Côte-Nord gère un réseau de trois écocentres répartis sur son territoire, dans les municipalités de Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur. La communauté innue Essipit offre également un service de récupération des CRD à ses citoyens par le biais d'un dépôt similaire à un écocentre [36, rue du Centre, Essipit (Québec), GOT 1K0].

La MRC est propriétaire des écocentres de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes. Elle est aussi locataire du terrain et des infrastructures de l'écocentre de Sacré-Cœur.

L'exploitation (surveillance et opération) de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer est actuellement effectuée par un entrepreneur privé, Transport R. Lamarre et fils, dont le contrat se termine en septembre 2023. Les écocentres

des Bergeronnes et de Sacré-Cœur sont opérés directement par des employés de la MRC, ce qui en facilite la gestion.

Le tableau suivant résume les périodes et heures d'ouverture de chacun des écocentres :

Tableau 14 : Période et heures d'ouverture des écocentres

Écocentre	Période	Jours	Heures d'ouverture
Portneuf-sur-Mer 2A, route 138, Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0	15 avril au 31 octobre	Du mardi au samedi	9 h 30 à 16 h
	1 ^{er} novembre au 14 avril	Du mercredi au samedi	10 h à 15 h
Sacré-Cœur 73, rue des Cyprès Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0	Mi-avril à la mi-novembre	Vendredi et samedi	9 h à 16 h
	Début novembre à la mi-avril	Un vendredi sur (2) deux, en alternance avec l'écocentre des Bergeronnes	10 h à 15 h
Les Bergeronnes 1005, rang Saint-Joseph Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0	De la mi-avril à la mi-novembre	Vendredi et samedi	9 h à 16 h
	Début novembre à la mi-avril	Un vendredi sur (2) deux, en alternance avec l'écocentre de Sacré-Cœur	10 h à 15 h

Tableau 15 : Procédures et tarifications applicables aux écocentres

Catégories	Écocentres des Bergeronnes/Portneuf-sur-Mer	Écocentre Sacré-Cœur
Résidentiel	▪ Gratuit : jusqu'à 2 m³ par chargement pour les matières suivantes : résidus de construction non triés, bois, bardeaux d'asphalte, agrégats sans armature; ▪ Les pneus hors normes sont automatiquement facturés; ▪ Plusieurs matières acceptées gratuitement, sans limites de quantité : pneus, résidus verts, électroménagers, encombrants, matières recyclables, RDD, produits électroniques, métaux; ▪ 30.00 \$/m³ pour les mètres cubes excédentaires.	▪ Identique aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer; ▪ Tous les pneus apportés sont redirigés vers les garages locaux; ▪ Identique aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer; ▪ Identique aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer.

Catégories	Écocentres des Bergeronnes/Portneuf-sur-Mer	Écocentre Sacré-Cœur
Industries, commerces et institutions (ICI)	- Facturation au poids selon la grille de tarification en vigueur; - Les chargements de faible volume totalisant des frais de 30 \$ sont gratuits; - Plusieurs matières sont acceptées sans frais : pneus, résidus verts, électroménagers en métal, matières recyclables, RDD, produits électroniques, métaux.	- Facturation au mètre cube selon la grille de tarification en vigueur; - Identique aux écocentres des Bergeronnes et Portneuf-sur-Mer; - Identique aux écocentres des Bergeronnes et Portneuf-sur-Mer.
Précisions pour tous les écocentres ❖ Adresse résidentielle : preuve de résidence de l'utilisateur exigée (compte de taxes de la résidence principale, certificat d'immatriculation, permis de conduire. ❖ Responsabilités de l'utilisateur : tous les usagers doivent décharger eux-mêmes leurs matières. Le tri est obligatoire pour tous les usagers, à l'exception des chargements provenant d'activités commerciales, industrielles et institutionnelles acquittant le tarif pour les « matériaux divers non triés ». ❖ Mode de paiement : comptant ou sur facturation		

Les usagers du secteur ICI doivent donc payer le tarif prévu au tableau suivant. Il est à noter que ce tarif varie d'une année à l'autre, en fonction des résultats des appels d'offres lancés annuellement afin d'octroyer des contrats visant le chargement, le transport et la valorisation des matériaux de CRD apportés aux écocentres.

Tableau 16 : Tarification ICI dans les écocentres en 2022

Type de matières	Bergeronnes/Portneuf-sur-Mer	Sacré-Cœur
Résidus de construction divers non triés et les plastiques	205 \$/t	265 \$/m ³
Bois	150 \$/t	100 \$ m ³
Bardeaux d'asphalte	125 \$/t	250 \$/m ³
Agrégats (béton sans armature, asphalte)	90 \$/t	200 \$/m ³
Encombrants (sauf électroménagers en métal)	200 \$/t	80 \$/m ³
Pneus hors normes	240 \$/t	Refusé
Pneus	Sans frais	Refusé
Résidus verts	Sans frais	Sans frais
Électroménagers en métal	Sans frais	Sans frais
Matières recyclables triées et sans contaminant	Sans frais	Sans frais

Type de matières	Bergeronnes/ Portneuf-sur-Mer	Sacré-Cœur
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Sans frais	Sans frais
Appareils électroniques	Sans frais	Sans frais
Métaux	Sans frais	Sans frais
Résidus provenant d'excavation	Refusé	Refusé
Béton avec armature	Refusé	Refusé

Les matériaux de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes sont chargés à l'aide de pelles de manutention dans des camions de type « plancher mobile », puis sont transportés dans des entreprises spécialisées en recyclage et valorisation, habituellement situées dans la région de Québec.

Pour ce qui est de l'écocentre de Sacré-Cœur, les usagers déposent les matériaux dans des conteneurs transrouliers qui sont par la suite transportés vers l'écocentre des Bergeronnes.

Chacun des écocentres offre un abri dédié au réemploi, les usagers sont encouragés à y déposer leurs matériaux, meubles, électroménagers et autres objets encore utilisables. Ces matières sont revendues à prix très modique. Sur demande d'organismes à but non lucratif, la MRC offre également certaines matières gratuitement à des gens dans le besoin (ex. : famille ayant tout perdu lors d'un incendie).

Par ailleurs, la MRC compile les données de chacun des usagers, tant du secteur résidentiel que commercial. Les données compilées comprennent la date, le nom, la provenance, le type de matières ainsi que les quantités en T pour les usagers du secteur ICI de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes, et en m³ pour ceux de Sacré-Cœur. Pour les usagers résidentiels de tous les écocentres, les données sont compilées en mètre cube.

Le chapitre suivant présente l'inventaire des matériaux de CRD qui transitent aux écocentres.

4.2.2 Centre de transfert des matières résiduelles

La MRC possède deux centres de transbordement des matières recyclables. Le premier, aménagé en 2006, lors de l'implantation de la collecte des matières recyclables, est un centre de transbordement extérieur destiné exclusivement aux matières recyclables et il est situé sur le terrain de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer (2A, route 138, Portneuf-sur-Mer). Constitué d'une rampe, d'une plateforme et d'un quai de chargement pouvant accueillir deux semi-remorques, ce centre permet de transférer les matières recyclables récupérées sur l'ensemble du territoire (secteurs résidentiels et ICI confondus), ainsi que les surplus de matières recyclables

apportés directement par les usagers.

Les camions de collecte se déchargent sur la plateforme en plein air, puis les matières recyclables sont poussées, à l'aide d'un mini-chargeur, dans des semi-remorques fermées d'une longueur de 53 pieds et d'une capacité de 96 m³ chacune [de type « dry-box »]. Le transport en semi-remorque fait l'objet d'un contrat distinct, actuellement conclu avec Transport Y.N. Gonthier jusqu'en octobre 2022. Les camions sont dirigés vers le centre de tri de Société VIA inc. au 1200, rue des Riveurs, Lévis, avec lequel la MRC a conclu un contrat jusqu'au 31 mars 2023, avec une possibilité de prolongation jusqu'en 2025.

Le deuxième centre de transbordement est situé sur le terrain de l'écocentre des Bergeronnes, au 1005, rang Saint-Joseph, Les Bergeronnes. Il s'agit d'un centre de transfert qui sert également pour le transbordement des déchets. Le centre de transfert est opérationnel depuis 2018. Les camions de collecte se déchargent à l'intérieur du centre de transfert, et par la suite, les matières recyclables sont transbordées par une pelle de manutention dans un camion de type « plancher mobile », puis sont transportées vers le centre de tri de Société Via inc. à Lévis par l'entreprise Sanitaire Bouffard Inc qui a remporté un appel d'offres à cet effet.

4.2.3 Dépôts municipaux

Des dépôts pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits électroniques (PE) sont disponibles dans chacune des municipalités du territoire ainsi que pour la communauté innue d'Essipit. Ces dépôts sont opérés quotidiennement par des employés municipaux et sont gérés par la MRC.

Tous les citoyens sont invités à apporter leur RDD et PE gratuitement aux dépôts municipaux, sans aucune limite de volume, quantité ou nombre de visites. Les ICI qui souhaitent y déposer des RDD et PE qui s'apparentent à des produits domestiques et qui sont couverts par la REP (responsabilité élargie des producteurs) seront également acceptés gratuitement.

Une nouvelle entente de partenariat a été signée avec le programme ARPE en janvier 2022. Un compartiment pour la réception des matières est disponible (en tout temps pour plusieurs municipalités et selon un horaire fixe pour d'autres) et des abris cadenassés ont été conçus pour recevoir les PE ainsi que certains RDD (barils de produits toxiques, acides, bases et oxydants/comburants). Des conteneurs fermés, appartenant à Laurentide Re/Sources, sont installés à proximité pour recevoir principalement les produits pétroliers (huileux), la peinture ainsi que les piles.

Les listes des RDD et des produits électroniques acceptés sont présentées en annexe. Il s'agit en fait des matières acceptées respectivement par Laurentide Re/Sources et l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE). Les PE, les piles et les batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants ainsi que les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, les filtres, les contenants et d'autres produits

assimilables sont visés par la REP et font donc l'objet de programmes de récupération et de valorisation par les entreprises visées qui les mettent sur le marché. Les frais de récupération et de valorisation de ces produits sont donc assumés par les producteurs.

4.2.4 Cloches à textile

En plus des cloches à textiles qui sont situées au Centre d'action bénévole Le Nordeste, à Forestville, au Centre de dépannage des Nord-Côtiers, aux Escoumins, la MRC a aménagé des dépôts pour la récupération des vêtements dans chacune des municipalités du territoire. Ainsi, les municipalités de Colombier, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Tadoussac possèdent des cloches à textile à proximité de leur dépôt municipal ou bureau municipal. Pour Sacré-Cœur, la cloche est située sur le terrain de l'Alliance des Femmes, un organisme à but non lucratif.

La MRC collecte une fois toutes les deux semaines les vêtements qui y sont déposés. Le textile récupéré par la MRC est ensuite transporté aux deux organismes de réemploi qui le trient et revendent les produits encore bons. Par la suite, les vêtements rejetés en surplus d'inventaires ou en mauvais état (souillé et/ou déchiré) sont repris par la MRC qui les apporte à la commission scolaire. Celle-ci a mis sur pied deux plateaux de travail, où des bénévoles en réinsertion sociale récupèrent le matériel encore bon sur les textiles (boutons, fermeture éclair) et transforment le tissu en de nouveaux produits [jouets pour animaux, guenilles, éponges « tawashi », etc.]

4.2.5 Lieux d'enfouissement sanitaire fermés

La MRC est également propriétaire des deux lieux d'enfouissement sanitaire (LES) qui ont été exploités conformément au *Règlement sur les déchets solides*. Le LES de Portneuf-sur-Mer n'est plus en exploitation depuis juillet 2010, alors que celui des Bergeronnes est fermé depuis le 1^{er} juillet 2006.

Depuis juillet 2010, la MRC transporte donc ses ordures à l'extérieur du territoire. Celles-ci étant disposées au lieu d'enfouissement technique de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

4.3 Recensement des installations utilisées par la MRC, situées à l'extérieur du territoire

4.3.1 Lieu d'enfouissement technique de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

Depuis la fermeture de son dernier lieu d'enfouissement sanitaire, en 2010, la MRC achemine ses quelque 3 800 - 4 000 t/an de résidus ultimes (secteurs résidentiels et ICI confondus) au lieu d'enfouissement technique (LET) appartenant à la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, situé au 5101, Chemin de la Scierie Ragueneau. Notez qu'entre 2017 et 2020, les résidus ultimes ont été enfouis au LET de Neuville, car la Régie de

la Manicouagan ne pouvait pas accepter nos camion 53'.

En 2020, une entente a été conclue avec la régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan pour que la MRC achemine, par camion semi-remorque de 53 pieds vers le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, situé au 5101, chemin de la scierie, Ragueneau et pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, avec une option de renouvellement pour une période de deux ans, une quantité d'ordures estimée à 3 800 tonnes.

La MRC, en tant que cliente de la Régie, acquitte un tarif de 91,40 \$/t, plus les redevances à l'élimination, en vertu de l'entente de service qui se terminera le 31 décembre 2025.

Selon les renseignements fournis par la Régie, le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau (LET) reçoit des matières en provenance des municipalités de la MRC Manicouagan, de la communauté innue de Pessamit, de la MRC Haute-Côte-Nord et autres régions environnantes tant au niveau résidentiel que des industries, commerces et institution. La capacité totale autorisée selon le certificat d'autorisation est de 1 499 800 m³. En date du 1^{er} janvier 2022, un volume correspondant à 545 046 m³ a été utilisé pour l'enfouissement des déchets. À la cadence d'enfouissement actuelle, la capacité maximale du LET serait atteinte en 2074. Le recouvrement journalier est effectué en partie avec des CRD récupérés et conditionnés par l'entreprise Transformation des métaux du Nord, située à proximité du LET. Les biogaz émis par l'enfouissement sont captés par un système d'aspiration et acheminés vers une torchère pour y être détruits. Approximativement 22 000 T de matières y sont éliminés chaque année et 4 000 tonnes de matériaux de recouvrement sont utilisés annuellement.¹⁸

Quelques ICI procèdent à des envois de résidus ultimes au LET de Hébertville Station en raison de la proximité de leur chantier.

4.3.2 Centre de tri des matières recyclables

Comme mentionné précédemment, les matières recyclables collectées de porte en porte chez tous les usagers du territoire (résidentiel et ICI) sont d'abord acheminées dans nos centres de transbordement situé à Portneuf-sur-Mer et aux Bergeronnes, pour être ensuite transportées jusqu'au centre de tri de Société V.I.A. Inc., situé à Lévis.

Société VIA inc. opère quatre centres de tri situé à Rivière-du-Loup, Lévis, Québec et Chicoutimi. Le centre de tri de Lévis reçoit annuellement 47 000 tonnes, mais avec une capacité de 50 000 tonnes. Le taux de rejet en 2020 était de 13.4 %¹⁹. Pour l'année 2021, celui-ci est de 14.8 % (soit 11.4 % de rejets + 3.4 % en valorisation

¹⁸ FORTIN, Patrick (13 avril 2022). *Demande de renseignements* [courrier électronique à Catherine Tremblay], [en ligne], coordoenv@mrchcn.qc.ca

¹⁹ CHABOT, Guillaume (3 février 2022). *Taux de rejet*, [courrier électronique à Valérie Samson], [en ligne],

énergétique)²⁰.

Cette entreprise effectue le tri et le conditionnement des matières recyclables de La Haute-Côte-Nord depuis le tout début de la collecte sélective, en avril 2006. La MRC a récemment octroyé un contrat à Société VIA inc. à la suite d'un appel d'offres public, pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de prolongation jusqu'à cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 mars 2025. Le tarif pour traiter les quelques 1 350 t/an provenant de la MRC est de 130 \$/t pour les matières provenant de Portneuf-sur-Mer et de 120 \$/t pour celles des Bergeronnes.

4.3.3 Centre de tri de résidus de CRD

La MRC achemine chez AIM Écocentre situé au 220, rue Rotterdam à St-Augustin-de-Desmaures, les résidus de construction divers non triés, le bois et les encombrants. Le contrat avec AIM Écocentre a été octroyé en 2020 pour une durée de 2 ans, avec une possibilité de prolongation d'un an. Le transport est effectué par camion semi-remorque de type « plancher mobile » par une compagnie distincte qui est Bouffard Sanitaire inc., et ce, pour les matières de l'écocentre des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer. Seuls les résidus métalliques et les agrégats (béton, brique, asphalte) sont traités régionalement.

Les résidus métalliques sont vendus à Récupération Brisson de Portneuf-sur-Mer. Les agrégats sont accumulés et broyés sur nos sites afin de servir de matériel de remblais et d'entretien de nos chemins qui sont en sable pour la plupart.

Quant aux bardeaux d'asphalte, un contrat a été octroyé à l'entreprise Transports M. Charrette inc. pour leur transport et recyclage.

Pour 2020, les tarifs pour la valorisation sont respectivement de 94 \$/t pour les matériaux divers, de 50 \$/t pour le bois et 100 \$/t pour les encombrants, plus les taxes applicables. Les tarifs pour le transport et le recyclage des bardeaux d'asphalte dépendamment de la période et des conditions sont de 76 \$/t à 93 \$/t pour l'ensemble des opérations requises pour valoriser les bardeaux d'asphalte.

Les centres de tri présentement utilisés par les entrepreneurs ayant obtenu les contrats sont présentés dans le tableau suivant. Pour le centre de tri AIM, le taux de rejet présenté dans ce tableau provient du Répertoire des centres de tri CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC, dans le cadre de son programme de reconnaissance des centres de tri (2021). Pour l'inventaire des matières résiduelles, les pourcentages de recyclage et de valorisation appliqués le seront par catégorie de matières, selon les déclarations qui nous ont été transmises directement

conseillerddec@mrchcn.qc.ca

²⁰ CHABOT, Guillaume (13 avril 2022). *Demande de renseignements*, [courrier électronique à Catherine Tremblay], [en ligne], coordoenv@mrchcn.qc.ca

par AIM Écocentre.

Tableau 17 : Centres de tri de résidus de CRD partenaires de la MRC en 2022

Centre de tri	Type d'entreprise	Matières envoyées	Capacité de traitement	Qté annuelle reçue	Taux de rejet
AIM Écocentre 220, rue de Rotterdam St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4	Privé	Matériaux divers Bois Encombrants	200 000 t	125 000 t	55 %
Centre de valorisation Transport M. Charrette 850, route Principale Ste-Mélanie (Québec) J0K 3A0	Privé	Bardeaux d'asphalte	N/ D	35 000 t	0 %
Récupération Brisson 2, route 138 Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0	Privé	Métaux	N/ D	N/D	N/D

5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

Ce chapitre présente une estimation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées, recyclées et éliminées pour le territoire de la MRC par type de matières et par secteur.

Les données sont organisées par catégories de matières visées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. On retrouve ainsi principalement les matières recyclables, les matières organiques, les boues, les résidus de construction, rénovation et démolition, les autres résidus, de même que les matières résiduelles enfouies.

Pour chaque matière, la méthodologie et les données utilisées afin de réaliser l'inventaire seront expliquées.

5.1 Méthodologie générale

L'année 2020 sert d'année de référence pour l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Les données propres au territoire de la MRC ont été utilisées dans la mesure du possible. Lorsque les données sont issues de nos statistiques de pesées certifiées et qu'elles sont précises et sans ambiguïtés, elles sont **en vert** pour en faciliter l'identification.

Quand il n'existait aucune donnée ou que les données étaient incomplètes, les quantités ont été évaluées à partir de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR développé par Chamard Environnement pour RECYC-QUÉBEC en 2014 et révisé en 2020²¹. Ces données sont identifiées **en rouge**.

Cependant, considérant les limites de l'outil développé par Chamard en 2015, il est arrivé que certaines données théoriques proposées ne tenaient pas la route. À ce moment, les quantités de matières éliminées ont été calculées à partir de l'étude de caractérisation à l'élimination de RECYC-QUÉBEC²². Pour ce faire, la quantité de déchets collectée en porte-à-porte a été répartie entre les différentes catégories de matières, selon les proportions proposées par l'étude. Lorsque les données ont été calculées de cette manière, elles apparaîtront **en bleu** (pour en faciliter l'identification).

²¹ Outil d'inventaire des PGMR, 2020, RECYC-QUÉBEC.

²² Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020, RECYC-QUÉBEC.

5.1.1 Matières générées, récupérées, recyclées et éliminées

Les **matières récupérées** proviennent d'un tri à la source de la part du citoyen ou de l'entreprise. Ce sont les matières qui ont été détournées de l'enfouissement via le dépôt dans le bac bleu, un point de dépôt ou un écocentre, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Les **matières recyclées** quant à elles correspondent aux matières effectivement recyclées ou valorisées. Elles prennent en compte le taux de rejet des différents centres de tri.

Nous avons également voulu souligner cette distinction en calculant le taux de récupération et le taux de recyclage, pour les catégories de matières où les deux données étaient disponibles.

Les taux de récupération et de recyclage sont calculés de la façon suivante :

$$\text{Taux de récupération} = \frac{\text{matières récupérées}}{\text{matières générées}}$$

$$\text{Taux de recyclage} = \frac{\text{matières recyclées}}{\text{matières générées}}$$

Les **matières éliminées** correspondent aux matières envoyées à l'élimination à travers la collecte porte-à-porte. Elles excluent les matières rejetées par les centres de tri puisque celles-ci sont déjà incluses dans les quantités récupérées.

Les **matières générées** correspondent au total des matières qui sont produites sur le territoire et sont calculées de la façon suivante :

$$\text{matières générées} = \text{matières récupérées} + \text{matières éliminées}$$

Enfin, l'unité de mesure des données est la tonne métrique (t) estimée à l'unité près. Les abréviations suivantes sont utilisées : s.o. pour ne s'applique pas (sans objet) et n.d. pour non disponible.

5.1.2 Limites aux données

5.1.2.1 Secteurs municipal et commercial amalgamés

La répartition des matières entre le secteur commercial et résidentiel demeure approximative compte tenu de la méthodologie utilisée pour ce calcul. En effet, les entrepreneurs de collecte peuvent, dans une même tournée, collecter autant des résidus du secteur municipal que du secteur ICI. Ils inscriront alors sur le billet de pesée le pourcentage de chargement correspondant au secteur résidentiel et celui du commercial.

Dans le cas des conteneurs « résidentiels » qui sont collectés en même temps que les conteneurs du secteur ICI, un ajustement est effectué avec le volume de ces conteneurs par rapport au volume total.

Toutefois, dans les deux cas, la répartition entre le secteur municipal et ICI est imparfaite. Pour cette raison, l'inventaire est organisé selon les matières et non selon le secteur. La donnée globale récupérée est, dans la plupart des cas, la seule donnée qui soit totalement exacte.

5.1.2.2 Réalité régionale par rapport au reste du Québec et absence de collecte des matières organiques

Lorsque les données de la MRC n'étaient pas disponibles, les estimations de l'outil d'inventaire et de l'étude de caractérisation ont été utilisées. Toutefois, ces données ont été élaborées à partir des données de municipalités de l'ensemble du Québec et plusieurs d'entre elles ont maintenant implanté la collecte des matières organiques sur leur territoire.

Puisque la collecte des MO n'a pas encore été implantée sur notre territoire, la quantité de matières organiques éliminées est probablement supérieure aux moyennes et bilans québécois. De ce fait, les autres matières comme les matières recyclables ont peut-être été estimées à la hausse dans notre inventaire.

5.1.2.3 Données manquantes

Plusieurs données n'ont pas été compilées sur notre territoire, en raison d'un manque au niveau administratif. Ainsi, nous ne disposons d'aucune donnée propre à notre MRC pour les catégories de matière suivantes, malgré leur récupération : textiles, résidus verts, agrégats.

5.1.3 Source des données

Le tableau suivant présente le type de données qui a été utilisé pour chaque matière, soit **réelles**, **calculées** lorsqu'elles proviennent d'un calcul effectué à partir de l'étude de caractérisation et **estimées** lorsqu'elles proviennent de l'outil d'inventaire. Il indique également la source de la donnée lorsqu'il s'agit de données réelles.

Tableau 18 : Type de données et sources par catégorie de matières

Catégorie de matières résiduelles	Récupérées	Éliminées	Sources
Ordures ménagères	S.O.	Réelles	• RGMRP (LET de Neuville) • RGMRM (LET de Ragueneau) • RMR (LET d'Hébertville-Station)²³ • Société Via (rejets) • AIM Éco-Centre (rejets) • Groupe Bouffard
Matières recyclables visées par la collecte sélective (Papier et carton, plastique, verre, métal)	Total des matières recyclables : réel Ventilation par catégorie de matière : estimé	Estimées Calculées	• Société Via • Groupe Bouffard

²³ La Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RGMRP) exploite le lieu d'enfouissement technique de Neuville (LET de Neuville) ; la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) exploite le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau (LET de Ragueneau) ; et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean exploite le lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET d'Hébertville-Station).

Catégorie de matières résiduelles	Récupérées	Éliminées	Sources
Matières organiques : • Résidus verts et branches • Résidus alimentaires • Autres matières compostables	Estimées	Estimées	s.o.
Résidus de CRD : • Agrégats • Débris de CRD mixte • Bois	Réelles	Estimées	• AIM Écocentre • Écocentres de PSM et des Bergeronnes
RDD	Réelles	Estimées	Laurentides Re/Sources
Encombrants Métalliques Non métalliques	Réelles	Estimées	• AIM Éco-Centre • Récupération Brisson
Textiles	Estimées	Estimées	s.o.
VHU	Estimées	Estimées	s.o.

5.2 Matières éliminées

En 2020, 3 882 t de matières résiduelles ont été collectées en porte-à-porte sur notre territoire et acheminées au LET de Neuville, après avoir passé par notre centre de transfert de Bergeronnes. (Entre 2018 et 2020, les résidus ultimes étaient envoyés au LET de Neuville, car le LET de Ragueneau ne pouvait pas accueillir nos résidus. Depuis, 2021, les résidus ultimes sont enfouis à Ragueneau.)

De ce nombre, 2 384 t sont assimilables au secteur résidentiel (61 %) et 1 498 t, au secteur commercial (39 %).

À ce chiffre ont été ajoutées les matières éliminées apportées directement à des lieux d'enfouissement techniques sans passer par notre centre de transfert, ainsi que les quantités de rejets de nos centres de tri. Le tableau suivant détaille les quantités de matières éliminées provenant de notre territoire.

Tableau 19 : Matières éliminées en 2020

Provenance des matières éliminées	Quantité (t)
Collecte porte-à-porte — LET de Neuville	3 882
Entrepreneurs — LET d'Hébertville-Station	89
Entrepreneurs — LET de Ragueneau	105
Rejets des matières recyclables — Société Via	180
Rejets des résidus de CRD— AIM Éco-Centre	64
Rejets des encombrants non métalliques — AIM Éco-Centre	4
TOTAL—enfoui	4 324
Rejets des résidus de CRD — matériel de recouvrement — AIM Éco-Centre	701
Rejets des encombrants non métalliques— matériel de recouvrement — AIM Éco-Centre	66

Le tableau suivant compile la provenance des entreprises qui acheminent directement leurs matières aux lieux d'enfouissement technique plutôt que de passer par notre centre de transfert. La catégorie « Autres » comprend les visites ponctuelles d'entreprises et de particuliers. Ces données ont été fournies par les gestionnaires des LET en question.

Tableau 20 : Nature des matières envoyées au LET directement par des ICI en 2020

Nom de l'entreprise	Matières éliminées (T)	Nature des matières
Sacopan	70	Inconnue
Provigo	32	Inconnue
MRC HCN et Enviro Manic	25	Carcasses d'originaux
Autres	68	CRD, amiante, inconnu
Total	195	Mixte

5.3 Matières recyclables

En 2020, 1 346 tonnes de matières recyclables ont été acheminées au centre de tri de Société Via, secteurs résidentiel et commercial confondus. De ces 1 346 tonnes, 1 166 tonnes auraient réellement été recyclées, en appliquant le taux de rejet de 13,4 % fourni par la Société Via et spécifique au centre de tri de Lévis. 776 tonnes proviennent du secteur résidentiel (58 %) et 570

du secteur commercial (42 %).

5.3.1 Détails des matières recyclables générées, récupérées et éliminées— Secteur résidentiel

Les matières recyclables éliminées sont estimées à **528** tonnes pour le secteur résidentiel, basé sur l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Pour le secteur commercial, elles ont été calculées à **520** tonnes, à partir de la ventilation des matières recyclables proposée par l'étude de caractérisation à l'élimination.

Tableau 21 : Matières recyclables générées, récupérées et recyclées en 2020

Secteurs	Générées	Éliminées	Récupérées	Taux de récupération	Recyclées	Taux de recyclage
Résidentiel	1 200	528	776	60 %	672	56 %
ICI	1 014	520	570	52 %	494	49 %
Total	2 214	1 048	1 346	56 %	1 166	53 %

Pour les matières recyclables du secteur résidentiel, l'outil d'inventaire permet d'estimer la quantité de matières recyclables éliminées à parti du tonnage total d'ordures. Comme les statistiques pour ce secteur sont assez stables et bien connues, le tableau est présenté tel que proposé par l'outil d'inventaire, avec les données de récupération réelles.

La collecte municipale résidentielle a donc permis la récupération de **776** tonnes et le traitement de **672** tonnes une fois les contaminants enlevés (taux de rejet de 13,4 %).

Tableau 22 : Détails des matières recyclables générées — secteur résidentiel, 2020

	Générées	Éliminées	Récupérées
Papier et carton	759	235	524
Métal	82	49	33
Verre	263	181	82
Plastique	200	63	137
Total	1200	528	776

5.3.2 Détail des matières recyclables générées, récupérées et éliminées — Secteur ICI

La collecte municipale commerciale a permis la récupération de 570 tonnes et le traitement de 494 tonnes une fois les contaminants enlevés (taux de rejet de 13,4 % de Société Via).

Pour les matières recyclables du secteur commercial, l'outil estime des quantités à partir des données d'emploi de la MRC. Les données utilisées sont celles du dernier recensement de 2016²⁴.

La quantité récupérée proposée (774 t) est assez éloignée des tonnages réels (570 t). L'hypothèse privilégiée est que notre région est faiblement industrialisée par rapport à la moyenne québécoise et que l'outil surestime donc les quantités générées. Le tableau suivant montre les données de ventilation des matières recyclables proposées par l'outil.

Tableau 23 : Détails des matières recyclables générées — Secteur ICI, 2020

	Générées	Éliminées	Récupérées
Papier et carton	1 173	540	633
Métal	126	72	54
Verre	140	105	35
Plastique	327	275	52
Total	1 765	992	774

5.4 Matières organiques

Les matières organiques comprennent les résidus alimentaires, résidus verts, branches, sapins de Noël, et autres résidus organiques (ex. : mouchoirs, cendres, litière, etc.).

En 2020, à partir de la caractérisation de RECYC-QUÉBEC, nous pouvons estimer que 2 017 tonnes de matières organiques ont été générées sur le territoire de la MRC, secteurs commercial et résidentiel confondus. De ce chiffre, 1 216 tonnes auraient été générées par le secteur résidentiel

²⁴ Population active de 15 ans et plus dans les ménages privés ayant un lieu de travail habituel ou travaillant habituellement à la maison selon l'industrie, MRC de La Haute-Côte-Nord, 2016, Statistiques Canada, compilé par Emploi-Québec (2022).

(60 %), et 801 tonnes par le secteur commercial (40 %).

Les quantités réelles sont potentiellement plus élevées qu'indiqué, en raison des limites des données mentionnées précédemment, ainsi que de la part de MO des déchets de l'épicerie Provigo de Forestville qui n'a pas été comptabilisée dans nos calculs.

Tableau 24 : Répartition des matières organiques par secteur, 2020

Secteur	Générées	Éliminées	Récupérées	Taux de recyclage
Résidentiel	1 216	1 096	120	10 %
ICI	801	514	287	36 %
Total	2 017	1 610	407	20 %

5.4.1 Détails des matières organiques — Secteur résidentiel

Comme discuté précédemment, les services de récupération des matières organiques sont actuellement très limités dans la région et les statistiques sont peu fiables, puisque la presque totalité des matières organiques récupérées n'ont pas été pesées et que certaines sont même impossibles à comptabiliser.

Les quantités indiquées pour les résidus alimentaires proviennent de :

- La collecte des bacs en apport volontaire et des commerces participants lors de la collecte estivale des matières organiques à Tadoussac, Les Escoumins et Les Bergeronnes. Cette donnée est de 7 tonnes en 2020, et provient de la balance interne des camions de collecte ; et
- la quantité de composteurs domestiques et de biodigesteurs en usage sur le territoire est évaluée à 1 000, en tenant compte de la vente et des subventions accordées pour les composteurs et biodigesteurs par l'entremise de la MRC, depuis 2005. La quantité de matières récupérées est évaluée à 100 kg par composteur, ce qui donne un total de 100 tonnes, selon l'outil d'inventaire.

Pour les résidus verts, les branches et sapins de Noël, les quantités récupérées ont été estimées par l'outil d'inventaire puisque ces chiffres n'ont pas été comptabilisés à l'interne. Cette quantité est probablement sous-estimée puisque des collectes municipales sont organisées sur le territoire de la MRC pour les résidus verts, les feuilles mortes et les sapins de Noël. En outre, l'apport de ces matières est gratuit dans nos trois écocentres. Ainsi, le taux de recyclage des matières organiques

est probablement supérieur à 10 % pour le secteur résidentiel.

Enfin, les **quantités éliminées** ont été calculées à l'aide de l'étude de caractérisation à l'élimination, car l'outil estimait des quantités de matière organique démesurées par rapport à la quantité totale de matières résiduelles envoyées à l'élimination.

Tableau 25 : Détails des matières organiques par sous-catégorie— secteur résidentiel, 2020

	Générées	Éliminées	Récupérées
Branches et sapins de Noël	n. d.	n. d.	n.d.
Résidus verts	243	230	13
Résidus alimentaires	567	460	107
Autres résidus organiques	406	406	n.d.
Total	1 216	1 096	120

5.4.2 Détails des matières organiques — Secteur commercial

Les quantités de matière organique générées par le secteur commercial ont été estimées à partir de l'outil d'inventaire (**quantités récupérées**) et de l'étude de caractérisation à l'élimination (**quantités éliminées**). Cette dernière étude a été favorisée pour calculer les quantités de matière organique éliminée par le secteur commercial puisque l'outil estimait des quantités démesurées par rapport à la part commerciale de déchets envoyés à l'élimination.

Tableau 26 : Détails des matières organiques par sous-catégorie— secteur ICI, 2020

	Générées	Éliminées	Récupérées
Industries de transformation agroalimentaires	398	111	287
Commerces, institutions et autres industries			
• Résidus verts	44	44	n.d.
• Résidus alimentaires	222	222	n.d.
• Autres résidus organiques	137	137	n.d.
Total	801	514	287

5.5 Matières résiduelles fertilisantes (Boues)

Comme mentionné précédemment à la section traitant des collectes et services offerts, aucune instance municipale n'offre de service de vidange de fosse septique sur le territoire. La responsabilité incombe aux propriétaires de fosses septiques. La MRC n'a donc pas de données sur les quantités de boues vidangées sur son territoire. Il en va de même pour les boues municipales, car peu de municipalités ont vidangé leur étang au cours de la dernière décennie.

En l'absence de données fiables, et dans l'ignorance de la quantité de fosses septiques qui ont été vidangées en 2020, les estimations de l'outil d'inventaire ne nous sont pas pertinentes pour cette catégorie de matières.

5.5.1 Boues de fosses septiques

Au cours des derniers mois, le service de l'aménagement de la MRC La Haute-Côte-Nord, ainsi que les municipalités la composant ont débuté un inventaire des systèmes septiques de leurs territoires. Ces inventaires sont, à ce jour, incomplets, mais garantissent une meilleure connaissance de ce sujet dans les années à venir.

Le tableau suivant compile la quantité de fosses septiques par municipalité, par secteur, selon les données dont dispose le service d'évaluation foncière de la MRC²⁵. Toutefois, ces chiffres sont à relativiser puisqu'il s'agit d'autodéclarations. Ils ne disent rien, en outre, sur la conformité ou non des installations.

Tableau 27 : Nombre de fosses septiques autodéclarées, par municipalité, 2022

²⁵ Évaluation foncière, 2022, MRC de La Haute-Côte-Nord.

Municipalité	Résidentiel	Commercial	Agricole
Tadoussac	84	14	1
Sacré-Cœur	227	16	19
Les Bergeronnes	96	22	6
Les Escoumins	355	16	3
Longue-Rive	196	5	5
Portneuf-sur-Mer	36	4	6
Forestville	153	8	3
Colombier	219	3	7
TNO Lac-au-Brochet	425	2	0
TOTAL	1791	90	50

Il est à noter que le territoire non organisé (TNO) comprend 1 800 baux, ce qui s'éloigne largement des 427 installations septiques déclarées. Il est donc estimé qu'il y a encore énormément d'endroits où les installations sont tout simplement inexistantes ou non-conformes.

5.5.2 Boues municipales

Seulement quatre municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord possèdent des étangs aérés, soit Sacré-Cœur, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Forestville.

En 2019, la municipalité de Sacré-Cœur, de concert avec l'entreprise Viridis Environnement (du Saguenay), a effectué la vidange de ses étangs aérés par pompage. Pour Forestville, aucune vidange n'a eu lieu depuis le début d'entrée en fonction du système, soit en 1993. Toutefois, une vidange est prévue en 2022 et aura probablement été effectuée lors de l'adoption du présent PGMR. Aucune autre vidange n'a été effectuée en 2020 pour ces quatre municipalités et aucune n'a de vidange prévue pour la durée d'application du présent PGMR. Toutefois, des mécanismes de suivi et outils réglementaires seront élaborés dans le plan d'action afin de s'assurer que ces résidus seront valorisés lors des prochaines vidanges.

5.5.3 Vidange et traitement des boues

À l'exception de Tadoussac qui a adopté en 2020 un programme de mise aux normes des

installations septiques²⁶ à l'aide du programme « Éco-Prêt », aucune municipalité n'offre un programme municipal de vidange des fosses septiques et aucune n'encadre la gestion des boues par règlement. La vidange ou mise aux normes repose donc uniquement sur la volonté du propriétaire. En raison de l'absence de programme de suivi, du coût financier élevé de ces opérations, du manque de connaissance et de sensibilisation de la population à ce sujet, les eaux usées demeurent un véritable problème sur le territoire de notre MRC.

Toutefois, comme mentionné précédemment, des démarches sont en cours pour la mise aux normes des installations septiques sur notre territoire. À cet effet, plusieurs municipalités souhaitent adopter des règlements dans les prochains mois ou années afin d'encadrer au niveau municipal la mise aux normes des installations septiques et encadrer les vidanges. La municipalité de Longue-Rive a déjà l'intention d'en adopter un dès l'été 2022.

Quatre compagnies procèdent à la vidange de boue sur le territoire de la MRC : SANIDRO, Véolia,, Sani-Manic et. VIRIDIS environnement. Le tableau suivant détaille le traitement des boues effectué par chacune des compagnies. Il est donc estimé que, pour les fosses subissant une vidange, le taux de recyclage des boues est de 100 %.

Tableau 28 : Type de traitement des boues par les entreprises présentes sur le territoire

Entreprise	Taux de recyclage	Description
SANIDRO	100 %	Les eaux usées sont traitées dans un étang aéré et retourné à la nature. Les boues sont déshydratées et analysées par un agronome. Par la suite, le tout est revalorisé vers les agriculteurs selon les normes du ministère.
Véolia	100 %	Les matières récupérées sont transférées dans une citerne et envoyées directement chez Gazon Savard. Par la suite, c'est eux qui s'occupent de traiter et composter la matière.
Sani-Manic	100 %	Ils utilisent un site de lagunage ; 25 % des eaux usées sont absorbées dans le sol et les matières solides et 75 % sont revalorisées pour l'épandage.

²⁶ Règlement 360 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques, 2020, Municipalité de Tadoussac.

VIRIDIS environnement	100 %	Les étangs aérés sont vidés à l'aide d'une drague et les biosolides municipaux sont valorisés dans leurs entières par épandage agricole. Environ 0,1 % des résidus ont été récupérés lors du dégrillage et envoyés à l'élimination ²⁷ .
----------------------------------	-------	--

²⁷ DESBIENS, Pascal (5 avril 2022). *Demande de renseignements – fosses septiques et étangs aérés* [courrier électronique à Valérie Samson], [en ligne], conseillerddec@mrhcn.qc.ca

5.6 Résidus de construction, rénovation et démolition

Les résidus de construction, rénovation et démolition comprennent les agrégats, le bois de construction, les bardeaux d'asphalte, ainsi que le divers non trié²⁸. Les données présentées comportent le secteur commercial, résidentiel et CRD, c'est-à-dire, les entrepreneurs en construction.

Le tableau suivant montre les quantités récupérées, éliminées, générées et recyclées, ainsi que les taux de récupération et de recyclage. En se basant sur l'étude de caractérisation pour le Québec et sur nos données réelles, on peut supposer que 2 660 tonnes de résidus de CRD ont été générées en 2020 dans la MRC. De ce nombre, 2 070 tonnes ont été récupérées via nos écocentres et 591 tonnes éliminées via la collecte porte-à-porte (243 t pour le secteur résidentiel et 348 t pour le secteur commercial).

Ainsi, le taux de récupération est de 79 %. Toutefois, lorsqu'on considère les matières réellement recyclées ou valorisées par l'entreprise qui tri et conditionne les CRD récupéré par la MRC, le taux de recyclage est plutôt de 52 %.

Tableau 29 : Détails des matières CRD par sous-catégorie, 2020

Secteur	Générés (t)	Éliminés (t)	Récupérés (t)	Taux de récupération	Recyclés (t)	Taux de recyclage
Agrégats	n.d.				n.d.	100 %
Matériaux en bois	801	353	448	56 %	448	56 %
Bardeaux d'asphalte	253	22	231	91 %	231	91 %
Divers non trié	1 490	216	1274	85 %	509 t	34 %
Béton	116	n.d.	116	100 %	116	100 %
Total	2 660	591	2 070	79 %	1 306	52 %

Les quantités de matières récupérées sont très fiables, car elles proviennent des balances des différents récupérateurs où elles sont acheminées.

²⁸ La catégorie « divers non triés » comprend plusieurs résidus de CRD pêle-mêle, tels que le bois, les plastiques, le métal, le gypse, la vitre, la céramique, etc.

Les données correspondant aux agrégats (brique, asphalte) sont manquantes, car les agrégats sont actuellement accumulés sur les sites de la MRC en vue d'une opération de concassage ²⁹. En outre, le recyclage des agrégats pour le secteur des transports est maintenant une pratique courante et n'est donc plus considéré par la version révisée de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (2022)³⁰.

Les quantités éliminées ont été mesurées à partir des pourcentages d'ordures correspondant aux CRD dans l'étude de caractérisation de RECYC-QUÉBEC (secteur résidentiel et commercial). Toutefois, ce chiffre est potentiellement plus élevé en raison des quelques entrepreneurs qui vont directement aux lieux d'enfouissement technique plutôt que de passer par nos installations, tel qu'expliqué dans la section 6.2 détaillant les résidus éliminés.

Les quantités recyclées correspondent à la portion des matières récupérées qui a été recyclée ou valorisée par les récupérateurs. Les proportions nous proviennent directement de ces récupérateurs³¹ et sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 30 : Type de traitement effectué par sous-catégorie de résidus de CRD

Sous-catégorie de CRD	Recyclage	Valorisation énergétique	Recouvrement	Enfouissement
Bois de construction	10 % 45 t	90 % 403 t	s.o.	s.o.
Bardeaux d'asphalte	s.o.	100 % 231 t	s.o.	s.o.
Divers non triés	10 % 127 t	30 % 382 t	55 % 701 t	5 % 64 t
Béton	100 % 116 t	s.o.	s.o.	s.o.
Total	440 t	1017 t	701 t	64 t

²⁹ Les agrégats concassés serviront à remblayer les routes et chemins des sites de la MRC.

³⁰ Outil d'inventaire des PGMR, 2022, RECYC-QUÉBEC.

³¹ RIVARD, Guy (8 février 2022). *Taux de recyclage, valorisation, enfouissement, etc.* [courrier électronique à Marie-Michèle Couture], [en ligne], directiongmr@mrchn.qc.ca

Enfin, les données estimées de l'outil à partir de la valeur des permis de construction pour la MRC³² sont présentées ci-dessous, à titre indicatif. À noter que la nouvelle version de l'outil de RECYC-QUÉBEC, qui prend en compte seulement le secteur du bâtiment et non celui des transports pour les agrégats a été utilisée.³³

Ce tableau nous informe sur la quantité d'agrégats qui peuvent être générés sur notre territoire, soit 262 tonnes pour 2020. Il nous indique également que notre MRC est un grand générateur de résidus de CRD par rapport à la moyenne québécoise, avec 2 544 tonnes de « non-agrégats » alors que l'outil d'inventaire en suggère 1 124, basé sur la valeur des permis de construction. Enfin, nos installations reçoivent énormément de matériel non trié par rapport à la moyenne québécoise, qui possède une très petite catégorie « autres ». Cela nous informe sur les nécessités d'améliorer le tri des matières à nos écocentres, non seulement afin de posséder une meilleure connaissance des matériaux générés, mais surtout afin d'améliorer notre performance de recyclage et de valorisation.

Tableau 31 : Estimation des sous-catégories de CRD selon l'outil d'inventaire.

Type de matières	Générés (t)	Récupérés (t)	Éliminés (t)
Agrégats	262	140	122
Non agrégats	1 124	390	734
• Bois de construction	694	280	413
• Gypse	84	6	78
• Bardeaux d'asphalte	62	29	33
• Autres	284	75	209
Total	1 820	529	1 093

5.7 Résidus de transformation industrielle

Les résidus de transformation industrielle sont les boues industrielles, les résidus et boues agroalimentaires, les résidus marins, et les autres résidus de transformation. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC n'estime aucune quantité de résidus pour ces catégories.

La MRC de La Haute-Côte-Nord compte très peu d'industries de fabrication ou de transformation. Les principaux résidus de transformation industrielle générés dans la région sont des résidus marins (carcasses de crustacés et mollusques) ainsi que des résidus issus de la transformation du bois.

³² Institut de la statistique du Québec (2020), Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

³³ RECYC-QUÉBEC (2020), Outil d'inventaire des PGMR révisé.

Pour ce qui est des résidus d'usine de transformation de produits de la mer, ceux-ci sont inclus, en partie, dans les tonnages totaux des déchets collectés en porte-à-porte puisque les installations sont desservies par les collectes de la MRC. Cependant, une bonne partie des résidus marins sont également compostés par une entreprise privée du territoire (9288-3354 Québec inc. ou Bionord). Tel que mentionné précédemment, cette entreprise recycle des résidus marins avec des résidus d'écorce de bois pour fabriquer du compost.

Pour ce qui est des résidus des industries forestières, la plus grande scierie de la région, Le Groupe Boisaco à Sacré-Cœur a démontré un leadership en économie circulaire au cours des dernières années en participant à la création de diverses entreprises qui transforment les sous-produits du bois de son usine de sciage. Par exemple : Granulco produit des granules énergétiques, Ripco produit de la litière pour animaux et SACOPAN récupère également des résidus de production de Boisaco afin de fabriquer des portes en aggloméré. Ainsi, la majorité des résidus de bois sont valorisés.

Néanmoins, il a été constaté que certains résidus forestiers, plus difficilement valorisables (ex. résidus fins contenant divers résidus chimiques [ex. : colle], se retrouvaient aux ordures. Cette portion de résidus est comptabilisée dans le bilan ICI des résidus éliminés directement au LET d'Hébertville-Station.

5.8 Autres résidus

Les autres résidus comprennent les résidus domestiques dangereux [RDD], les encombrants, les textiles et véhicules hors d'usage [VHU]. Lorsque nous disposons des données de récupération, nos données ont été privilégiées, sinon les estimations de l'outil ont été utilisées. Au total, ce sont 972 tonnes d'autres résidus qui ont été générés, dont 810 ont été récupérés et 162 éliminés. Ainsi, pour ces autres résidus, le taux de récupération est de 83 %.

Toutefois, il faut spécifier que les encombrants non métalliques, consistant surtout en des matériaux rembourrés [matelas, sommiers, divans], sont envoyés au centre de tri AIM Éco-Centre, lequel nous a informé que 95 % étaient utilisés comme matériel de recouvrement et 5 % étaient envoyés à l'élimination³⁴. Le taux de recyclage est donc nul pour cette catégorie spécifique de matière, considérant l'absence de débouchés pour des matériaux rembourrés usagés.

³⁴ RIVARD, Guy (8 février 2022). *Taux de recyclage, valorisation, enfouissement, etc.* [courrier électronique à Marie-Michèle Couture], [en ligne], directiongmr@mrchcn.qc.ca

Tableau 32 : Autres résidus par sous-catégorie – secteur résidentiel, 2020

Catégories	Générés [t]	Éliminés [t]	Récupérés [t]	Taux de récupération
RDD	60	30	30	50 %
Encombrants	261	40	221	85 %
• Métalliques	170	19	151	89 %
• Non métalliques	91 t	21	70	77 %
Textiles	160	92	68	42 %
VHU	491	S.o.	491	100 %
Total	972	162	810	83 %

5.9 Tableaux récapitulatifs

Les tableaux suivants récapitulent les données présentées précédemment, afin d’avoir une vision plus globale des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire. La dernière colonne des tableaux indique le taux de performance calculé à partir du tonnage de recyclage réel lorsque celui-ci est disponible, ou encore à partir du tonnage de récupération lorsque non disponible. La méthodologie de tous les chiffres utilisés dans ces tableaux récapitulatifs se trouve dans les sections correspondantes aux catégories de matières, détaillées plus haut.

Cet exercice présente des taux de récupération théoriques ; le lecteur doit donc conclure avec précaution, en tenant compte des biais probables cités dans les sections précédentes.

5.9.1 Bilan des collectes porte-à-porte, secteur résidentiel

Pour le secteur résidentiel, le tonnage réel enfoui par le secteur résidentiel est de 2 384 t. Nous avons en outre calculé que 243 tonnes de résidus de CRD avaient été éliminées par le secteur résidentiel³⁵. Ainsi, si l’on compare avec le 1 943 tonnes du tableau dessous, il est permis de croire

³⁵ L’étude de caractérisation à l’élimination mesure environ 10,2 % des matières éliminées par le secteur municipal correspondant à des résidus de CRD. En appliquant cette proportion à la part des déchets éliminée par le secteur municipal, soit 2 384 t, nous obtenons 243 t de résidus de CRD éliminés via la collecte municipale.

que l'analyse n'est pas trop loin de la réalité, car l'écart est de moins de 25 %.

Tableau 33 : Estimation des taux de mise en valeur— secteur résidentiel, 2020

Catégorie	Générés [t]	Éliminés [t]	Recyclés [t]	Taux de performance
Matières recyclables	1 200	528	672	56 %
Matières organiques	1 216	1 096	120	10 %
Autres résidus³⁶	972	162	740	76 %
Autres déchets	153	157	0	s.o.
Total	3 541	1 943	1532	43%

5.9.2 Bilan des collectes porte-à-porte, secteur commercial

Pour le secteur des ICI, le tonnage enfoui réel est de 1 498 t. Si l'on compare avec les 1 350 t éliminés du tableau ci-dessous, il est permis de croire encore une fois que l'analyse n'est pas trop loin de la réalité.

Tableau 34 : Estimation des taux de mise en valeur— secteur commercial, 2020

Catégorie	Générés [t]	Éliminés [t]	Recyclés [t]	Taux de performance
Matières recyclables	1 014	520	494	49 %
Matières organiques	801	514	287	36 %
Autres déchets³⁷	316	316	0	s.o.

³⁶ Cette catégorie comprend les autres résidus présentés à la section 6.8, regroupant les textiles, les encombrants métalliques et non métalliques, les VHU, et les RDD.

³⁷ La catégorie autres déchets pour le secteur commercial comprend la part commerciale du rejet du tri des matières recyclables (76 t), les résidus commerciaux inconnus apportés directement aux LET (169 t), ainsi que les résidus ultimes estimés par l'outil d'inventaire (24 t).

Total	2 131	1 350	781	37 %
--------------	--------------	--------------	------------	-------------

5.9.3 Bilan du secteur CRD

Pour le secteur des CRD, 2 922 t auraient été générées. De ce nombre, 2 660 sont des tonnages réels, alors que 262 t d'agrégats ont été estimées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Le bilan des résidus CRD nous indique que le taux de récupération est plutôt bon, puisque peu de CRD se retrouvent aux ordures par le biais de la collecte municipale résidentielle et commerciale. Toutefois, nous n'avons pas de renseignements sur les matières transportées directement aux LET par les entrepreneurs du territoire, il y aurait donc potentiellement davantage de résidus de CRD valorisables qui ne passent pas par nos centres de transfert.

Ensuite, bien que le taux de récupération soit bon, la section sur les résidus de CRD ci-dessus illustre bien qu'une très faible portion des résidus pêle-mêle est recyclée ou valorisée [34 %]. Des mesures seront prises afin d'améliorer le tri aux écocentres dans le but d'augmenter le taux de recyclage de ces matières en les triant avant l'envoi vers notre récupérateur.

Tableau 35 : Estimation des taux de mise en valeur — secteur CRD, 2020

Catégorie	Générés [t]	Éliminés [t]	Recyclés [t]	Taux de performance
Résidus de CRD	2 922³⁸	713	1 444	49 %

5.9.4 Bilan de performance globale

En regroupant l'ensemble des données des différents secteurs, il est possible d'établir un bilan pour le territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord. La figure et le tableau ci-dessous permettent de mieux détailler les taux de performance par catégorie de matières et par secteur. Enfin, l'inventaire global des matières résiduelles dans la MRC, ainsi que les taux de performance par matière et par groupe de matières se retrouve dans les tableaux qui suivent.

³⁸ Les 2 922 tonnes de résidus de CRD générés comprennent les rejets du centre de tri AIM, soit 66 tonnes envoyés directement à l'élimination et 701 tonnes utilisées comme matériel de recouvrement. Pour cette raison, ces 737 tonnes n'apparaissent pas dans les matières éliminées et recyclées.

Figure 8 : Matières résiduelles éliminées et recyclées, tous secteurs, 2020

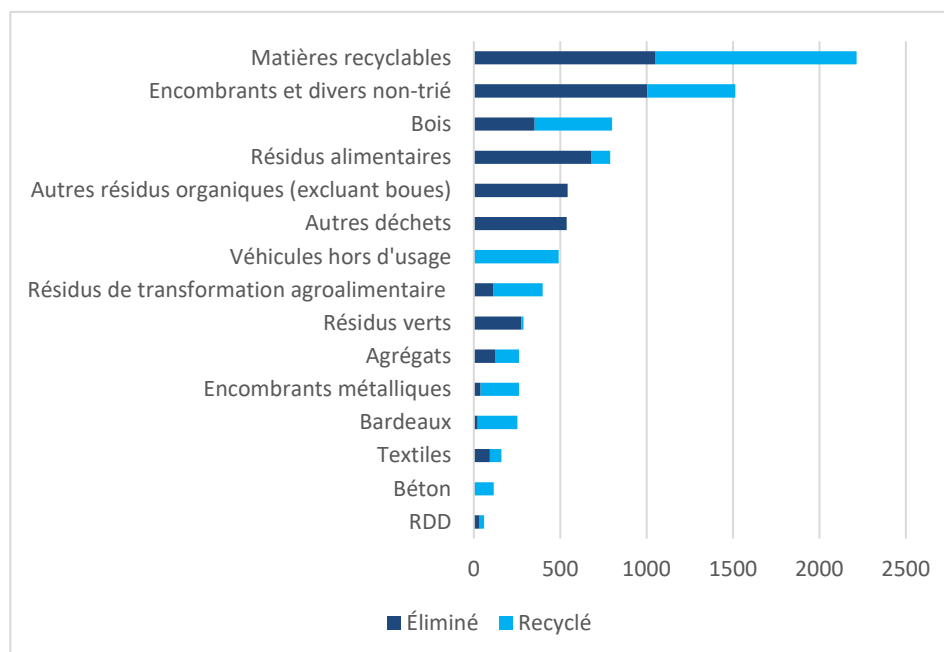


Tableau 36 : Estimation des taux de mise en valeur — tous secteurs

Secteur	Générés (t)	Éliminés (t)	Recyclés (t)	Taux de performance
Résidentiel	3 541	1 943	1 532	43 %
ICI	2 131	1 350	781	37 %
CRD	2 922	713	1 444	49 %
Total	8 594³⁹	4 070	3 757	44 %

La quantité totale estimée de matières résiduelles produites sur le territoire est de 8 594 t, sans compter les boues municipales et de fosses septiques. Sur ce total, les matières générées en

³⁹ Les 8 594 tonnes de matières résiduelles générées comprennent les rejets du centre de tri AIM utilisés comme matériel de recouvrement, soit 66 tonnes d'encombrants non métalliques et 701 tonnes de résidus de CRD. Pour cette raison, ces 767 tonnes n'apparaissent pas dans les matières éliminées et recyclées et expliquent la différence de calcul entre les 8 594 tonnes de matières générées et la somme des matières éliminées et recyclées ($4\,070 + 3\,757 = 7\,827$), soit une différence de 767 tonnes.

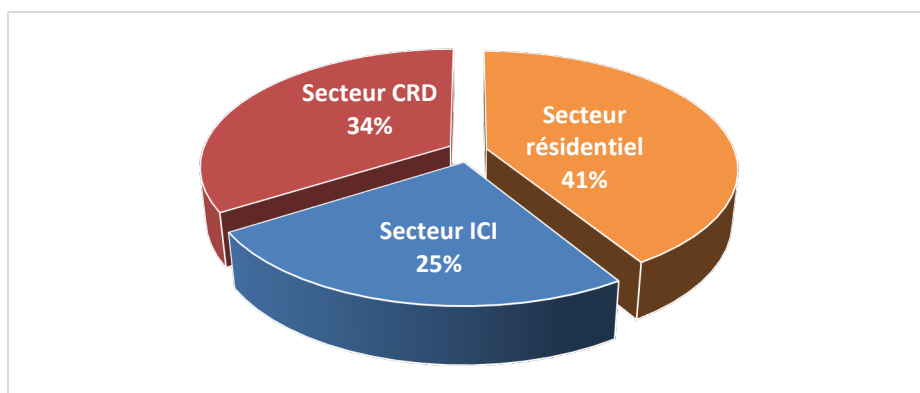
importance sont les matières recyclables, et les encombrants et résidus de CRD non triés, avec plus de 1 500 tonnes chacun. Par la suite viennent le bois et les résidus alimentaires, avec plus de 750 tonnes générées annuellement. La figure ci-dessus nous montre qu'une grande proportion de ces matières est éliminée plutôt que d'être récupérée. En effet, les matières recyclables ont un taux de recyclage de 54 % ; les matières organiques, de 20 %, le bois de 56 % et les résidus de CRD divers de 36 %. Les pistes d'actions pour améliorer notre performance en récupération des matières résiduelles du territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord se concentreront donc sur ces catégories de matières.

Le taux de mise en valeur global est estimé à 44 %. Les taux de performance des trois secteurs sont en dessous de 50 %, avec la meilleure performance occupée par le secteur CRD, avec un taux de recyclage et de valorisation de 49 %. Tel que mentionné précédemment, le taux de récupération est plutôt bon, mais c'est une fois rendu au centre de traitement que la performance diminue.

Ensuite, les secteurs résidentiels et commerciaux ont une piètre performance générale. Cela n'est pas étonnant puisque la collecte des matières organiques n'a pas encore été instaurée sur notre territoire, et que les matières organiques représentent une très grande proportion des déchets résidentiels et commerciaux. L'instauration de cette collecte à l'ensemble de la MRC est d'ailleurs l'un des objectifs prioritaires de l'application du présent PGMR.

Sur le territoire, 41 % des matières produites proviendraient du secteur résidentiel, 34 % du secteur CRD et 25 % du secteur ICI. En se basant sur une population de 10 491 en 2020, et de notre taux réel d'enfouissement de 4 324 t, tel que détaillé dans la section 6.2, il est possible de calculer un taux d'élimination par personne. **Tous les secteurs confondus, ce taux s'élève à 412 kg/pers pour les matériaux enfouis uniquement.** Les matériaux récupérés, mais utilisés comme matériaux de recouvrement par notre récupérateur ne sont pas intégrés dans le calcul du taux d'élimination par habitant. Ces matières, comprenant des matériaux de construction non triés et des encombrants rembourrés, représentent 767 t.

Figure 9 : Répartition des matières générées par secteur, 2020



⁴⁰Tableau 37 : Inventaire global des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Côte-Nord, 2020

Catégorie	Généré (t)	Éliminé (t)	Recyclé (t)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
MATIÈRES RECYCLABLES	2214	1048	1166		53 %
MATIÈRES ORGANIQUES					20 %
-Résidus verts	287	274	13	5 %	
-Résidus alimentaires	789	682	107	14 %	
-Autres résidus organiques (excluant boues)	543	543	0	0 %	
-Industries de transformation agroalimentaires	398	111	287	72 %	
RÉSIDUS DE CRD					49 %
-Agrégats	262	122	140	53 %	
-Bois	801	353	448	56 %	
-Divers	1490	216	509	34 %	
-Bardeaux	253	22	231	91 %	
-Béton	116	0	116	100 %	
AUTRES RÉSIDUS					76 %
-RDD	60	30	30	50 %	
-Encombrants métallique	170	19	151	89 %	
-Encombrants non métalliques	91	21	0	0 %	
-Textiles	160	92	68	43 %	
-VHU	491	0	491	100 %	
AUTRES DÉCHETS					S.O.
-Rejets du tri des matières	180	180			

⁴⁰ Puisque la MRC ne possède pas de données quantitatives sur les boues d'épuration et de fausses septiques, mais que ceux traitées suites à un pompage sont valorisées à 100%, nous avons jugé préférable ne pas en tenir compte dans les calculs de taux de récupération et de recyclage.

Catégorie	Généré (t)	Éliminé (t)	Recyclé (t)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
recyclables					
-Rejets du tri des résidus de CRD	s.o.	64			
-Rejet des encombrants non métalliques	s.o.	4			
-Carcasses d'originaux	25	25			
-Résidus commerciaux inconnus	169	169			
-Résidus ultimes	95	95			
TOTAL DES MATIÈRES ÉLIMINÉES	8 594 ⁴¹	4 070	3 757		44 %
CRD éliminé — utilisé comme matériel de recouvrement	s.o.	701			
Encombrant métallique éliminé — utilisé comme matériel de recouvrement	s.o.	66			
TOTAL AVEC MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT CONNUS	8 594	4 837	3 757		

5.9.5 Saisonnalité

Finalement, le portrait des matières résiduelles en Haute-Côte-Nord ne serait pas complet sans parler de la **variation annuelle** de la génération de ces matières.

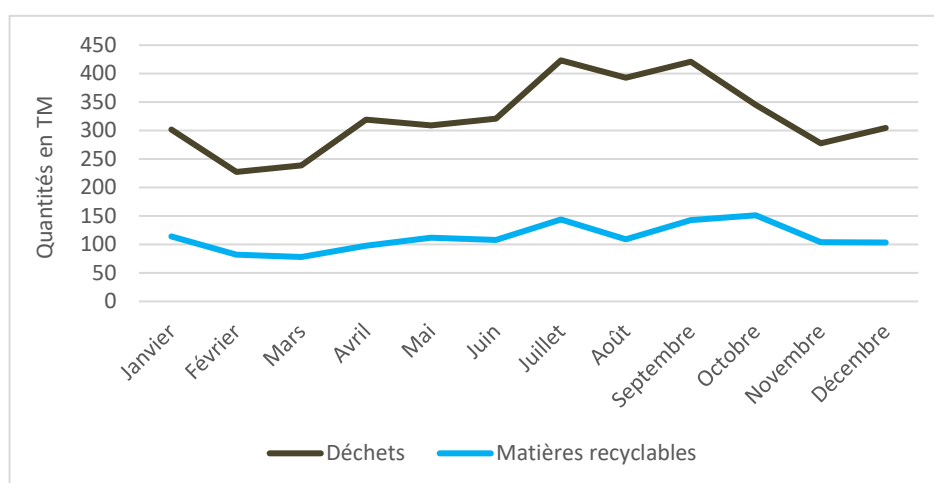
En effet, comme mentionné au premier chapitre, plusieurs municipalités de la région possèdent un caractère saisonnier et touristique, ce qui augmente considérablement les quantités de matières générées en période estivale. En effet, aux nombreuses industries, institutions et commerces qui ouvrent leurs portes uniquement en saison estivale (pourvoiries, zecs, parcs, établissements touristiques, d'hébergement et de restauration, etc.) s'ajoutent les résidents saisonniers propriétaires de chalets ou de sites de camping. En plus, plusieurs événements et

⁴¹ Tel que mentionné plus haut, la différence de 767 tonnes entre les 8 594 t de matières résiduelles générées et la somme des matières éliminées et recyclées ($4\,070 + 3\,757 = 7\,827$) est due aux encombrants et résidus de CRD qui ont été récupérés, puis utilisés comme matériaux de recouvrement. Ce tonnage ne compte ni dans notre taux de performance de recyclage, ni dans nos matières éliminées par habitant.

festivals ont lieu sur le territoire de la MRC en été.

La figure suivante illustre le caractère saisonnier de la production de déchets dans notre MRC. Ainsi, 32 % de la production annuelle de déchets dans la MRC est générée en été (de juillet à septembre), comparativement à 20 % pour les mois de janvier à mars. Au niveau des matières recyclables, la production est beaucoup plus stable, ce qui illustre le manque de récupération dans les commerces du secteur touristique et dans le secteur de la villégiature.

Figure 10 : Déchets et matières recyclables récupérés, par mois, en 2020



Cette réalité régionale rappelle l'importance de prendre des actions touchant spécifiquement le territoire non organisé (secteur de la villégiature), ainsi que le secteur touristique et événementiel. Des mesures concernant l'offre de services de récupération ainsi que d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont prévues à cet effet dans le plan d'action.

6 DIAGNOSTIC et BILAN TERRITORIAL

6.1 Bilan du PGMR 2016-2022

Cette partie présente un aperçu du bilan de la mise en œuvre du dernier PGMR.

Le deuxième PGMR proposait 92 mesures regroupées selon les 10 filières suivantes :

- Mesures visant la réduction et le réemploi ;
- Mesures visant les matières recyclables ;
- Mesures visant les résidus de CRD ;
- Mesures visant les encombrants ;
- Mesures visant les matières organiques ;
- Mesures visant spécifiquement les ICI ;
- Mesures visant les autres filières (RDD, PE, textiles, pneus, résidus d'activités municipales) ;
- Mesures visant le territoire non organisé (TNO) ;
- Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ;
- Mesures de suivi.

À la suite de l'entrée en vigueur du plan d'action, plusieurs actions ont été réalisées par la MRC. Près de 70 % des mesures ont été totalement ou partiellement réalisées. Les rapports de mise en œuvre du PGMR peuvent être consultés sur le site internet de la MRC. [Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) - Matières résiduelles - Services aux citoyens - MRC La Haute-Côte-Nord \(mrchcn.qc.ca\)](http://mrchcn.qc.ca)

Les mesures non réalisées l'ont soit été par manque de main-d'œuvre (grand roulement de personnel entre 2018 et 2021), en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 entre 2020 et 2022 où elles ont été abandonnées après avoir été jugées inadéquates pour notre région.

Ainsi, voici quelques-uns des principaux dossiers qui ont été réalisés entre 2016 et 2022 dans la MRC :

- Construction du centre de transfert et de transbordement des Bergeronnes ;
- Passage des conteneurs à chargement arrière aux conteneurs à chargement frontal sur l'ensemble du territoire ;

- Révision du mode de tarification commerciale ;
- Modification du mode de collecte des encombrants ;
- Programme d'accompagnement personnalisé des ICI et des événements écoresponsables ;
- Communication et sensibilisation en continu.

Toutefois, le tableau suivant illustre que malgré le développement de nombreux projets dès 2016, les objectifs spécifiques du dernier PGMR n'ont pas été atteints, au regard de l'inventaire 2020 des matières résiduelles.

Tableau 38 : Bilan des performances régionales et comparaison avec les moyennes et objectifs québécois

Matières	Indicateurs	Performances régionales en 2014	Objectifs régionaux PGMR 2016-2022	Performances régionales en 2020	Performance québécoise en 2018
Déchet	Qté de déchets éliminés/habitant	468,95 kg/habitant	305 kg/habitant	411,75 kg/habitant	697 kg/habitant
Matières recyclables	Taux de recyclage	48,4 %	70 %	53 %	52 %
Matières organiques	Taux de recyclage	10 %	70 %	21,3 %	44 %
CRD	Taux de recyclage	ND		49 %	53 %

De plus, le précédent PGMR avait peu d'indicateurs quantitatifs visant à mesurer les performances annuelles. Un réalignement était donc peu probable, car il était impossible de mesurer les effets des actions et donc de voir venir les échecs. Il est donc primordial que le prochain PGMR vise à développer une culture d'amélioration continue basée sur l'évaluation en continu des performances.

Ainsi, plusieurs des orientations du présent PGMR viseront l'atteinte d'une amélioration de la performance dans ces quatre filières principales : matières éliminées, matières recyclables, matières organiques et résidus de CRD.

6.2 Constats du bilan actuel

6.2.1 Problématiques et enjeux

Plusieurs problématiques propres à notre région et au contexte économique actuel représentent des défis dans l'atteinte de nos objectifs et doivent être prises en compte autant dans l'élaboration du plan d'action que dans la réalisation de celui-ci.

Les principaux enjeux sur notre territoire sont les suivants :

- Immense territoire faiblement urbanisé ;
- Présence d'une grande population saisonnière et touristique ;
- Peu de ressources humaines et économiques pour les divers acteurs (MRC, municipalités, ICI) ;
- Peu d'entreprises spécialisées en gestion des matières résiduelles dans la région ;
- Coût du transport grandissant et inflation ;
- Démographie et niveau socio-économique de la population de la MRC ;
- Le manque de débouchés pour certaines matières au Québec (textile, résidus de CRD).

6.2.2 Forces et faiblesses

En plus de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux, le PGMR doit tenir compte des diverses réalités des municipalités qui y sont assujetties. Il est possible d'identifier certaines forces et faiblesses liées au système actuel de gestion des matières résiduelles.

Tableau 39 : Bilan des forces et faiblesses régionales en GMR

Forces et leviers	Faiblesses et défis
• Offre de services très développée : écocentres, abris à encombrants dans les zecs, dépôts municipaux, cloches à textile, collecte des encombrants, collecte des bonbonnes de propane, collecte des carcasses d'originaux, etc. ;	• Pas encore de collecte des matières organiques ; • Une quantité appréciable de matières recyclables se retrouve à l'élimination ; • Faible tri des résidus de CRD ;

• La collecte municipale des ICI et la tarification incitative pour les déchets permettent de garder un contrôle sur les résidus provenant de ce secteur ; • Accès compétitif aux écocentres pour les ICI ; • Bon taux de récupération des résidus de CRD ; • Communication en continu pour informer, sensibiliser et éduquer la population à une saine GMR ; • Pas de grande industrie dans la région donc quantité globale de matières éliminées reste faible par rapport à la moyenne québécoise ; • Programmes d'aide financière bien développés pour soutenir les ICI et les citoyens à une saine GMR.	• Peu de débouchés pour le réemploi ; • Pas d'encadrement réglementaire ni de suivi des municipalités au niveau de la gestion des boues de fosses septiques ; • Seulement quatre municipalités ont des usines de traitement des eaux usées ; • Distance importante entre les écocentres et certains villages. • Peu de connaissance et manque de service de récupération au niveau du TNO. • Faible culture d'amélioration continue et peu d'indicateurs de performance sont comptabilisés afin de mesurer les performances et réorienter au besoin les priorités et actions.
--	--

7 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU PGMR 2023-2030

Par l'entremise de son PGMR, la MRC de La Haute-Côte-Nord entend se doter d'orientations stratégiques et d'objectifs précis afin d'adopter un plan d'action concret, réaliste et porteur de succès dans sa réalité territoriale, le tout dans l'objectif ultime de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) ainsi que du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui en découlent.

7.1 Objectifs provinciaux

Le Plan d'action québécois découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit l'atteinte des objectifs suivants :

- A. Réduire à 525 kg par année ou moins la quantité de matières éliminées par habitant ;
- B. Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal ;
- C. Recycler 60 % de la matière organique ;
- D. Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

De plus, la Stratégie de valorisation de la matière organique prévoit les objectifs suivants :

- E. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;
- F. Gérer la matière organique ans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ;
- G. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 ;
- H. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

7.2 Objectifs régionaux

Comme il est possible de le constater dans les chapitres précédents, les efforts déployés au cours des dernières années ont permis à la MRC de La Haute-Côte-Nord de dépasser certains des objectifs provinciaux mentionnés précédemment, notamment au niveau de la quantité de matières enfouies par habitant.

Cependant, la MRC accuse un retard important face à d'autres objectifs, tels que la collecte et le recyclage des matières organiques. Par la mise à jour 2023-2030 de son PGMR, la MRC compte

poursuivre dans cette voie et atteindre minimalement l'ensemble des objectifs provinciaux d'ici 2030 :

- Réduire à 300 kg par année ou moins la quantité de matières éliminées par habitant (en 2020 = 412 kg/personne/an) ;
- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal (résultat en 2020 = 53 %) ;
- Recycler 60 % de la matière organique (résultat en 2020 = 20 % — théorique) ;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) (résultat en 2020 = 49 %).

7.3 Orientations régionales

Afin d'atteindre ces objectifs, la MRC de La Haute-Côte-Nord a identifié huit (8) orientations à atteindre d'ici 2030, en accord avec la PQGMR. Ces orientations ont été établies face aux résultats de l'inventaire des matières générées sur le territoire, au diagnostic territorial et aux enjeux identifiés précédemment.

1. Maintenir et optimiser les services offerts ;
2. Accompagner, informer et sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe des 3RV-E ;
3. Encourager les filières de réduction à la source, de réemploi, d'achat responsable et d'économie circulaire sur le territoire ;
4. Améliorer les performances de la gestion des matières organiques putrescibles et des matières résiduelles fertilisantes (boues) ;
5. Améliorer les performances des collectes des matières recyclables (collecte sélective) ;
6. Améliorer la performance de nos écocentres et points de dépôts afin de favoriser le recyclage et la valorisation des matières collectées sur ces sites (CRD, RDD, REP, etc.) ;
7. Poursuivre la mise en application des principes d'efficacité économique et de celui de pollueur-payeur pour l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire ;
8. Évaluer les performances en GMR et rendre compte des résultats.

8 PLAN D'ACTION

Le PGMR de la MRC de La Haute-Côte-Nord fut élaboré sur la base des résultats de l'inventaire réalisé, des performances de récupération observées, du diagnostic territorial établi et des objectifs fixés.

Les mesures incluses au plan d'action 2023-2030 sont présentées au tableau suivant, selon l'une des huit (8) orientations décrites au chapitre précédent. Les objectifs gouvernementaux auxquelles les mesures contribuent sont identifiés par la lettre correspondante (de A à H).

Le plan d'action prévoit, de façon distincte, des mesures pour chaque secteur ciblé (résidentiel, ICI et CRD) en accord avec les orientations générales du PGMR. La mise en œuvre du plan d'action est prévue de 2022 à 2028. Les besoins en ressources humaines et financières sont également indiqués dans ce tableau sous la forme de :

- \$ = faibles coûts, généralement à même les opérations courantes (moins de 2 000 \$)
- \$\$ = coûts faibles à modérés, nécessitant principalement du temps employé (entre 2 000 \$ et 15 000 \$)
- \$\$\$ = coûts moyens, plus de 15 000 \$.
- \$\$\$\$ = investissements majeurs de plus de 100 000 \$
- \$\$\$\$\$ = plusieurs millions de \$

Notez cependant que les coûts sont détaillés dans les sections suivantes.

Enfin, les activités prévues au plan d'action sont articulées autour des six types d'actions, comme demandé aux lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles⁴² :

- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et réduction à la source

Le plan d'action doit prévoir des mesures afin de s'adresser à diverses clientèles et traiter différentes catégories de matières.

- Acquisition de connaissances

Des mesures doivent être mises en place afin d'acquérir des connaissances sur les clientèles cibles et les problématiques en termes de matières résiduelles sur le territoire. L'acquisition de connaissance doit également se faire par la mise en place de tables de concertation et de

⁴²Recyc-Québec, Guide d'accompagnement pour la rédaction d'un PGMR — version 2, 2020

plateformes d'échanges afin de trouver des solutions régionales avec les acteurs du milieu.

➤ Services offerts et infrastructures

Le maintien, l'optimisation et l'élargissement des services existants en gestion des matières résiduelles doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés. Des modifications ou améliorations aux infrastructures en place peuvent également favoriser un partage des ressources ou un meilleur tri des matières résiduelles générées et donc encourager l'atteinte des objectifs fixés.

➤ Politique/plan d'action et réglementation

Certains objectifs doivent être appuyés par l'adoption de Politiques-cadres (ex. : politique d'événement ou d'entretien écoresponsable des espaces municipaux) ou par de la réglementation municipale, tels que l'interdiction d'éliminer certains résidus ou l'obligation de mettre en valeur d'autres matières.

➤ Gestion contractuelle

En effectuant des travaux, ou en tant que donneurs d'ouvrages, la MRC et les municipalités sont des générateurs de différentes matières résiduelles, en plus d'être des agents de sensibilisation face aux fournisseurs de services. Par le biais d'exigences contractuelles, elles peuvent donc, par exemple, imposer la destination des résidus de chantiers vers des filières de récupération ou l'utilisation de certains matériaux usagés dans leurs travaux.

➤ Aide financière

Les municipalités peuvent offrir des incitatifs financiers afin d'induire un changement d'habitudes ou de consommation chez les citoyens ou encore pour favoriser l'émergence de projets novateurs dans la communauté, permettant de réduire la génération de matières résiduelles.

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
Orientation n° 1 : Maintenir et optimiser les services offerts									
1	Poursuivre et optimiser le déploiement de la collecte des encombrants sur appel : - Évaluer la possibilité d’offrir une collecte supplémentaire en hiver ; - Améliorer l’offre pour les secteurs problématiques afin d’être plus agile lors d’incidents problématiques. - Revoir la logistique de transport afin de passer plus fréquemment dans chaque municipalités (aux 2 semaines plutôt qu’au mois)	Résidentiel	Service offert	MRC	2026, puis en continu	\$\$	- Nombre de collectes par municipalité par année ; - Nombre de rendez-vous annuels. - Quantité collectés annuellement	- 10 dates collectes sur demande par municipalité. - 500 rendez-vous/an. - Communication annuelle.	A
2	Poursuivre et optimiser l’exploitation des points de dépôt municipaux : - Établir une entente claire avec les municipalités pour définir les responsabilités de chaque partie et s’assurer de la conformité des points de dépôts ; - Effectuer des inspections trimestrielles afin de se conformer aux différentes obligations réglementaires ; - Offrir des formations annuelles et pour chaque nouvel employé. - S’assurer que tous les points de dépôts implantent les programmes de Responsabilité élargie des producteurs en développement aux cours des prochaines années	Résidentiel	Service offert	MRC/ Municipalités	2023-2024, puis en continu	\$	- Taux de conformité aux inspections semestrielles faites par la MRC ; - Nombre de matières sous REP acceptées et traitées.	- 100 % des inspections conformes d’ici 2028 - 80% des matières sous REP	A

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
3	Poursuivre et optimiser l'exploitation des 3 écocentres : - Compiler et analyser les statistiques par rapport à l'utilisation des écocentres ; - Optimiser l'offre de service en fonction de la demande réelle ; - Optimiser les opérations afin de minimiser les coûts d'exploitation ; - Maximiser les revenus d'exploitation (tarification des ICI et revente des matériaux). - S'assurer que tous les programmes de Responsabilité élargie des producteurs en développement aux cours des prochaines années sont implantés dans les écocentres	Tous	Service offert	MRC	En 2023 lors des renouvellements de contrats d'exploitation et de traitement des matières, puis en continu	Ressources humaines	- Coûts d'exploitation par site ; - Revenus par site ; - Taux de récupération des CRD ; - Taux de recyclage des CRD. - % des matières sous REP	- Équilibre budgétaire ; - Taux de récupération des CRD : 90 % ; - Taux de recyclage des CRD : 70 %. - 100 des matières sous REP	A, C
4	Évaluer la possibilité d'organiser des activités d'écocentres mobiles pour le territoire non organisé.	Résidentiel	Service offert	MRC	2027, puis en continu	\$\$\$	- % des zecs desservies par une activité annuelle ; - Nombre d'activités d'écocentres mobiles/an. - Quantités collectés annuellement	- 100 % des zecs desservies ; - 5 écocentres mobiles par année.	A, C
5	Mettre à jour l'analyse des services offerts sur le TNO et aux pourvoies : - Revoir le positionnement des conteneurs/cabanes à encombrants et évaluer l'adéquation du service	Tous	Service offert	MRC	2027-2028, puis en continu	\$\$	- % des résidences sur le TNO desservi à la sortie de leur chemin d'accès	- % des résidences desservies par des services de collecte de déchets et	A, B, C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	avec les besoins d'aujourd'hui et des voies d'accès des pourvoiries en activité ; - Surveiller les secteurs problématiques où il y a de nouveaux dépotoirs clandestins ; - Fermer certains chemins forestiers menant aux dépotoirs clandestins ; - Poser des affiches de sensibilisation ; - Poser des caméras ; - Envoi de lettres aux détenteurs de baux des zones touchées.							recyclage : 85 % et encombrants : 55 % - Fermer 5 chemins forestiers problématiques	
6	Revoir/optimiser la fréquence des collectes des déchets : - Réévaluer les doubles collectes hebdomadaires dans les ICI à l'année ; - Une fois le déploiement du programme de récupération de matières organiques complété, réévaluer l'offre de collecte des déchets afin de le réduire graduellement.	Tous	Service offert	MRC	Au renouvellement des contrats entre 2023 et 2025	Ressources humaines	- Taux de récupération des matières recyclables et compostables (résidentiel et ICI)	- Taux de récupération des matières recyclables : 75 % ; - Taux de récupération des matières compostables : 60 %.	A, B, D, G, H
7	Installer des systèmes de suivi automatisé à bord des camions de collectes en porte à porte. (Amélioration de la qualité des services, identification des usagers qui n'utilisent pas leur bac de recyclage [ou de compostage], offre de service à la levée plus précise pour les ICI, etc.).	Tous	Service offert	MRC	Au renouvellement des contrats en 2024, puis en continue	\$\$\$	- Présence des systèmes ; - Suivi des données ; - Amélioration et précision de nos plans d'intervention	- Taux de récupération des matières recyclables : 75 % ; - Taux de	A, B, D

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
							et de communication.	récupération des matières compostables : 60 %.	
Orientation n° 2 : Accompagner, informer et sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe des 3RV-E									
8	Poursuivre l'embauche d'étudiants en saison estivale pour réaliser diverses activités de communication et de sensibilisation. (Brigade écoresponsable, kiosques d'informations, événements écoresponsables, création d'outils de communication, etc.)	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu, 2023 à 2030	\$\$	- Présence des étudiants ; - Nombre de sorties terrain ; - Nombre de citoyens sensibilisés ; - Indicateurs aux divers projets d'ISÉ.	- 18 activités terrain/an ; - 400-500 citoyens sensibilisés par année.	A, B, C, D, E, F, G
9	Élaborer et déployer un plan de consultation et de communication spécifique au présent PGMR.	Tous	ISÉ	MRC	2022-2023-2024	\$	- Présence du plan, indicateurs au plan lui-même ; - Nombre de citoyens ayant participé à une consultation.	- 8 municipalités, 1 communauté autochtone, 6 ICI, 200 citoyens	A, B, C, D, E, F, G, H
10	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux services offerts (collectes, écocentres, encombrants, etc.).	Tous	ISÉ	MRC	En continu, 2023-2030	\$\$	- Présence du plan de communication et indicateur au plan lui-même ; - Taux de recyclage	- Taux de récupération des matières recyclables : 75 % ;	A, B, C, D, E, F, G

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
							des matières recyclables ; - Taux de recyclage des matières compostables ; - Recyclage des CRD.	- Taux de récupération des matières compostables : 60 % ; - Taux de recyclage et de valorisation des CRD à 70%.	
11	Poursuivre le déploiement du projet de lutte aux dépotoirs clandestins et la diffusion de son plan de communication : - Mettre en ligne la plateforme de signalement ; - Offrir une formation sur son utilisation aux acteurs concernés ; - Effectuer 5 nettoyages/année ; - Organiser une rencontre de suivi annuelle ; et - Garder à jour la base de données.	Tous	ISÉ	MRC	2022, 2023 et 2024	\$\$\$	- Présence du plan de communication et indicateur au plan lui-même ; - Nombre de signalements par des citoyens ; - Nombre de participants aux activités de nettoyages.	- 150 signalements sur 3 ans ; - 100 participants au concours de signalement et de nettoyage ; - 50 participants aux activités de nettoyages par année.	C
12	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux baux de villégiature sur le TNO : - Envoi postal de dépliants de sensibilisation en même temps que le compte de taxes ; - Pose d'affiches de sensibilisation et de signalisation sur le territoire ; - Formation des employés de zecs et de pourvoires.	Résidentiel	ISÉ	MRC	2025, puis en continu	\$\$	- Présence du plan ; - Indicateurs au plan lui-même.	- Formation de 10 employés de zecs et de pourvoires ; - 10 affiches de signalisation et de sensibilisation	B, C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
								installées.	
13	Élaborer/déployer un plan d'accompagnement, de communication et des outils spécifiques pour les secteurs touristique, événementiel, scolaire et autres ICI.	Tous	ISÉ, aides financières	MRC	2026 - 2030, puis en continu	\$\$	- Présence du plan ; - Indicateurs au plan lui-même.	- Accompagnement de 5 événements, 5 entreprises et 2 écoles/année puis, l'année suivante lancement de la campagne.	A, B, C, D, F, G, H
14	Tenir divers ateliers et activités sur la GMR et sur le 3RV-E (ex. : compostage domestique, journée portes ouvertes au centre de transfert, nettoyage de dépotoirs clandestins et de rues, rénovations écologiques, journées de troc, ateliers de fabrications et de réparations, etc.)	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu, 2023-2030	\$	- Nombre d'activités ; - Nombre de participants aux activités.	- 3 ateliers/an ; - 15 participants/activité.	A, B, C, D, G, H
15	Positionner la <u>MRC et les municipalités</u> en tant que modèles : promouvoir et participer à des campagnes nationales (ex : Semaine québécoise de réduction des déchets, Semaine de l'environnement, Les institutions mangent local, Défi « Sans auto solo », etc.) et inviter les autres ICI de la région à faire de même.	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu, 2023-2030	Ressources Humaines	- Nombre de campagnes soulignées par la MRC ; - Nombre de publications par les municipalités via les bulletins municipaux. - Nombre de	- 2 campagnes/année ; - 8 publications dans les bulletins municipaux/année.	A, B, H

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
							participants aux différentes activités.		
Orientation n° 3 : Encourager les filières de réduction à la source, de réemploi, d'achat responsable et d'économie circulaire sur le territoire									
16	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux du gaspillage alimentaire.	Résidentiel et ICI	ISÉ	MRC	2028, puis en continu	\$	- Présence du plan.; - Indicateurs au plan lui-même ; - Nombre de vues sur les publications Facebook.	- 500 vues Facebook	A
17	Poursuivre et promouvoir les programmes de subventions aux citoyens en environnement pour l'achat de produits favorisant la réduction à la sources (ex : produits d'hygiènes réutilisables)	Résidentiel	ISÉ — Aides financières	MRC	2023-2030, en continu	\$	- Présence du plan ; - Indicateurs au plan lui-même ; - Nombre de subventions accordées.	- 20 subventions/an	A
18	Poursuivre et bonifier les programmes de subventions en environnement pour le secteur commercial, municipal et communautaire :	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC	2023-2030, en continu	\$\$	- Présence du plan, Indicateurs au plan lui-même ;	- 4 subventions/an	A, D, G, H

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	- Revoir le programme et les fonds qui y sont attribués chaque année afin d'être en adéquation avec le besoin réel.						- Nombre de subventions accordées.		
19	Participer au répertoire numérique des entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines des 3RV et inciter les entreprises régionales à participer aux répertoires québécois existants. Ex : elexpertise.qc.ca/liste-des-reparateurs-dappareils-electromenagers-certifies-du-quebec/	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	2028-2030	\$	- Nombre d'entreprises de la MRC dans le répertoire.	- 10 entreprises de la MRC HCN figurant dans le répertoire	A, B, C, D, G
20	Accompagnement des municipalités pour le bannissement d'objets en plastique à usage unique qui ne seront pas pris en compte par le règlement fédéral afin d'aller plus loin dans cette démarche. - Rencontre des municipalités afin d'établir un plan d'action ; - Accompagnement dans la rédaction d'un règlement municipal ; - Accompagnement dans la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation et de mesures de suivi ; - Rencontre des entreprises impliquées afin de les sensibiliser à la démarche.	ICI	Réglementation ISÉ	MRC et municipalités	2025-2028	\$	- Nombre de municipalités ayant adopté un règlement et déployé un projet	- 2 municipalités et 2 règlements	A
21	Favoriser l'adoption de politiques écoresponsables par la MRC et les municipalités (approvisionnement, événements, entretien des espaces publics, déneigement, sablage des rues, etc.) :	ICI	Réglementation et ISÉ	MRC et municipalités	2023, puis en continu	\$	- Nombre de politiques adoptées	- MRC : 2 politiques ; - Municipalités : 4 politiques d'ici 2028.	A, B, C, D, H

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	- Rédaction de ces politiques et adoption par la MRC ; - Présentation et adaptation de ces politiques pour les municipalités ; - Sensibilisation des municipalités pour l'adoption de politiques.								
22	Collaborer avec la SADC et le département du développement économique de la MRC afin d'appuyer le projet structurant de symbiose industrielle — Synergie 138 de la SADC dont l'objectif est de favoriser les maillages entre entreprises pour l'échange de matières résiduelles. (Exemple de projets : valorisation des cendres de bois, plastiques agricoles et des tourbières, etc.).	ICI et CRD	Acquisition de connaissance, ISÉ et aides financières	MRC	2023-2024, puis en continu	\$	- Participation au comité ; - Nombre de projets élaborés ; - Tonnage détourné.	- 4 rencontres par année ; - 1 projet/an ; - 10 tonnes détournées par projet.	A
23	Continuer à soutenir les organismes et entreprises qui favorisent le réemploi lors des collectes d'encombrants et de textiles (ex. : Ressourceries régionales et Commission scolaire).	Résidentiel	Services offerts	MRC	En continu	\$ et Ressources humaines	- Présence de la collaboration entre les organismes		A, C
24	Optimiser et promouvoir l'espace du réemploi, notamment au niveau des matériaux de construction et du bois dans les écocentres : - Former annuellement les employés afin de détourner les matières vers le réemploi ; - Achat d'équipements afin de favoriser le réemploi des matières (ex. : toit sur le lieu d'entreposage du bois et de conteneurs maritimes) ; - Promouvoir et diffuser les biens récupérés aux	Tous les secteurs	Services offerts	MRC	2023-2024-2025	\$\$\$	- Présence d'espace ; - Nombre de biens réemployés.	- 200 visites/achats d'items seconde main aux écocentres par année - Revenus annuels de 2 500\$	C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	écocentres chaque mois ; - Réviser et diffuser la liste de prix et tendre vers la gratuité.								
25	Participer aux tables régionales des organismes communautaires afin de mieux cibler les opportunités de réemploi et pour développer un projet de réinsertion sociale à même nos écocentres (par exemple : tri des CRD, réparation ou reconditionnement d'articles divers).	Tous les secteurs	Services offerts et acquisition de connaissances	MRC	2026, puis en continu	Ressources humaines	- Participation aux tables	- 2 rencontres/an	C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
Orientation n° 4 : Améliorer les performances de la gestion des matières organiques putrescibles et des matières résiduelles fertilisantes (boues)									
26	Poursuivre les programmes de subvention des composteurs et biodigesteurs domestiques, ainsi que des lames à tondeuse et tondeuse manuelle pour l'herbicyclage : - Ajuster le montant de la subvention à la demande et au coût des équipements ; - Revoir la pertinence de cette mesure si une collecte des matières organiques est instaurée sur l'ensemble de la MRC.	Résidentiel	Aide financière	MRC	2023-2024	\$\$	- Nombre d'unités subventionnées	- 10 subventions accordées par an ; - 10 ventes de biodigesteurs par an.	A, D, G, H
27	Évaluer la possibilité de mettre sur pied une démarche visant la conformité des systèmes septiques polluants, en évaluant la faisabilité de : - Mettre en place une démarche concertée et régionale	Résidentiel	Acquisition de connaissance, aides	MRC et Municipalité	2024, puis en continu	\$\$	- Présence d'un comité de travail ; - Inventaire et caractérisation des	- Mettre aux normes la totalité des systèmes	D, E, F, G

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	pour améliorer la gestion des boues issues des fosses septiques ; - Caractériser les systèmes (type de systèmes, âges, état du système de filtration, etc.) ; - Évaluer la possibilité de mettre en place des programmes d'écofiscalité pour le remplacement des systèmes désuets ; - Mettre aux normes les systèmes identifiés comme polluants ; - Évaluer la possibilité d'implanter un système de vidange collectif ; - Évaluer la possibilité de faire de la valorisation des boues dans la région.		financière, services				systèmes (nb de système inventorié et caractérisé) ; - Présence de programme d'aide et d'écofiscalité ; - Réalisation d'analyse de faisabilité (vidange collective et plateforme de compostage régionale). - Appliquer les recommandations de l'analyse de faisabilité (ex : mise en place d'une vidange collective des fausses septiques, etc.)	<u>polluants</u> d'ici 2030 - S'assurer que toutes les BRF soient valorisés à 100%	
28	Intégrer des critères de valorisation dans les contrats de nettoyage et de traitement des boues issues des étangs d'aération des municipalités.	Tous les secteurs	Gestion contractuelle	Municipalités	En continu, au moment d'octroyer les contrats		- Présence dans les documents contractuels	- 100 % des documents contractuels	A, D, E, F, G
29	Poursuivre le déploiement du projet de collecte des matières organiques et de leur compostage sur une plateforme régionale aux Bergeronnes. (Les secteurs résidentiels et commerciaux de la MRC (incluant la communauté d'ESSIPIT	Tous les secteurs	Service rendu et ISÉ	MRC	Construction de la plateforme en 2025;	\$\$\$\$\$	- % des résidences et des ICI desservies ; - Tonnage de MO détourné.	- Recycler 60 % des matières organiques - Desservir 100%	A, D, E, F, G, H

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	sont visée par cette collecte. Cependant, le TNO et les ZEC ne seront pas desservie par cette collecte).				début des collectes et des opérations automne 2025			des résidences et des ICI	
30	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux des matières compostables.	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	2024, puis en continu	\$\$\$	- Présence du plan ; - Indicateurs au plan lui-même.	- Recycler 60 % des matières organiques	A, D, E, F, G, H
Orientation n° 5 : Améliorer les performances des collectes de matières sélectives									
31	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux de la collecte sélective et de la récupération hors foyer en accord avec les organismes de gestion désignés par le gouvernement pour la modernisation e la collecte sélective et de la consigne.	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu	\$	- Présence du plan, Indicateurs au plan lui-même	- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal	A, B
32	Poursuivre, améliorer et promouvoir les programmes de subvention pour les projets favorisant la récupération hors foyer : - Ajuster le montant de la subvention à la demande et au coût des équipements.	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC	En continu	\$\$	- Présence du plan de communication ; - Nombre de subventions accordées.	- 5 subventions accordées par année.	A, B
33	Évaluer la possibilité d’adopter une politique-cadre pour les programmes de subventions économiques qui intégrerait des critères de développement durable (et de GMR) aux	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC et Municipalités	2026, puis en continu	Ressources humaines	- Présence d’une analyse par programme ;	- Tous les programmes de subvention de la	A, B

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	programmes de subvention de la MRC et des municipalités.						- Présence de critères dans les programmes.	MRC devraient être analysés d'ici 2028 ; - 50 % des programmes devraient inclure de tel critères.	
34	Éliminer graduellement la double collecte hivernale (2x/sem) de déchets dans les ICI afin d'optimiser les coûts et d'encourager la récupération dans les ICI.	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC	Renouvellement du contrat en 2023, puis en continu	Ressources humaines	- Absence de la double collecte hivernale	- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal	A, B
35	Participer au déploiement le nouveau système de collecte sélective et de consigne élargie qui sera mis de l'avant par les organismes de gestion désignés par le gouvernement pour la modernisation e la collecte sélective et de la consigne	ICI Résidentiel	Réglementation ISÉ	MRC	Un an après l'annonce par le gouvernement (2024-2025)	Inconnu pour le moment	- Mise en place du système une fois connu et lancé	- Déployer le nouveau système une fois que celui-ci sera connu au maximum 1 an après son annonce	A, B
Orientation n° 6 : Améliorer les performances des écocentres, des points de dépôts et des collectes d'encombrants afin de favoriser le traitement des matières sur la base des 3R-V. (CRD, RDD, REP, etc.)									
36	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux écocentres et points de dépôts (CRD, RDD, REP, etc.).	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu	\$	- Présence du plan, indicateurs au plan, tonnage détourné,	- Récupérer 90 % des CRD ;	A, C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
							nombre de visites aux écocentres	- Recycler 70 % des CRD ; - Augmenter de 25 % le nombre de visites aux écocentres d'ici 2028.	
37	Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les programmes incitatifs à la rénovation et pour la gestion des résidus de CRD lors de la délivrance des permis de construction. (Ex : rendre obligatoire la gestion et tri des résidus de construction afin de maximiser leur recyclage)	CRD	Aides financières	MRC	2029-2030	Ressources humaines	- Présence des critères dans les programmes de subvention à la rénovation	- Récupérer 90 % des CRD ; - Recycler 70 % des CRD.	A, C
38	Ajouter des obligations de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats, sur les chantiers municipaux.	CRD	Réglementation	Municipalité	2028	\$	- Présence de ces clauses dans les appels d'offres	- 50 % des contrats municipaux	A, C
39	Former et sensibiliser les émetteurs de permis de construction afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser à l'utilisation des écocentres.	CRD	ISÉ	MRC	2026, puis en continu	\$	- Présence d'une formation annuelle ; - Distribution de la documentation ; - Taux de récupération des CRD.	- Récupérer 90 % des CRD ; - Recycler 70 % des CRD.	A, C
40	Évaluer la possibilité de réaménager l'écocentre des Bergeronnes pour maximiser le tri par les citoyens et le réemploi.	CRD – Résidentiels	Services offerts	MRC	2028	\$\$\$\$	- Taux de tri ; - Taux de recyclage.	- Recycler 70 % des CRD ; - Taux de tri de	A, C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
								75 % (2020 : 44 %).	
41	Repenser l’attribution des contrats de traitement des matières collectées aux écocentres afin de favoriser les principes des 3RV et minimiser le transport. (Métaux, gypse, bois, divers non trié, etc.)	CRD	Gestion contractuelle	MRC	En continu à l’échéance des contrats	Ressources humaines	- Taux de recyclage ou de valorisation par matières ; - Coûts de traitement par matière ; - Revenus de revente de matériaux.	- Recycler 70 % des CRD	A, C
42	Déployer les nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs mis en place au cours des prochaines années et s’assurer que les tous les écocentres et points de dépôt municipaux acceptent, dans la mesure du possible ces matières.	Résidentiels, ICI et CRD	Services offerts	MRC	En continue au moment où les programmes seront déployés	À déterminer en fonction des programmes et de leurs exigences	- Matières sous REP collectées et traitées	- 100% des matières sous REP	A, C
Orientation n° 7 : Poursuivre la mise en application des principes d’efficacité économique et de celui de pollueur-payeur pour l’ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire									
43	Poursuivre le déploiement et la bonification du principe de performance municipale dans le système de quote-part municipal.	Tous les secteurs	Réglementation	MRC	2023-2030, en continu	Ressources humaines	- Répartition annuelle des quotes-parts basée sur le tonnage par municipalité	- Système de répartition des quotes-parts basé sur la performance des	A, B, C, D

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
								municipalités	
44	Poursuivre le déploiement et la bonification de la notion d'utilisateur-payeur dans les collectes de déchets pour le secteur ICI : - Adoption d'un règlement de tarification incitative uniforme pour toutes les municipalités	ICI et CRD	Réglementation	Municipalités	2023-2030	Ressources humaines	- Tarification annuelle basée sur le volume de déchets générés et le nombre de levées ; - Présence des règlements de tarification commerciale incitative.	- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal ; - Règlement de tarification incitative pour 100 % des municipalités.	A, B, C, D
45	Poursuivre le déploiement de la notion d'utilisateur-payeur pour les ICI qui fréquentent les écocentres dans le but que la tarification reflète les coûts réels associés aux traitements des matières.	ICI et CRD	Réglementation	MRC	2023-2030	Ressources humaines	- Révision annuelle de la tarification	- Recycler 70 % des CRD	s.o.
46	Poursuivre et uniformiser l'application à toutes les municipalités de la réglementation limitant à un seul bac de déchet par résidence.	Résidentiel	Réglementation	MRC et Municipalités	En continu	Ressources humaines	- Uniformisation de la réglementation - Respect de la réglementation - Nombre d'avis de courtoisie et de non-respects de la réglementation relevés	- 1 seul bac par résidence	A, B, C, D

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
47	Maintenir la gratuité du service pour les citoyens dans les écocentres.	Résidentiel	Réglementation	MRC	2023-2030		- Absence de la tarification résidentielle	- Gratuité pour les résidents	A, C
48	Centraliser les opérations de transbordement des matières résiduelles sur un seul site.	Tous	Gestion contractuelle	MRC	2023-2025, au renouvellement des contrats	Ressources humaines	- Nombre de sites de transbordement. - Coût associé à cette activité.	- Transborder sur un seul site ; - Toucher 100 % des redevances possibles à cet effet.	s.o.
49	Évaluer les opportunités économiques et environnementales de raccorder le site des Bergeronnes au réseau électrique ou à toute autre forme d'énergie renouvelable.	Tous les secteurs	Gestion contractuelle	MRC	2024-2026	\$\$\$	- Présence de l'analyse d'opportunité et technique	- 100 % d'énergie renouvelable pour 2030 (opération du site)	s.o.
50	Évaluer les opportunités techniques, économiques et contractuelles pour améliorer les taux de chargement aux centres de transbordement des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer.	Tous les secteurs	Opérationnel et Gestion contractuelle	MRC	En continu	Ressources humaines	- Tonnage moyen des chargements des différentes matières	- Atteindre 90 % des tonnages théoriques par matières/chargement	s.o.
Orientation n° 8 : Développer une culture d'amélioration continue, évaluer les performances en GMR et rendre compte des résultats									

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
51	Développer une série d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux afin de mesurer la performance du service dans une optique d'amélioration continue. (Coût par activités, rapport des revenus autonomes versus subsides et tarifications), % de récupération et de recyclage et tonnages annuels par matières, nombre d'avis de non-conformité environnementale et d'incidents SST, etc.)	Tous les secteurs	Acquisition de connaissance	MRC	2023 puis amélioration et bonification en continu	Ressources humaines	- Présence des indicateurs	- Comptabiliser annuellement les indicateurs de performances.	A, B, C, D, E, F, G, H
52	Suivre l'évolution de ces indicateurs et diffuser les résultats sur une base annuelle sur le site web de la MRC.	Tous les secteurs	Acquisition de connaissance	MRC	En continu	Ressources humaines	- Compilation annuelle des indicateurs, - Publication du rapport annuel	- Constater une amélioration continue des performances en GMR.	A, B, C, D, G, H
53	Publier annuellement le suivi de la mise en application du PGMR.	Tous les secteurs	Acquisition de connaissance	MRC	En continu	Ressources humaines	- Publication annuelle ; diffusion médiatique.	- Publication annuelle ;	A, B, C, D, G, H

9 PRÉVISION BUDGÉTAIRE ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉS

Les coûts des différentes mesures et actions ont été estimés et sont présentés au tableau suivant pour chacune des années couvertes par le PGMR.

Note : Les coûts présentés au tableau suivant ne constituent pas l'ensemble des coûts en gestion des matières résiduelles. En effet, les coûts des opérations de collecte et de traitement des matières (déchets, matières recyclables, matières compostables, CRD, RDD, etc.) ne sont pas inclus.

De plus, la MRC embauche actuellement des employés pour effectuer différentes tâches et mettre en place des projets reliés à la GMR sur son territoire. Les coûts de main-d'œuvre déjà budgétés et en activité ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. Seuls les besoins en ressources supplémentaires sont détaillés, soit les coûts associés à des ressources humaines supplémentaires et des dépenses externes de fonctionnement ou d'investissement.

Tableau 40 : Prévisions budgétaires et échéancier du plan d'action 2023-2030

Description de la mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Orientation # 1 : Maintenir et optimiser les services offerts									
1	Poursuivre et optimiser le déploiement de la collecte des encombrants sur appel.				5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
2	Poursuivre et optimiser l'exploitation des points de dépôt municipaux.	5 000 \$	5 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$			
3	Poursuivre et optimiser l'exploitation des 3 écocentres.								
4	Évaluer la possibilité d'organiser des activités d'écocentres mobiles pour le territoire non organisé.					15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
5	Mettre à jour l'analyse des services offerts sur le TNO et aux pourvoiries.					2 000 \$	2 000 \$		
6	Revoir et optimiser la fréquence des collectes des déchets.								
7	Installer des systèmes de suivi automatisé à bord des camions de collecte en porte	60 000 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$

Description de la mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	à porte.								
Orientation #2 : Accompagner, informer et sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe des 3RV-E									
8	Poursuivre l’embauche d’étudiants en saison estivale pour réaliser diverses activités de communication et de sensibilisation.	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
9	Élaborer et déployer un plan de consultation et de communication spécifique au présent PGMR.	2 000 \$	2 000 \$						
10	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux services offerts.	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000\$
11	Poursuivre le déploiement du projet de lutte aux dépotoirs clandestins et la diffusion de son plan de communication.	20 000 \$	20 000 \$						
12	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux baux de villégiature sur le TNO.			6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
13	Élaborer/déployer un plan d’accompagnement, de communication et des outils spécifiques pour les secteurs touristique, événementiel, scolaire et autres ICI.				15 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
14	Tenir divers ateliers et activités sur la GMR et sur le 3RV-E.	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
15	Positionner la <u>MRC et les municipalités</u> en tant que modèle : promouvoir et participer à des campagnes nationales.								
Orientation #3 : Encourager les filières de réduction à la source, de réemploi, d’achat responsable et d’économie circulaire sur le territoire									
16	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux du gaspillage alimentaire.						1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
17	Poursuivre et promouvoir les programmes de subventions en environnement pour le citoyen pour l’achat de produits d’hygiènes réutilisables et de filtres à microfibres.	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$

Description de la mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
18	Poursuivre et bonifier les programmes de subventions en environnement pour le secteur commercial, municipal et communautaire.	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$
19	Participer aux répertoires numériques des entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines des 3RV ou inciter les entreprises régionales à participer aux répertoires québécois existants.						2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
20	Accompagnement des municipalités pour le bannissement des sacs de plastique et des objets à usage unique.			2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$		
21	Favoriser l'adoption de politiques écoresponsables par la MRC et les municipalités.	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$				
22	Collaborer avec la SADC et le département du développement économique de la MRC afin de mettre sur pied un projet structurant de symbiose industrielle — Synergie 138 afin de favoriser les maillages entre entreprises pour l'échange de matières résiduelles.			Inclus dans les mesures 13, 18 et 32					
23	Continuer à soutenir les organismes et entreprises qui favorisent le réemploi lors des collectes d'encombrants, de textiles et les surplus alimentaires.	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
24	Optimiser et promouvoir l'espace du réemploi, notamment au niveau des matériaux de construction et du bois dans les écocentres.	15 000\$	10 000\$	5 000\$					
25	Participer aux tables régionales des organismes communautaires afin de mieux cibler les opportunités de réemploi et pour développer un projet de réinsertion sociale à même nos écocentres.								
Orientation n° 4 : Améliorer les performances de la gestion des matières organiques putrescibles et des matières résiduelles fertilisantes (boues)									
26	Poursuivre les programmes de subvention des composteurs et biodigesteurs domestiques, et des lames déchiqueteuses.	2 000 \$	2 000 \$						
27	Mettre sur pied une démarche visant la conformité des systèmes septiques polluants.		10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$

Description de la mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
28	Intégrer des critères de valorisation dans les contrats de nettoyage et de traitement des boues issues des étangs d’aération des municipalités.		Au moment d’octroyer les contrats						
29	Poursuivre le déploiement du projet de collecte des matières organiques et de plateforme de compostage au Bergeronnes.	150 000 \$	2 000 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$
30	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux des matières compostables.		10 000 \$	10 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Orientation # 5 : Améliorer les performances des collectes de matières sélectives									
31	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux de la collecte sélective et de la récupération hors foyer.	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
32	Poursuivre, améliorer et promouvoir les programmes de subvention pour les projets favorisant la récupération hors foyer.	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
33	Évaluer la possibilité d’adopter une politique-cadre pour les programmes de subventions économiques qui intégrerait des critères de développement durable (et de GMR) aux programmes de subvention de la MRC et des municipalités.								
34	Éliminer graduellement la double collecte <u>hivernale</u> (2x/sem) de déchets dans les ICI afin d’optimiser les coûts et d’encourager la récupération dans les ICI et d’optimiser les coûts liés aux collectes.								
35	Participer au déploiement du nouveau système de collecte sélective et de consigne élargie qui sera mis de l’avant par le gouvernement provincial.			Coûts en équipement et aménagement inconnus pour le moment					

Description de la mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Orientation # 6 : Améliorer les performances des écocentres, des points de dépôts et des collectes d’encombrants afin de favoriser le traitement des matières sur la base des 3R-V. (CRD, RDD, REP, etc.)									
36	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux écocentres et points de dépôts (CRD, RDD, REP, etc.).	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
37	Intégrer des critères d’écoresponsabilité dans les programmes incitatifs à la rénovation et pour la gestion des résidus de CRD lors de la délivrance des permis de construction.								
38	Ajouter des obligations de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats, sur les chantiers municipaux.						2 000 \$		
39	Former et sensibiliser les émetteurs de permis de construction afin qu’ils puissent à leur tour sensibiliser à l’utilisation des écocentres.				500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
40	Évaluer la possibilité de réaménager l’écocentre des Bergeronnes pour maximiser le tri par les citoyens et le réemploi.						100 000 \$		
41	Repenser l’attribution des contrats de traitement des matières collectées aux écocentres afin de favoriser les principes des 3RV et minimiser le transport. (Métaux, gypse, bois, divers non trié, etc.)			À l’échéance des contrats					
42	Déployer les nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs mis en place au cours des prochaines années et s’assurer que les tous les écocentres et points de dépôt municipaux acceptent, dans la mesure du possible ces matières.			À déterminer en fonction des programmes et des exigences de collectes et des équipements requis					
Orientation # 7 : Poursuivre la mise en application des principes d’efficacité économique et de celui de pollueur-payeur pour l’ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire									
43	Poursuivre le déploiement et la bonification du principe de performance municipale dans le système de quote-part.								

Description de la mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
43	Poursuivre le déploiement et la bonification de la notion d'utilisateur-payeur dans les collectes de déchets pour le secteur ICI.								
44	Poursuivre le déploiement de la notion d'utilisateur-payeur pour les ICI qui fréquentent les écocentres dans le but que la tarification reflète les coûts réels associés aux traitements des matières.								
45	Poursuivre et bonifier l'application de la réglementation limitant à un seul bac de déchet par résidence.								
46	Tendre et maintenir la gratuité du service pour les citoyens dans les écocentres.								
47	Centraliser les opérations de transbordement des matières résiduelles sur un seul site.		Économies						
48	Évaluer les opportunités économiques et environnementales de raccorder le site des Bergeronnes au réseau électrique ou à toute autre forme d'énergie renouvelable.								
49	Évaluer les opportunités techniques, économiques et contractuelles pour améliorer les taux de chargement aux centres de transbordement des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer.								
Orientation #8 : Développer une culture d'amélioration continue, évaluer les performances en GMR et rendre compte des résultats									
50	Développer une série d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux afin de mesurer la performance du service dans une optique d'amélioration continue. (Coût par activités, rapport des revenus autonomes versus subsides et tarifications), % de récupération et de recyclage et tonnages annuels par matières, nombre d'avis de non-conformité environnementale et d'incidents SST, etc.)								
51	Suivre l'évolution de ces indicateurs et diffuser les résultats sur une base annuelle.								

Description de la mesure		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
52	Publier annuellement le suivi de la mise en application du PGMR.								
Grand total		307 000\$	2 112 500\$	443 000 \$	456 000 \$	449 000 \$	450 500 \$	446 500 \$	446 500\$

9.1 Sources de financement

Différentes sources de financement ont été identifiées pour permettre la réalisation du plan d'action. Elles sont listées au tableau suivant.

Tableau 41 : Sources de financement pour la mise en application du plan d'action

Sources de financement	Montant	Fréquence
Programme de redistribution des redevances à l'élimination	90 000 \$	Annuelle dès l'implantation de la collecte des matières compostables (objectif automne 2025)
Régime de compensation de la collecte des matières recyclables (puis le système modernisé de la collecte sélective)	700 000 \$	Annuelle
Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois	125 000 \$	Ponctuelle, pour les actions visant l'amélioration des écocentres.
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage – volet II (bac de collecte)	200 000 \$	Ponctuelle, pour les actions visant l'implantation de la collecte sélective et l'acquisition de bac roulant.
Programme pour une économie verte 2023-2030	2 400 000\$	Ponctuelle, en fonction du montage financier du projet de construction d'une plate-forme de compostage. Financement confirmé en janvier 2023.
Revenus des quotes-parts municipales pour les secteurs commerciaux et résidentiels (incluant Essipit et le TNO)	2 000 000 \$	Annuelle
Revenus des usagers commerciaux des Écocentres	225 000 \$	Annuelle
Reventes de matières résiduelles ayant une valeur (ex. : métaux, batteries, etc.)	35 000 \$	Annuelle

Revenus des différents programmes REP	5 000 \$	Annuelle
Intente sectorielle en GMR spécifique à la Côte-Nord (MAMH)	À déterminer — en fonction des projets et de leur montage financier précis.	Ponctuelle, en fonction du montage financier de divers projets.
Programme Emploi d'été Canada	5 500 \$/an	Annuelle
Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec	À déterminer — en fonction des projets et de leur montage financier précis. (Montant régionale total de 2.4 millions)	Ponctuelle, en fonction du montage financier de divers projets.
Programme Éco performance pour la conversion électrique de nos installations qui fonctionnent actuellement au carburant fossile.	À déterminer — en fonction des projets et de leur montage financier précis.	Ponctuelle, en fonction du montage financier de divers projets.

10 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

Afin de satisfaire les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC de La Haute-Côte-Nord a prévu développer un système de surveillance et de suivi de son plan d'action pour la gestion responsable de ses matières résiduelles. Ce tableau de bord permettra de vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prévues au plan.

Cette section présente les mécanismes prévus pour assurer le suivi et la mise à jour périodique du plan d'action du PGMR de la MRC.

10.1 Responsables du suivi et de la surveillance

Le suivi détaillé des mesures sera assuré par la MRC de La Haute-Côte-Nord qui présentera l'information au conseil des maires 2 fois par année, soit en mai-juin et en novembre-décembre de chaque année. Ces moments correspondant à la remise du bilan de mise en place du PGMR au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'à la période de préparation budgétaire.

10.2 Outils de suivi et de surveillance

La MRC de La Haute-Côte-Nord développera un outil de suivi dans le but de faciliter la surveillance et l'évolution des mesures prévues au plan d'action. Cet outil, sous forme de tableau de bord, réunira l'ensemble de l'information pertinente à ce suivi dont, entre autres, les objectifs à atteindre, les indicateurs de performance, les cibles, les problèmes de mise en œuvre, les responsables, les échéances et les coûts nécessaires à la mise en place.

Le tableau de bord inclura des indicateurs environnementaux relatifs à la GMR, mais également des indicateurs de performance économiques, d'impacts sociaux et de qualité de service. Ces données seront recueillies auprès des différents responsables à la MRC et sous-traitant. Pour ce faire, des registres de données et des questionnaires adaptés seront envoyés à ces derniers pour le recensement des données. Celles-ci seront ensuite insérées dans le tableau bord.

Le tableau suivant présente des exemples d'indicateurs environnementaux qui seront nécessaires à la mise à jour bisannuelle de ce tableau de bord.

Tableau 42 : Indicateurs et paramètres pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Matières	Indicateurs et paramètres	Unités	Sources
Déchets ultimes	Quantité mensuelle et annuelle collectée par municipalité (Résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs
	Quantité mensuelle et annuelle collectée par municipalité (Résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs, registre de pesées des camions de collectes
	Quantité moyenne produite par citoyen sur une base annuelle	kg/habitants	Institut de la statistique du Québec
Matières recyclables	Quantité mensuelle et annuelle collectée par municipalité (Résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs
	Quantité mensuelle et annuelle collectée par municipalité (Résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs, registre de pesées des camions de collectes
	Quantité moyenne produite par citoyen par année	kg/habitants	Institut de la statistique du Québec
Matières compostables	Nombre de composteurs domestiques subventionnés par année	Nombre d'unité	MRC — nombre de déboursés
	Nombre de biodigesteurs vendus et installés par année	Nombre d'unité	MRC — nombre de factures
	Quantité d'unité d'habitation et des ICI desservis par une collecte porte à porte par année	Nombre d'unité % desservit	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs
	Quantité mensuelle et totale collectée dans la MRC par secteur (résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs
	Quantité mensuelle et annuelle collectée par municipalité (Résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs

Matières	Indicateurs et paramètres	Unités	Sources
	Quantité moyenne annuelle produite par citoyen	kg/habitants	Institut de la statistique du Québec
Boues municipales	Quantité théorique de boues générées annuellement	t/année	Municipalités
	Quantité de boues vidangées annuellement	t/année	Municipalités
Boues fosses septiques	Nombre de fosses septiques sur le territoire	Nombre d'unité	Municipalités MRC – Département évaluation et TNO
Résidus de CRD	Quantité mensuelle et annuelle collectée dans les trois écocentres (résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs
	Nombre de visites par site (résidentiel et ICI) par année	Nombre d'unité/mois Nombre d'unité/an	MRC — Registre des entrées, des pesées et des fournisseurs
Métaux	Quantité mensuelle et annuelle collectée dans chaque écocentre (résidentiel et ICI)	t/mois t/année	MRC — Registre des pesées et des fournisseurs
Pneus	Quantité annuelle récupérée	t/mois t/année	MRC — Registre des pesées et des fournisseurs
Textile	Quantité mensuelle et annuelle collectée dans les cloches à textile	t/mois t/année	MRC — Registre des pesées
Encombrants non métalliques	Quantité mensuelle et annuelle collectée dans chaque Écocentre	t/mois t/année	MRC — Registre des pesées et des fournisseurs
Appareils de réfrigération	Nombre d'appareils récupérés annuellement	Nombre d'unité	MRC — Registre des pesées et des fournisseurs
Bardeaux d'asphalte	Quantité annuelle récupérée	t/mois t/année	MRC — Registre des pesées et des fournisseurs
Agrégats	Quantité mensuelle et annuelle collectée dans chaque écocentre	t/mois t/année	MRC — Registre des pesées et des fournisseurs

10.3 Diffusion du suivi et résultats

La MRC est d'avis que la diffusion des résultats permettra un meilleur engagement des citoyens et ICI à l'atteinte des résultats et des objectifs régionaux en GMR. Elle prévoit donc rendre publics ses bilans annuels de suivi du PGMR une fois par année lors de la remise du bilan de mise en œuvre du PGMR au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ce rapport sera rendu accessible au public via le site web de la MRC. La MRC prévoit également faire un communiqué au moment de sa diffusion en plus d'utiliser ses espaces médiatiques pour présenter les principaux résultats obtenus en GMR.

11 DROIT DE REGARD

Le droit de regard vise à limiter (à une certaine quantité de tonnes par année) ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

Puisque la MRC de La Haute-Côte-Nord ne possède aucune installation d'élimination ou de traitement des matières résiduelles, elle n'est donc pas actuellement concernée par cet aspect. Dans le futur, la MRC ne prévoit pas construire d'infrastructures d'éliminations de déchets à court ou moyen terme. En raison de ses faibles tonnages et des ententes existantes avec la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, il est jugé plus opportun de poursuivre avec l'enfouissement au LET de Ragueneau.

Néanmoins, il n'est également pas prévu, au schéma d'aménagement en cours de révision, de limiter ou d'interdire la création d'équipement d'élimination de déchets sur le territoire de la MRC, tant que cela est fait en conformité avec les usages prévus au dit plan et les diverses réglementations applicables. Une évolution des contextes mondiaux et des coûts de transport pourrait forcer la MRC à revoir sa gestion actuelle et à envisager un traitement local. Il est donc préférable de ne pas fermer la porte à cette éventualité.